

FED de l'Union Européenne pour le Burkina Faso

**CONTRAT – CADRE BENEFICIAIRES 2009
LOT 2 : TRANSPORT ET INFRASTRUCTURES**

**Contrat spécifique N° FED/2012/284-403
« Revue à mi-parcours du Programme d'Appui à la Politique Sectorielle
Eau Potable et Assainissement (PAPS –EPA) »**

**Rapport final
Mai 2012**

**Mpoyi Bajikila Lukusa, Chef de mission
Frédéric Mertens, Expert en génie rural
Johan Berkhout, Expert en statistiques**



Sommaire exécutif

Conformément au Cycle de Gestion de projet, le Gouvernement du Burkina Faso représenté par l'Ordonnateur National du Fonds Européen de Développement et le Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique, ainsi que la Délégation de l'Union Européenne ont décidé de procéder à une revue à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'Appui à Politique Sectorielle - Eau Potable et Assainissement.

Ce programme a été conçu et mis en œuvre dans le cadre de la coopération Burkina Faso - UE au titre du 10^{ème} FED dans le secteur de l'Eau Potable et de l'Assainissement. La Convention de Financement du PAPS-EPA a été signée le 14 décembre 2009 entre la Commission Européenne et le Gouvernement du Faso. Cette Convention de Financement a été complétée par l'Avenant N° 1 signé le 13 mai 2011.

L'objectif global du « Programme d'Appui à Politique Sectorielle - Eau Potable et Assainissement » est de contribuer, au moyen du secteur Eau Potable et Assainissement performant à : (i) réduire la pauvreté et la faim, (ii) réduire la mortalité infantile, (iii) assurer un environnement durable, (iv) promouvoir la santé des populations, (v) un partenariat au développement durable de l'économie.

Cet objectif s'inscrit dans la réalisation des : (i) objectifs du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté et des ; (ii) Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) tels que précisés par le Sommet sur le Développement durable de Johannesburg, et intégrés au Burkina Faso dans le Programme National – Adduction Eau Potable et Assainissement (PN-AEPA).

Les objectifs spécifiques sont : (1) d'augmenter durablement et équitablement l'accès à l'eau potable en milieu rural et urbain conformément aux OMD et (2) d'augmenter durablement et équitablement l'accès à l'assainissement en milieu rural et urbain conformément aux OMD, tels que précisés lors du sommet de Johannesburg sur le Développement durable (2002).

En milieu rural, les résultats attendus du PN-AEPA sont : la fourniture d'un accès à l'eau potable adéquat et durable, dont le taux progressera de 54,6 % (valeur fin 2008) à 76 % en 2015, et la fourniture d'un accès adéquat et durable à l'assainissement, dont le taux progressera de 10 % (estimation de 2005) à 55 % en 2015.

En milieu urbain, les résultats attendus du PN-AEPA sont : la fourniture d'un accès adéquat et durable à l'eau potable, dont le taux progressera de 74 % (valeur de 2005) à 89 % en 2015 et la fourniture d'un accès adéquat et durable à l'assainissement, dont le taux progressera de 14 % en 2005 à 57 % en 2015.

Le Gouvernement du Burkina Faso et la Commission Européenne accordent une grande importance à la qualité des résultats et à l'atteinte des objectifs spécifiques tels que définis dans la Convention de Financement.

Les objectifs généraux de la mission sont de : (i) réaliser la revue à mi-parcours du PAPS-EPA conformément aux dispositions de la CF et de (ii) participer à l'atelier final de la revue sectorielle conjointe 2012. Spécifiquement, cette revue à mi-parcours du PAPS-EPA apporte une appréciation indépendante avec des leçons apprises, des conclusions, des recommandations susceptibles d'être des propositions d'actualisation, d'amélioration et de révision du programme en vue d'une meilleure mise en œuvre, et en fonction des besoins du pays et des performances réalisées par le secteur.

Méthodologiquement, cette revue à mi-parcours s'articule autour des quatre (4) fonctions principales, non nécessairement séquentielles.

Il s'agit de la triangulation (i) des questions / points / critères de revue soulevés dans les Termes de Référence de la mission; (ii) de la lecture des divers documents, des échanges avec les parties prenantes, de l'appréciation physique des infrastructures construites, de la qualité de l'appui institutionnel, de la collecte de données quantitatives et qualitatives, etc. ; et (iii) du constat, de l'analyse, de la perception et du jugement de la mission. Cette triangulation a

permis (iv) de dégager une synthèse, de tirer des leçons pour l'avenir, de formuler des conclusions et de faire des recommandations.

Le PAPS-EPA est pertinent. Il contribue (i) vivement à la création d'un cadre et de conditions favorables pour que le secteur de l'EPA s'améliore ; et (ii) à l'atteinte de ses objectifs spécifiques d'augmenter durablement et à équitablement l'accès à l'eau potable et à l'assainissement en milieu urbain et rural conformément aux OMD. Son impact sur la mise en œuvre du PN-AEPA et par conséquent sur l'amélioration des conditions de vie des populations devra, en principe, être substantiel.

La faiblesse des communes qui ont la responsabilité de l'AEPA, les délais dans la mise en œuvre de la décentralisation et l'incertitude quant à l'entretien des infrastructures fournies (surtout en milieu rural) compromettent la durabilité des investissements effectués et des efforts fournis.

L'efficacité et la durabilité des infrastructures EPA réalisés en milieu urbain moyennant financement par l'Appui Budgétaire Sectorielle (ABS) et exécuté par l'ONEA, semble être un succès.

L'ABS en milieu rural donne des résultats à succès mitigé [aussi bien pour l'Eau Potable (EP) que pour l'assainissement]. La durabilité des infrastructures en EP en milieu rural est en effet insuffisante, le plus souvent à cause du manque de prise en charge par des Associations des Usagers de l'Eau (AUE)¹.

Les moyens mis à disposition de l'assainissement en milieu rural par l'approche projet (Appel à Proposition pour les Organisations Non Gouvernementales (ONG) sont trop faibles pour atteindre l'OMD qui y est relié. Afin de pourvoir plus de latrines, il faudrait limiter les subventions octroyées à la consolidation des fosses lorsque le sol est stable, ainsi qu'à la superstructure (qui, mis à part le tuyau de ventilation, pourrait entièrement être pris en charge par les bénéficiaires). Il faudra également allouer suffisamment de moyens à la phase déclenchant l'assainissement dans les communautés rurales².

Les OMD et la volonté du Burkina Faso de les atteindre sont un moteur pour le secteur de l'EPA. L'enquête nationale sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement familial (ENA 2010) a fourni une situation de référence pour l'atteinte des OMD. La revue et l'analyse des statistiques montrent une amélioration peu sensible de l'accès à l'assainissement en milieu urbain et rural³.

En ce qui concerne l'assainissement en milieu rural, des efforts notables d'investissement, d'appui institutionnel et d'assistance technique sont nécessaires ; en effet, comme le montre l'enquête nationale, l'accès à l'assainissement y reste en de ça de 1 %⁴. Et la cible pour 2015 doit être revue à la baisse.

Mais en milieu urbain, le saut de 17% dans le taux d'accès entre 2014 et 2015 est trop ambitieux (compte tenu que l'augmentation annuelle de ce taux est 3 fois moins élevé en 2012 et 2013). Il faudra donc également abaisser la cible de l'assainissement en milieu urbain.

¹ Il y a d'autres raisons, mauvaise qualité des études, travaux et contrôle. Le problème des FPM est le non paiement de l'eau par les usagers, et l'abandon de l'ouvrage dès que la PMH tombe en panne. Le problème majeur sur les AEPS est la faible consommation spécifique (sources d'eau concurrentielles), un coût de revient du service public de l'eau assez élevé sur des petits réseaux souvent mal dimensionnés avec des forages à très faible débit.

² Plus de moyens et changement de stratégie de mise en œuvre : acteurs locaux qui travaillent dans la durée (PHA) et non bureaux d'études de passage. En effet, le changement de comportement prend du temps : il faudra évoluer au rythme des bénéficiaires

³ Les 4 903 latrines familiales de 2011 qui ont contribué à une augmentation de 0,02 à 0,04 % du taux d'accès, notamment de 0,75 % à 0,77 % ou 0,79 % selon l'efficacité appliquée

⁴ L'amélioration de l'accès pour le milieu rural n'est pas prouvée ; en effet, compte tenu de la précision du taux d'accès à l'assainissement (qui est de 0,1%, cf Monographie nationale de l'ENA p.122), les variations ne sont pas interprétables si elles n'atteignent pas $\pm 0,1\%$.

Il faudra par ailleurs revoir la définition des indicateurs 1b, 2b, 2c et 3a et ajouter un indicateur de bonne gouvernance de l'EPA et de renforcement des capacités au niveau communal.

Le PAPS-EPA et son niveau de financement non seulement permettent la mise en œuvre significative du PN-AEPA, dont la contribution à l'amélioration des conditions de vie des populations moins nanties est reconnue, mais aussi participent à l'assise et au fonctionnement d'un cadre de dialogue sectoriel efficace et à la création d'un climat propice à des avancées au secteur.

Les mécanismes de contrôle, d'audit et de recevabilité sont en place et fonctionnent. Toutefois, en ce qui concerne le suivi-conseil et le contrôle interne au MAH, l'utilisation de l'Inspection Technique des Services (ITS) du MAH est nécessaire dans la mise en œuvre du PN-AEPA ainsi que son appui à travers l'ABS.

Le PAPS-EPA dans ses modes d'intervention l'ABS et l'approche projet (appui institutionnel et contrats de subvention), répond aux besoins du secteur de l'EPA. Les contrats de subvention concernant l'assainissement en milieu rural permettent des efforts dans le changement des habitudes (appuyé par la construction de latrines).

La DGAEUE et des DRAH ont besoin d'appui logistique en véhicules de la part du Gouvernement. En ce qui concerne les DRAH, l'insuffisance des moyens logistiques constitue un goulot d'étranglement.

Les compétences en matière d'eau potable et d'assainissement étant une responsabilité locale, les retards dans l'opérationnalisation de la décentralisation et la faiblesse actuelle des communes (en ressources humaines et financières) risquent de compromettre les acquis et la durabilité des infrastructures fournies (une fois que les projets qui soutiennent la mise en œuvre du PN-EAPA prennent fin). En effet, une commune ayant des moyens et des compétences est une stratégie de sortie de projet. Ainsi, la commune a besoin d'une assistance conséquente.

La faible utilisation des ressources allouées à l'Appui Institutionnel (135.012 € sur 1,5 millions € soit 9 %) et le montant total accordé à la tranche variable en 2011 et 2012 (5,1 millions € sur les 8 millions € alloués, soit 64 %) risquent de créer les conditions pour l'application pénalisante de la règle D+3 et ainsi la perte de ressources (de 3 à 4 millions € au moins) pour le PAPS-EPA.

Avec l'avènement de l'avenant N° 2, qui est en préparation, le PAPS-EPA sera prolongé d'au moins 3 ans (jusqu'en 2017) alors que le PN-AEPA se termine en 2015. Ainsi, il est nécessaire que le Gouvernement prolonge la durée de vie du PN-AEPA au delà de 2015 ou formule au nouveau programme EPA qui commencerait en 2016.

Recommandations			
1	Recommandations spécifiques au Gouvernement	Entité responsable	Timing
1.1	Avancer notablement l'opérationnalisation de la décentralisation : doter les communes d'une administration et <i>surtout d'un service technique (ayant les moyens humains et financiers suffisants) à même de prendre en charge les responsabilités du secteur EPA.</i>	Gouvernement du Burkina Faso MATDS	Immédiatement
1.2	Pour le futur et d'autres projets, prendre des dispositions pour éviter de perdre des ressources suite à l'application de la règle D+3 pénalisante.	MAH MEF	Immédiatement
1.3	Décider des implications de la dotation de seulement 64% des ressources allouées à la		

Recommandations			
	tranche variable en 2011, 2012 et aussi après. L'idéal serait que ces ressources soient allouées aux communes.		
1.4	Designier une personne pour suivre l'exécution financière du PAPS-EPA.		
1.5	Utiliser dans la lettre et l'esprit de la Convention de Financement les ressources destinées à l'appui institutionnel dans le PAPS-EPA (DGAEUE, ITS, DRAH, etc.) ⁵	MAH	Pendant la mise en œuvre du PAPS-EPA
1.6	Utiliser le Centre des métiers de l'eau de l'ONEA pour former les techniciens dans les communes aux métiers EPA	MAH	Immédiatement
2	Recommandations spécifiques à l'Union Européenne	Entité responsable	Timing
2.1	Continuer son appui et son leadership dans le secteur EPA	UE	Pendant la mise en œuvre du PN-AEPA
2.2	Revoir, avec la partie nationale, le mode de calcul de la tranche variable en vue sa dotation et adapter annuellement (lors des revues conjointes) les indicateurs et mesures ainsi que leur pondération en fonction de la l'évolution de la mise en œuvre du PN-AEPA	DUE	Pendant la mise en œuvre du PAPS-EPA
2.3	Mettre en cohérence le Programme d'Appui à la Décentralisation et aux Investissement Communaux (PADIC) avec le PAPS-EPA	DUE	Lors de la mise en œuvre du PADIC
2.4	Cadre de l'évaluation de la performance : <ul style="list-style-type: none"> - Préciser la définition de l'indicateur 1b - Modifier la définition des indicateurs 2b et 2c ; - Ajouter un nouvel indicateur 3a-bis ; et - Réduire les objectifs et cibles des indicateurs 1a, 2a, 2b et 2c. 	DUE (MAH, PTF)	Suite à la présente revue (PAPS-EPA)
3	Recommandations relative à la révision et à l'Avenant N° 2 de la Convention de Financement (CF)	Entité responsable	Timing
3.1	Faire un appui budgétaire ciblé à des communes ayant les capacités requises pour effectuer des réalisations physiques en matière d'AEPA. (Ces communes devront être suivies et appuyées techniquement.)	MAH ONEA DUE MEF	Au moment de la rédaction de la Fiche d'Action relative à la demande de l'Avenant N° 2 à la CF
3.2	Lancer un appel à proposition pour d'autres régions/provinces moins nanties en ouvrage d'assainissement en milieu rural.		
3.3	Rendre le SNIEau opérationnel [afin d'être aussi bien un système de gestion des ressources au niveau local qu'un système d'information au niveau central].		
3.3	Faire participer l'équipe responsable du SNIEau aux travaux du Groupe Thématique - 5 (Suivi-évaluation du PN-AEPA).		
3.4	Mettre en œuvre avec plus d'efficacité l'assainissement financé par l'ABS en milieu rural (en minimisant une subvention constante)		

⁵ Voir la page 5 des Dispositions Techniques et Administrative (Annexe II) de la Convention de Financement du Programme d'Appui à la Politique Sectorielle Eau Potable et Assainissement.

Recommandations

3.5	Fournir un appui institutionnel et une assistance technique destinés à renforcer les capacités des acteurs et structures de mise en œuvre du PN-AEPA [en commençant au niveau communal, mais ensuite également au niveau régional et finalement au niveau national. Dans ce cadre, prévoir, entre autres, des formations pour les gestionnaires régionaux (en finances publiques, etc.) et pour les agents communaux (passation des marchés, etc.)		
3.6	Suite à l'Avenant N° 2, étendre la durée de la CF d'au moins trois (3) ans.		
3.7	Etendre la durée du PN-AEPA ou formuler un nouveau programme EPA commençant en 2016	MAH ONEA	Avant 2014

Liste des acronymes

ABS	Appui Budgétaire Sectoriel
AEP	Approvisionnement en Eau Potable
AEPA	Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
AEPS	(réseau d') Adduction d'Eau Potable Simplifié
AFD	Agence française de développement
AGETEER	Agence d'Exécution des Travaux Eau et Équipement Rural
ASCE	Autorité Supérieure de Contrôle de l'Etat
ASDI	Agence Suédoise pour le Développement International (SIDA)
ATPC	Assainissement Total Piloté par la Communauté
ATPL	Assainissement Total Porté par les Leaders
AUE	Association des Usagers d'Eau
BAD	Banque Africaine de Développement
BD	Base de Données
BF	Burkina Faso (ou Borne Fontaine)
BM	Banque Mondiale
BP	Branchement Particulier
BPO	Budget Programme par Objectif
CaPa	Cadre Partenarial
CC	Cour de Comptes (du Burkina Faso)
CE	Commission Européenne
CEMEAU	Centre des métiers de l'eau
CF	Convention de Financement
CGAB	Cadre général d'organisation des appuis budgétaires
CNP	Comité National de Pilotage
CREPA	Centre régional pour l'eau potable et l'assainissement à faible coût
CRP	Comité Régional de Pilotage
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CVD	Comité Villageois de Développement
DANIDA	Danish International Development Agency
DG	Direction Générale / Directeur Général
DGAEUE	Direction Générale de l'Assainissement, des Eaux Usées et Excrétas
DGCoop	Direction Générale (du MEF) de la Coopération
DGRE	Direction Générale des Ressources en Eau
DGTCP	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DRAH	Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Hydraulique
DUE	Délégation de l'Union Européenne
ENA	Enquête nationale
EP	Eau Potable
EPA	Eau Potable et Assainissement
FCFA	Franc Communauté Financière Africaine
FED	Fonds Européen de Développement
FEER	Fonds de l'Eau et de l'Équipement Rural
GoBF	Gouvernement du Burkina Faso
GT	Groupe thématique de la revue conjointe
HTT	Hors Toutes Taxes
IDH	Indice de Développement Humain (des Nations Unies)
IEC	Information Education Communication
IGF	Inspection Générale des Finances
ITS	Inspecteur Technique des Services
INOH	Inventaire National des Ouvrages Hydrauliques
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
ITS	Inspection Technique des Services (du MAH)
JICA	Japanese International Cooperation Agency (Agence japonaise de coopération internationale)
M €	Million d'€

MAH	Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique
MATDS	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité
MDG	Millennium Development Goal
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MENA	Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation
MOD	Maîtrise d'Ouvrage Déléguée
OLAF	Office Européen Anti-Fraude
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ON	Ordonnateur National
ONEA	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONG	Organisations Non Gouvernementales
OSA	Opérationnalisation de la Stratégie de mise en œuvre de la composante « infrastructure d'assainissement en milieu rural » du PN-AEPA
PADIC	Programme d'Appui à la Décentralisation et aux Investissement Communaux
PAGIRE	Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PAPS-EPA	Programme d'Appui à la Politique Sectorielle EPA
PCD	Plan Communal de Développement
PCD-AEPA	Plan Communal de Développement pour l'AEPA
PEA	Poste d'Eau Autonome
PEA/BM	Programme Eau et Assainissement de la Banque mondiale
PEM	Point d'Eau Moderne (forage ou puits busé, équipé d'un moyen d'exhaure approprié)
PF	Points Focaux
PHA	Promotion de l'hygiène et de l'assainissement
PHAST	Participatory hygiene and sanitation transformation
PM	Puits Moderne
PMH	Pompe à Motricité Humaine
PN-AEPA	Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PSA	Plan Stratégique d'Assainissement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
REN-LAC	Réseau National de Lutte Anti-Corruption
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
SCADD	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
SE	Suivi-Evaluation
SIG	Système d'Information Géographique
SNIEau	Système National d'Information sur l'Eau
SP	Secrétaire (ou Secrétariat) Permanent
SP-PPF	Secrétariat Permanent pour le suivi des Politiques et Programmes Financiers
SSE	Système de Suivi Evaluation
TF	Tranche Fixe
TV	Tranche Variable
UE	Union Européenne
VIP	Ventilated improved pit (latrines améliorées à fosses ventilées)

Table des matières

Liste des acronymes	a
Table des matières.....	c
Table des tableaux.....	d
Table des figures	d
1 Introduction.....	1
1.1 Contexte	1
1.2 Programme d'Appui à Politique Sectorielle - Eau Potable et Assainissement (PAPS-EPA) .	1
1.3 Objectifs et résultats de la mission.....	4
1.4 Approche Méthodologique	4
1.5 Documentation	4
2 Revue à mi-parcours	6
2.1 Réponses aux questions/points de revue	6
2.2 Appel à propositions/Contrats de subvention	54
2.3 Appui institutionnel.....	63
3 Appréciation globale : Synthèse et Points forts, points faibles, problèmes et opportunités.....	64
3.1 Synthèse	64
3.2 Points forts, points faibles, problèmes et opportunités	65
4 Enseignements à tirer, Conclusions et Recommandations.....	67
4.1 Enseignements à tirer.....	67
4.2 Conclusions générales.....	67
4.3 Recommandations.....	68
5 Liste des documents consultés	71
Annexes	LXXVI
Annexe 1 : Termes de référence	LXXVI
Annexe 2: Programme de la mission et liste des personnes/organisations rencontrées.....	LXXVII
Annexe 3: Compte rendus des réunions de démarrage et de restitution	LXXVIII

Table des tableaux

Tableau 1: Composantes du PAPS- EPA.....	2
Tableau 2: Evolution de l'espérance de vie	8
Tableau 3 : Cadre d'évaluation de la performance :.....	9
Tableau 4:Les revues conjointes à ce jour	13
Tableau 5: Décaissement de la Tranche Variable de l'ABS en 2011 et 2012	45
Tableau 6: Accès des ménages à l'assainissement.....	51
Tableau 7: Simulation de l'évolution du taux d'accès à l'assainissement familial avec , différentes hypothèses d'efficacité.....	52
Tableau 8: Variantes de subventions	56
Tableau 9: Coût des infrastructures	57
Tableau 10: Cibles pour les latrines	60
Tableau 11: Synthèse de la revue selon les modes d'intervention.....	64
Tableau 12: Points forts, points faibles, opportunités et problèmes	66

Table des figures

Figure 1: Distribution du budget du PAPS - EPA	3
Figure 2: Evolution des indicateurs	7
Figure 3: Schéma d'intégration des données de base dans la construction des indicateurs.	15
Figure 4: Schéma de principe du flux d'information entre les différents acteurs et cadres institutionnels	16
Figure 5: Cartographie des régions et centres ONEA.....	17
Figure 6: Système d'information "Bas vers le Haut".....	19

1 Introduction

1.1 Contexte

Conformément au Cycle de Gestion de projet, le Gouvernement du Burkina Faso (GoBF) représenté par l'Ordonnateur National (ON) du Fonds Européen de Développement (FED) et le Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique (MAH) ainsi que la Délégation de l'Union Européenne (DUE) ont décidé de procéder à une revue à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'Appui à Politique Sectorielle - Eau Potable et Assainissement (PAPS-EPA) ainsi que le prévoit la Convention de Financement.

Ce programme a été conçu et mis en œuvre dans le cadre de la coopération Burkina Faso - UE au titre du 10^{ième} FED dans le secteur de l'Eau Potable et de l'Assainissement. La Convention de Financement (CF) du PAPS-EPA a été signée le 20 novembre 2009 par la Commission Européenne et le 14 décembre 2009 par le Gouvernement du Faso. Cette Convention de Financement (CF) a été complétée par l'Avenant N° 1 signé le 13 mai 2011.

1.2 Programme d'Appui à Politique Sectorielle - Eau Potable et Assainissement (PAPS-EPA)

1.2.1 Description du programme

L'objectif global du « Programme d'Appui à Politique Sectorielle - Eau Potable et Assainissement » est de contribuer, au moyen d'un secteur Eau Potable et Assainissement performant à : (i) réduire la pauvreté et la faim, (ii) réduire la mortalité infantile, (iii) assurer un environnement durable, (iv) promouvoir la santé des populations, (v) un partenariat au développement durable de l'économie.

Cet objectif s'inscrit dans la réalisation des : (i) objectifs du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté et des ; (ii) Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) tels que précisés par le Sommet sur le Développement durable de Johannesburg, et intégrés au Burkina Faso dans le Programme National – Adduction Eau Potable et Assainissement (PN-AEPA).

Les objectifs spécifique sont :

- 1) d'augmenter durablement et équitablement l'accès à l'eau potable en milieu rural et urbain conformément aux OMD ;
- 2) d'augmenter durablement et équitablement l'accès à l'assainissement en milieu rural et urbain conformément aux OMD, tels que précisés lors du sommet de Johannesburg sur le Développement durable (2002).

Les résultats escomptés de la mise en œuvre du Programme :

Dans sa composante « Appui Budgétaire Sectorielle », le PAPS-EPA soutient la mise en œuvre du PN-AEPA.

En milieu rural, les résultats attendus du PN-AEPA sont :

-  la fourniture d'un accès adéquat et durable, qui fera progresser l'accès à l'eau potable de 54,6 % (valeur fin 2008) à 76 % en 2015 ;
-  la fourniture d'un accès adéquat et durable à l'assainissement, qui fera progresser le taux d'accès à l'assainissement de 10 % (estimation de 2005) à 55 % en 2015.

Les Contrats de subvention, suite à un appel à propositions, visent à accélérer l'atteinte de l'objectif n° 2 ci-dessus. Ceci par la mise en œuvre de la stratégie sous sectorielle par la réalisation de latrines familiales en milieu rural, le renforcement des capacités des communes en matière d'assainissement et la formations d'artisans/maçons.

En milieu urbain, les résultats attendus du PN-AEPA sont :

- ✚ la fourniture d'un accès adéquat et durable, qui fera progresser l'accès à l'eau potable de 74 % (valeur de 2005) à 89 % en 2015 ;
- ✚ la fourniture d'un accès adéquat et durable à l'assainissement, qui fera progresser le taux d'accès à l'assainissement de 14 % en 2005 à 57 % en 2015.

Composantes du Programme

Pour atteindre ses objectifs spécifiques et produire les résultats escomptés, le PAPS-EPA est financé à travers a trois (3) composantes :

- (i) un Appui Budgétaire Sectoriel (ABS) direct et non ciblé ;
- (ii) un appui par l'approche Projet en matière d'assainissement familial ;
- (iii) un appui institutionnel au secteur « Eau Potable et Assainissement » dont le résultat attendu est, en particulier, le renforcement du Cadre Unifié d'Intervention (CUI) en appui au secteur.

Les composantes du PAPS-EPA	
Composante	Budget
Appui Budgétaire Sectoriel, Tranche Fixe	22,00 M €
Appui Budgétaire Sectoriel, Tranche Variable	16,00 M €
Approche « Projet » : Appel à propositions/ Contrats de Subvention	10,00 M €
Appui Institutionnel	1,50 M €
Evaluations	0,20 M €
Audits	0,20 M €
Imprévus	0,10 M €
TOTAL	50,00 M €

Tableau 1: Composantes du PAPS- EPA

En terme de composantes, le budget tel que prévu dans la Convention de Financement est réparti de la manière suivante : 38 M € pour l'ABS, 10 M € pour l'approche « Projet » (Appel à propositions / Contrats de Subvention), 1,50 M € pour l'Appui Institutionnel, 0,20 M € pour les évaluations, 0,20 M € pour les audits, et 0,10 M € pour les imprévus.

Distribution du budget du PAPS-EPA (Convention de Financement)

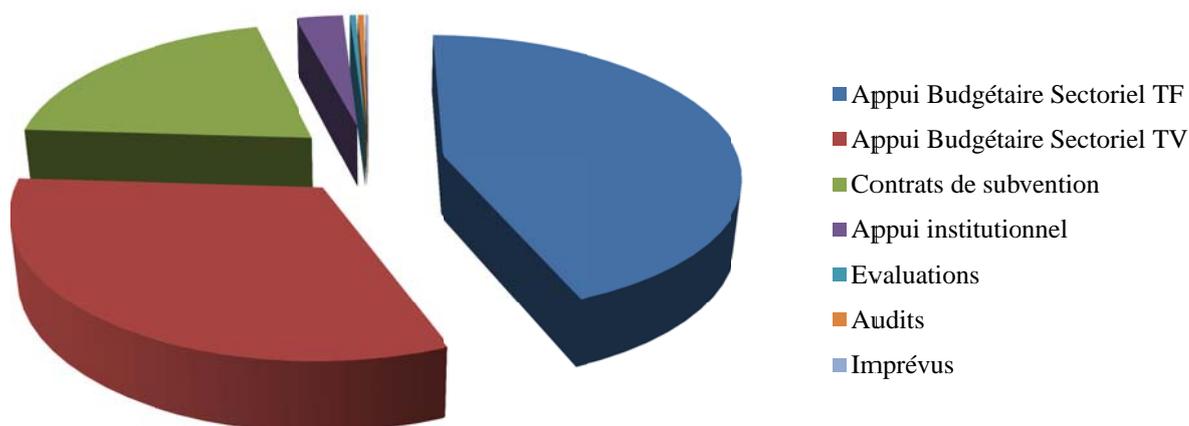


Figure 1: Distribution du budget du PAPS - EPA

1.2.2 Avenant à la Convention de Financement

L'Avenant N° 1 à la CF, sans incidences financières, a été signé le 8 avril 2011 par la Commission Européenne et le 13 mai par le Gouvernement du Faso. Cet Avenant a modifié le Tableau D à l'Annexe II de la CF : « Cadre d'évaluation de la performance : liste des indicateurs et mesures servant de déclencheurs au décaissement des tranches variables de la composante d'appui budgétaire sectoriel, valeurs de référence, valeurs-cibles par année et pondération de chaque indicateur/mesure ».

Cet Avenant touche (i) l'assainissement et (ii) la gouvernance du secteur et renforcement des capacités.

Spécifiquement, l'Avenant N°1 a (i) réduit les valeurs-cibles par année entre 2010 et 2014 des indicateurs suivants : 1a Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural, 2a le Nombre de nouvelles latrines améliorées réalisées en milieu rural 2c Taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain, 4b Taux d'exécution du plan d'investissement de l'ONEA (urbain) nombre de nouvelles latrines améliorées réalisées en milieu rural en 2010, (ii) ajouté l'indicateur 3a « Taux de couverture des villes en PSA ».

1.2.3 Cadre de mise en œuvre du Programme

Le Maître d'Ouvrage est le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF). Le Maître d'œuvre est le Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique (MAH) qui également assure les fonctions de régulation et de programmation.

L'Appui Budgétaire Sectoriel (ABS) et l'appel à proposition sont mis œuvre en mode de gestion centralisée. La composante « Appui Institutionnel » quant à elle, est mise en œuvre en mode de gestion partiellement décentralisée. Etant l'Ordonnateur National (ON) du FED, le MEF est l'autorité contractante de la gestion décentralisée.

En milieu rural, la mise en œuvre des volets du PN-AEPA « Eau potable » et « Assainissement » est respectivement par la Direction Générale de Ressources en Eau (DGRE) et par la Direction Générale de l'Assainissement, des Eaux Usées et Excréta (DGAEUE). En milieu urbain, l'approvisionnement en eau et l'assainissement sont du ressort de l'Office National de l'Eau Potable et de l'Assainissement (ONEA).

L'appel à proposition qui a conduit à des contrats de subvention avec cinq Organisations Non Gouvernementales (ONG) permet la mise en œuvre des activités d'assainissement en milieu rural.

Les Directions Régionales de l'Agriculture et de l'Hydraulique (DRAH) mettent en œuvre dans les régions (à travers l'ABS) les activités relatives à l'eau potable et à l'assainissement.

1.3 Objectifs et résultats de la mission

1.3.1 Objectifs généraux

Le GoBF, à travers le Ministère de l'Economie et des Finances [MEF] (Maître d'Ouvrage / Ordonnateur National du Fonds Européen de Développement [ON-FED]), le Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique [MAH] (Maître d'Œuvre) et l'UE par sa Délégation au Burkina Faso, accordent une grande importance à la qualité des résultats escomptés et à l'atteinte des Objectifs spécifiques tels que définis dans la CF.

Les objectifs généraux de la mission sont: (i) réaliser la revue à mi-parcours du PAPS-EPA conformément aux dispositions de la CF et (ii) participer à l'atelier final de la revue sectorielle conjointe 2012.

1.3.2 Objectif spécifique

Cette revue à mi-parcours du PAPS-EPA devra apporter une appréciation indépendante et fiable avec des conclusions, des recommandations, et des leçons apprises, susceptibles d'aboutir à des propositions d'actualisation, d'amélioration et de révision du programme en vue d'une meilleure mise en œuvre, et en fonction des besoins du pays et des performances réalisées par le secteur.

1.4 Approche Méthodologique

La méthodologie suivie a été présentée, en détail, en début de mission et est en Annexe 2.

Succinctement et pratiquement, cette revue à mi-parcours s'articule autour des quatre (4) fonctions principales, non nécessairement séquentielles.

Il s'agit de la triangulation (i) des questions / points / critères de revue soulevés dans les Termes de Référence de la mission; (ii) de la lecture des divers documents, des échanges avec les parties prenantes, de l'appréciation physique des infrastructures construites et de la qualité de l'appui institutionnel, de la collecte de données quantitatives et qualitatives, etc. ; et (iii) du constat, de l'analyse, de la perception et du jugement de la mission.

Cette triangulation a permis (iv) de dégager une synthèse, de tirer des leçons pour l'avenir, de formuler des conclusions et de faire des recommandations.

La mission de revue à mi-parcours s'est déroulée du 22 mars au 18 avril 2012 au Burkina Faso. Elle a commencé par une séance de briefing suivie d'une phase de documentation et de rencontres avec les parties prenantes au Programme. Ensuite, en milieu de mission, l'équipe a visité les sites du PN-AEPA dans 3 régions du pays : la Région des Hauts bassins, la Région du Centre Ouest et celle du Centre Est (province de Kouritenga).

Dans ces régions, elle a rencontré les DRAH, les Communes (les maires, les secrétaires généraux de mairies, quelques membres des Conseils Communaux, les points focaux responsable de l'eau potable et l'assainissement), les bénéficiaires, les ONG qui exécutent les activités d'assainissement, etc.

Sur le terrain, la mission a inspecté des points d'eau et des infrastructures d'assainissement (latrines familiales principalement). Après la visite de terrain, il y a eu une phase de synthèse et une séance de restitution a eu lieu le mardi 17 avril 2012 à la Direction Générale de Coopération du MEF au cours de la laquelle un Aide Mémoire a été distribué.

1.5 Documentation

La DUE, la DGRE, la DGAEUE, l'Inspection Technique des Services (ITS), la DGCoop, la DGTCP, l'ONEA, le SP-PPF, les DRAH, les ONG, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ont mis à la disposition de la mission une documentation abondante sur les différents aspects du PAPS-EPA, du PN-AEPE, du secteur, de la mise en œuvre des activités, etc. Toutes ces institutions ont reçu et facilité le travail de la mission. Ainsi, toute l'équipe de la mission les remercie.

2 Revue à mi-parcours

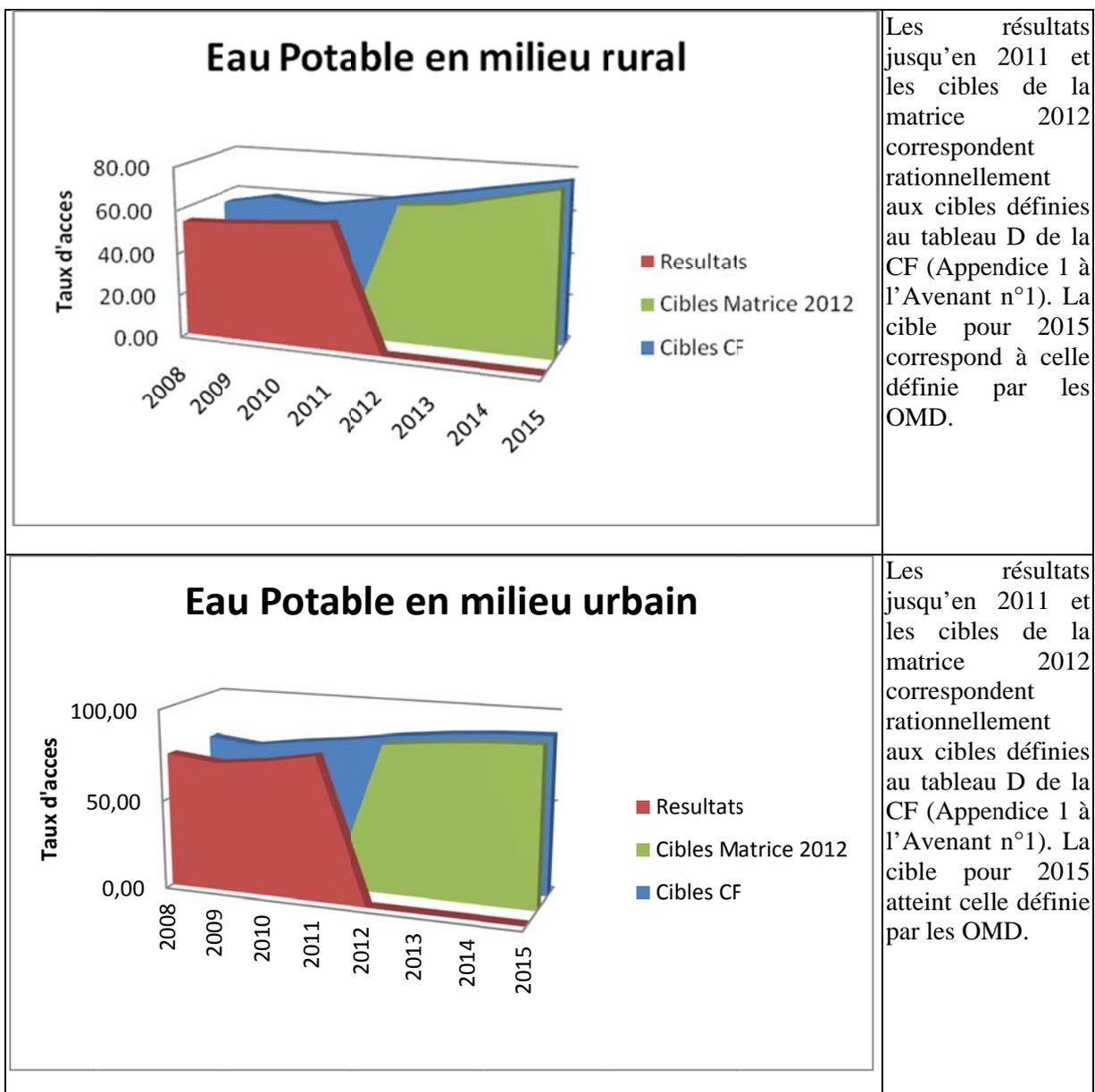
2.1 Réponses aux questions/points de revue

2.1.1 Evolution du bien être global, notamment l'accès à l'EPA et cohérence dans la définition des indicateurs

Constat et analyse

A- Tendances relatives aux indicateurs de résultats

Les tendances relatives aux indicateurs de résultats sélectionnés (voir tableau D à la section 2.1.1 ci-dessus) montrent des améliorations claires en matière de couverture en infrastructures d'EPA ; les profils de résultats ci-dessous (en brun) ne sont que représentatif jusqu'en 2011 compris :



Pour l'eau potable en milieu urbain les objectifs sont donc quasi atteints. Pour ce qui est de l'eau potable en milieu rural, même si des efforts ont été faits, les objectifs ne sont pas atteints.

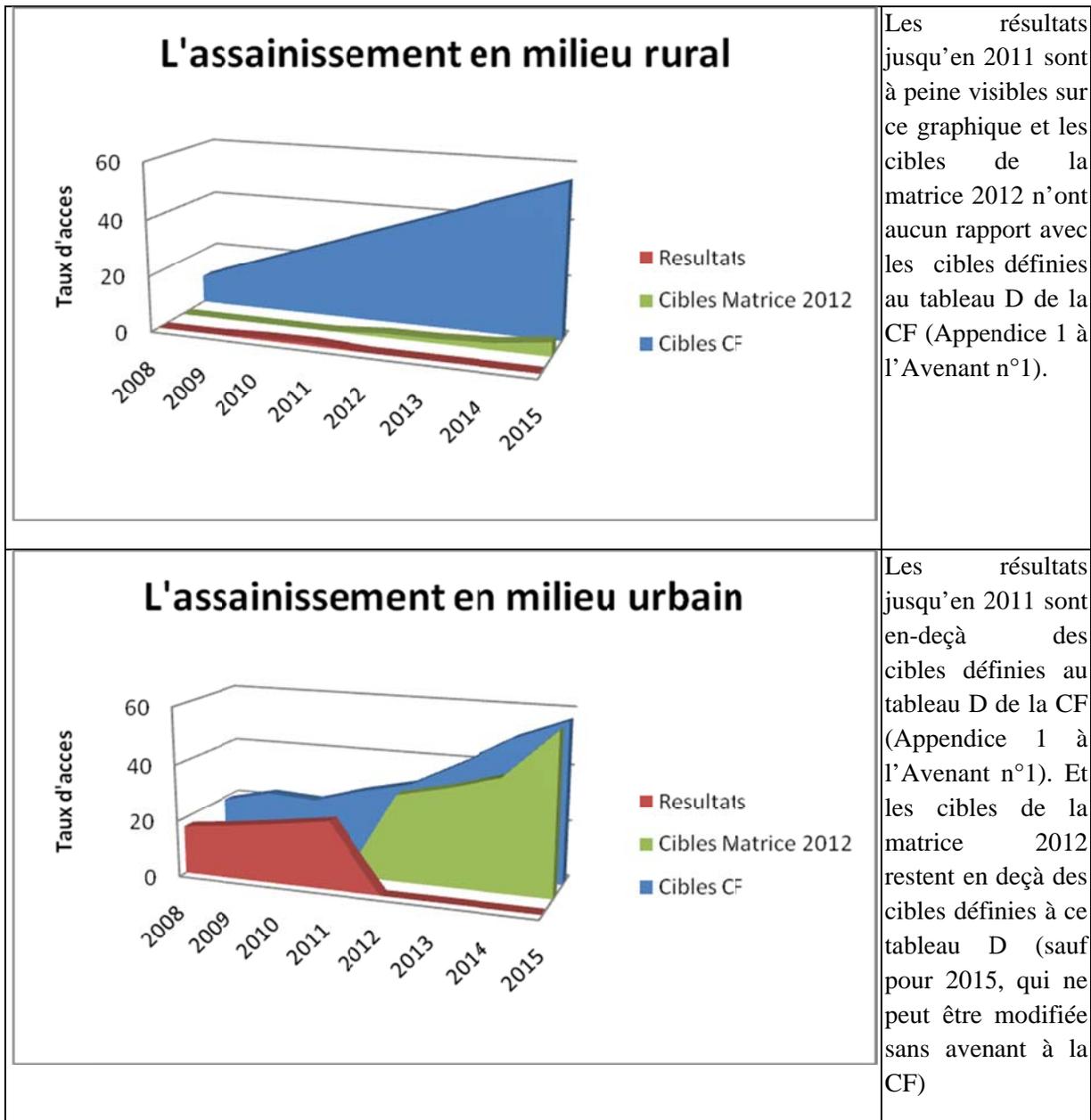


Figure 2: Evolution des indicateurs

B- Tendances relatives aux indicateurs d'impact

L'Objectif global du PN-AEPA est *d'améliorer la qualité de vie de la population en assurant un accès équitable et adéquat à l'eau potable et à l'assainissement d'ici 2015*⁶.

Les tendances relatives aux indicateurs d'impact du PAPS-EPA (comme ceux mesurant le niveau d'éducation de garçons et filles, l'occurrence de maladies d'origine hydrique, les dépenses pour se soigner, la mortalité infantile, l'espérance de vie à la naissance, etc.) ne peuvent néanmoins pas encore être quantifiées à cause de la durée trop limitée (seulement 3

⁶ Rapport ROM du 24 octobre 2011

années de résultats depuis l'année de référence 2008) et le manque de données analysées entre la situation de référence (sans projet) et avec projet.

Néanmoins, chaque année depuis 1990 le rapport sur le développement humain a publié l'Indice de Développement Humain (IDH) qui a été lancé comme alternative aux mesures conventionnelles de développement, telles que le niveau de revenus et le taux de croissance économique⁷. L'IDH représente une volonté de définition plus large du bien-être et fournit une mesure composite de trois dimensions de base du développement humain : la santé, l'éducation et le revenu. L'IDH de l'Afrique subsaharienne en tant que région est passé de 0.365 en 1980 à 0.463 aujourd'hui, plaçant le Burkina Faso en-dessous de la moyenne régionale. Le PNUD classe le Burkina Faso en 181^{ème} position (sur 187 pays) en termes d'IDH⁸.

L'espérance de vie à la naissance (en années)⁹ est un des 4 indicateurs de l'IDH et le seul en termes de santé¹⁰ :

Evolution de l'espérance de vie												
	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Années d'espérance de vie ¹¹	46,4	48,1	48,5	49,1	50,3	52,5	53,0	53,6	54,1	54,5	55,0	55,4
accroissement d'espérance de vie / an		0,34	0,08	0,12	0,24	0,44			0,53			0,43

Tableau 2: Evolution de l'espérance de vie

Les données ci-dessus donnent un accroissement moyen de la durée de vie au cours de 3 dernières années de +0,43 années d'espérance de vie / an avec PN-AEPA. Cet accroissement est à comparer à celui des 3 années précédant la mise en œuvre du programme national (+0,53 années d'espérance de vie / an sans PN-AEPA) et à celui de la période 2000-2005 (+0,44 années d'espérance de vie / an sans PN-AEPA). L'impact du PN-AEPA sur la santé n'est donc pas mesurable actuellement en termes d'accroissement de l'espérance de vie à la naissance, car : (i) soit cet indicateur est trop peu sensible pour un projet en EPA ; soit (ii) l'impact du projet n'est pas encore significatif à cause d'un manque de temps.

2.1.2 Principaux résultats et impacts de la mise en œuvre de la Convention de Financement

Constat et analyse

Les indicateurs d'output du PAPS-EPA sont repris au tableau ci-dessous¹² :

⁷ <http://hdrstats.undp.org/fr/pays/profils/BFA.html>

⁸ <http://hdr.undp.org/fr/statistiques/>

⁹ Nombre moyen d'années que peut espérer vivre un nouveau-né si les conditions de mortalité ayant prévalu au cours de la période étudiée demeurent inchangées durant toute sa vie.

¹⁰ Les données figurant dans le tableau ci-dessous sont celles dont disposait le Bureau du Rapport sur le développement humain au 15 mai 2011, sauf indication contraire.

¹¹ <http://hdrstats.undp.org/fr/indicateurs/69206.html>

¹² Suivant Appendice 1 de l'Avenant n°1 à la Convention de Financement n° BF/2009/021-281 - Burkina Faso ; PAPS-EPA

Cadre d'évaluation de la performance : liste des indicateurs et mesures de la tranche variable de la composante ABS, valeurs de référence, valeurs-cibles par année et pondération de chaque indicateur/mesure¹³

N°	Indicateur ou mesure	Fin 2008 (référence)	2009 (résultat)	2010 (résultat)	2011 (résultat)	2012 (objectif revue)	2013 ¹⁴ (objectif revue)	2014 (objectif revue)	2015 (OMD)	Pondération (seulement pour 2012)
1- Eau potable (30% : 1 200 000)										
1a	Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural	54,6%	59%	56,5%	60%	64%	68%	72%	76%	20%
	<i>suivant Matrice Perf-12</i>	<i>54%</i>	<i>54,88%</i>	<i>56,63%</i>	<i>58,50%</i>	<i>64%</i>	<i>66%</i>	<i>71%</i>	<i>76%</i>	<i>20%</i>
1b	Taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain	75%	72% ¹⁵	76%	79%	83%	86%	88%	89%	10%
	<i>suivant Matrice Perf-12</i>	<i>75%</i>	<i>72%</i>	<i>75%</i>	<i>80%</i>	<i>83%</i>	<i>86%</i>	<i>88%</i>	<i>89%</i>	<i>10%</i>
2- Assainissement (35% : 1 400 000)										
2a	Nombre de nouvelles latrines améliorées réalisées en milieu rural (2009 et 2010)	n.d.	15 000	15 000	-	-	-	-	-	20%
	<i>suivant Matrice Perf-12</i>	<i>n.d.</i>	<i>7 546</i>	<i>11 923</i>	<i>4 903</i>	<i>30 000</i>	<i>40 000</i>	<i>50 000</i>	<i>60 000</i>	<i>0%</i>
2b	Taux d'accès à l'assainissement en milieu rural (remplace indicateur 2a à partir de 2011)	p. m.	p. m.	p. m.	X	X	X	X	55%	
	<i>suivant Matrice Perf-12</i>	<i>p. m.</i>	<i>à opérationnaliser</i>	<i>0,8%</i>	<i>1%</i>	<i>1,4%</i>	<i>1,6%</i>	<i>-</i>	<i>5,0%</i>	<i>20%</i>
2c	Taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain	19%	23%	22%	27%	31%	40%	50%	57%	15%
	<i>suivant Matrice Perf-12</i>	<i>17%</i>	<i>19%</i>	<i>21,49%</i>	<i>24,00%</i>	<i>31%</i>	<i>35%</i>	<i>40%</i>	<i>57%</i>	<i>15%</i>
3- Gouvernance du secteur et renforcement des capacités (20%: 800 000)										
3	Réalisation PSA-urbains		11							
3a	Taux de couverture des villes en (PSA)			69% (+ 28 PSA) ¹⁶	89% (+ 10 PSA) ¹⁷	100%				20%
	<i>suivant Matrice Perf-12</i>	<i>17,78%</i>	<i>42%</i>	<i>42%</i>	<i>82%</i>	<i>82%</i>	<i>100%</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>20%</i>
4- Financement du secteur (15% : 600 000)										
4a	Taux d'exécution du BPO (rural) ¹⁸	58%	70%	80%	90%	90%	90%	95%	95%	10%
	<i>suivant Matrice Perf-12</i>	<i>58%</i>	<i>83%</i>	<i>96%</i>	<i>91%</i>	<i>90%</i>	<i>90%</i>	<i>95%</i>	<i>95%</i>	<i>10%</i>
4b	Taux d'exécution du plan d'investissement de l'ONEA (urbain)	97%	95%	90%	90%	90%	90%	90%	95%	5%
	<i>suivant Matrice Perf-12</i>	<i>97%</i>	<i>90%</i>	<i>97,6%</i>	<i>90%</i>	<i>90%</i>	<i>90%</i>	<i>90%</i>	<i>90%</i>	<i>5%</i>

Tableau 3 : Cadre d'évaluation de la performance :

¹³ Les valeurs-cibles après 2011 sont données à titre indicatif. Celles-ci sont en effet revues annuellement, à l'occasion de l'examen du Cadre d'Évaluation de la Performance lors de la Revue Conjointe. Les valeurs de 2015 constituent les OMD (au minimum), qui sont les objectifs du P N-AEPA.

¹⁴ La période 2009-2013 est couverte par le Cadre d'Évaluation de la Performance du PAPS-EPA.

¹⁵ Cette baisse apparente est en fait liée à un changement des paramètres de calcul du taux, suite aux résultats du RGPH 2006.

¹⁶ Projet Avenant n°2 PAPS-EPA

¹⁷ Suivant Matrice de Performance 2012

¹⁸ Partie budget de l'Etat, dont ressources extérieures inscrites

Indicateur 1b : La dernière colonne « *commentaires* » au « *tableau des définitions et modes de calculs des indicateurs et mesures de la matrice de performance B du secteur EPA – 2012* » (version paraphée) spécifie que :

« (...) *la population ayant accès à un service d'eau potable de l'ONEA est calculée sur la base de 9 personnes par point de livraison (branchement actif ou non) et de 300 desservies par borne fontaine (active ou non) (...)* ».

La mission suppose qu'une éventuelle « *non activité* » d'un branchement ou d'une BF (comptabilisé comme donnant accès) ne peut être due qu'à un problème de non-paiement du service par le consommateur final ; en d'autres mots, il ne peut pas être provoqué par un problème technique du réseau. Il faudrait donc préciser à cet endroit de la matrice B les causes de « *non activité* » de branchements et BF de l'ONEA admissibles pour le taux d'accès.

Indicateur 2b¹⁹ : Les OMD pour l'assainissement rural seront loin d'être atteints en 2015 (5% au lieu de 55% d'accès).

Il faudra redéfinir le taux de couverture de l'assainissement en milieu rural, la méthode de calcul de ce taux de couverture ainsi que ses objectifs pour les années 2012 à 2015. Le « *tableau des définitions et modes de calculs des indicateurs et mesures de la matrice de performance B du secteur EPA – 2012* » (version paraphée) spécifie que « *le nombre total d'utilisateurs quotidiens est au plus égal à 10* ». Cette définition plafonne donc le nombre d'utilisateurs à 10 (sinon la latrine n'est pas comptabilisée comme donnant accès). Mais suivant les données tirées du document INSD « *Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2006 (RGPH 2006), thème 16 : projections démographiques 2006-2050* » la taille moyenne d'un ménage rural est de 6,3 personnes.

La mission justifie et propose à la section 2.1.8 (A- & B-) ci-après de ne pas inclure dans la définition d'une latrine améliorée le plafond de 10 utilisateurs quotidiens. Avec le PN-AEPA, ce nombre d'utilisateurs par latrine familiale est extrêmement volatile²⁰ et la mission estime qu'il serait contre-productif d'encore compliquer le calcul du taux d'accès à l'assainissement avec un paramètre d'efficacité.

Indicateur 2c : Si on poursuit la stratégie actuelle pour les latrines familiales en milieu urbain, il y aura un saut de 17% en accès à réaliser entre 2014 et 2015 (de 40% à 57% d'accès) ce qui représente 3 fois plus que l'augmentation annuelle escomptée pour les années 2012 ou 2013.

Indicateur 3a : La cible concernant les PSA sera atteinte fin 2013 : suivant la matrice du PN-AEPA, la CF du PAPS-EPA et l'ONEA (communication verbale) un total de:

- 19 communes ont un PSA avec mise en œuvre ;
- 27 communes ont un PSA (mais sans mise en œuvre) ; et
- 10 communes ont un PSA en cours d'élaboration (seront terminés en 2013).

56 communes auront donc leur PSA réalisé en 2013²¹ ; cet indicateur ne sera donc plus d'application en 2014 et 2015. Il faudra donc proposer un nouvel indicateur (3a-bis ; voir section 2.1.10 C-).

Conclusions et recommandations partielles

Note : Une analyse complète des indicateurs de la matrice de performance B du secteur EPA – 2012 (version paraphée) est donnée aux sections 2.1.8 et 2.1.10. Un sommaire suit ci-dessous.

Le point fort est d'avoir 7 indicateurs précis.

¹⁹ Une analyse du cadre stratégique du PN-AEPA en termes d'options techniques, de méthodes et de subventions pour l'assainissement en milieu rural est faite à la section 2.2.E- ci-après

²⁰ DGAEUE : « Note sur les cibles présentées relatives à l'indicateur 2b « taux d'accès à l'assainissement familial en milieu rural » dans la Matrice de Performances B du Secteur Eau et Assainissement (Peter De Winter)

²¹ Il y aurait 80 communes de plus de 10.000 habitants (donc 24 communes qui n'auront pas de PSA fin 2013)

Concernant l'indicateur 1b - EP milieu urbain -, il faudrait néanmoins préciser dans le tableau de définitions de la matrice B (dernière colonne « commentaires »), les causes de « *non activité* » de branchements et BF de l'ONEA admissibles pour le taux d'accès.

Les points faibles de l'indicateur 2b - Assainissement en milieu rural - sont qu'il a été défini pour atteindre les OMD (ce qui n'est actuellement plus réaliste au Burkina Faso) et que soit sa définition, soit la méthode de calcul du taux d'accès doit être revue.

Concernant le critère de performance 3 - Gouvernance du secteur et renforcement des capacités -, la décentralisation au niveau des communes n'est pas effective car la gestion des marchés financés par l'ABS est assumée au niveau central par les agences (FEER et AGETEER), ce qui retarde la mise en œuvre de la composante AEPA en milieu rural.

Il est donc recommandable d'introduire un ou plusieurs nouveaux indicateurs pour le critère de performance 3. Il est également recommandé d'appuyer le processus de décentralisation en utilisant la mise en œuvre du PN-AEPA comme catalyseur ou premier point d'ancrage de ce processus. Pour ce :

- Le MAH doit entamer une réflexion en profondeur pour définir sa propre vision de l'évolution du secteur AEPA. Ceci concerne principalement la mise en œuvre effective de la décentralisation relativement au rôle de Maîtrise d'Ouvrage des Communes.
- Le rôle transitoire des Agences dans la mise en œuvre des fonds délégués et le renforcement des DRAH dans le secteur AEPA doit être confirmé. Les Agences sont en effet dans ce secteur un mécanisme appelé à être remplacé à moyen terme par les communes. Néanmoins à court terme, une meilleure connaissance de leur mode de fonctionnement serait utile aux PTF ; leur audit financier reste donc une priorité.

2.1.3 Analyse du dialogue sectoriel (notamment appréciation de la qualité des revues sectorielles)

Constat et analyse

A- *Cadre du dialogue sectoriel*

Le dialogue dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement repose sur au moins deux bases : (i) le cadre programmatique national pour le développement sectoriel qui est le PN-AEPA validé et adopté, avec son dispositif institutionnel, le 18 décembre 2006 et dont la mise en œuvre s'étend sur une période de 9 ans, et (ii) les programmes financés des partenaires au développement notamment les Appuis Budgétaires Sectoriels financés par l'UE (ainsi que par le Danemark et la Suède). Les ABS, par leur nature, entendent fournir un appui financier et technique au gouvernement du Burkina Faso pour la mise en œuvre des réformes convenues dans le cadre partenarial entre le Gouvernement et ses Partenaires Techniques et Financiers (PTF) pour l'appui sectoriel « Eau Potable et Assainissement ».

Les PTF ont défini leur Cadre de Concertation dont la mission principale²² est de soutenir le gouvernement du Burkina Faso dans son rôle de développement du secteur EPA. Par le Mémorandum d'Entente pour la mise en œuvre du PN-AEPA signé en janvier 2007, les PTF se sont engagés à soutenir le PN-AEPA et à inscrire leurs appuis techniques et financiers dans l'approche programme définie par le PN-AEPA.

Le Cadre de Partenarial (CaPa), entre le Gouvernement et ses PTF, signé le 31 décembre 2010 et valide jusqu'au 30 juin 2016, reprend et complète les dispositions du Mémorandum d'Entente.

²² Termes de référence du Cadre de concertation des Partenaires Techniques et Financiers du Secteur Eau potable, assainissement, eaux uses et excréta. Version du 26/05/2010/

L'objectif général du CaPa «Eau/Assainissement» est de définir un cadre de concertation et de dialogue entre le Gouvernement et les PTF pour améliorer le pilotage et la gestion du secteur de l'eau et de l'assainissement²³.

Le dialogue est organisé autour des mesures prioritaires et de la matrice de performance du PN-AEPA commune au Gouvernement et aux PTF appuyant le PN-AEPA (quelles que soient leurs modalités d'appui). Les mesures prioritaires issues de la revue conjointe sont suivies tout au long de l'année par le CaPa organisés en groupes thématiques. Ceux-ci sont mis en place pour alimenter les travaux du CaPa et contribuer à la mise en œuvre des recommandations de la revue ou à tout autre sujet qui lui est confié.

Ces recommandations sont suivies conjointement par le Burkina Faso, l'UE et les autres PTF, à travers le système permanent de dialogue sectoriel et thématique que le CaPa a mis en place. Ces recommandations sont donc le résultat d'un dialogue complexe et systématique qui existe entre les PTF et le Burkina Faso au niveau sectoriel. En même temps, le CaPa représente un des espaces de ce dialogue, car il est conçu pour permettre un échange constant d'opinions et d'informations sur les mesures concrètes de réforme et d'amélioration. Le CaPa est une instance de dialogue sectoriel et de suivi des recommandations

Ainsi, le système de dialogue au niveau national comprend le CaPa, le Comité National de Pilotage (CNP), les revues conjointes.

B- *Revue sectorielles*

En marge de la 1^{ière} session du Comité National de Pilotage (CNP), certains PTF (à l'initiative de l'ASDI, la BAD, et DANIDA, avec la participation de l'AFD, la Coopération allemande, la Coopération autrichienne, JICA, la Commission Européenne et du PEA/Banque Mondiale) ont mené conjointement du 19 au 23 mars 2007 une revue du processus de la programmation de la BAD.

Par la suite, au cours de ce CNP, le Gouvernement avait confirmé son engagement à organiser des revues annuelles conjointes du suivi du programme regroupant tous les partenaires (tel que prévu dans le manuel d'opération du PN-AEPA).

C'est ainsi qu'une Revue Conjointe annuelle de la mise en œuvre du PN-AEPA et du PAGIRE est organisée sous forme d'atelier.

Le CaPa se veut être une instance de dialogue sectoriel et de suivi des recommandations de la revue conjointe annuelle ; elle se réunit une fois tous les deux mois sur la base d'une programmation annuelle et chaque fois que cela est nécessaire.

Les revues conjointes		
Titre de l'atelier de revue conjointe	Dates	Commentaires sur certains des points saillants
1 ^{ière} Revue « conjointe » de la programmation BAD	19 au 23 mars 2007	Cette première revue conjointe de l'état d'avancement du PN-AEPA a été organisée en marge de la 1 ^{ière} session du CNP suite à l'initiative de certains PTF [l'ASDI, la BAD, et DANIDA, avec la participation de l'AFD, la Coopération allemande la Coopération autrichienne, JICA, la Commission Européenne et du PEA/Banque Mondiale].
Revue conjointe 2008 de la mise en œuvre du PN-AEPA à l'horizon 2015	22 mars 2008	La revue conjointe 2008, qui la 1 ^{ière} revue a été organisée par le Gouvernement et les PTF signataires du Mémoire d'Entente avec la participation des autres partenaires et acteurs (collectivités locales, ONG, secteur privé,...) voulait concrétiser l'engagement de revue conjointe annuelle en

²³ Cadre Partenarial entre le Gouvernement du Burkina Faso et les Partenaires Techniques et Financiers pour l'appui sectoriel "Eau et Assainissement" (PN-AEPA/PAGIRE)

Les revues conjointes		
Titre de l'atelier de revue conjointe	Dates	Commentaires sur certains des points saillants
		cherchant pour la 1 ^{ière} fois à organiser et pérenniser un processus et plateforme permettant la participation de toutes les parties prenantes.
Revue conjointe 2009 de la mise en œuvre du PN-AEPA à l'horizon 2015	25 et 26 mars 2009	Sur base des leçons de la revue conjointe 2008 et en vue d'améliorer l'organisation de la revue 2009, 3 groupes mixtes de revue ont été constitués autour des 3 thèmes : (i) Groupe 1 : le financement du PN-AEPA ; (ii) Groupe 2 : L'Assainissement et (iii) et Groupe 3 : La maîtrise d'ouvrage communale.
Revue conjointe 2010 de la mise en œuvre du PN-AEPA et du PAGIRE	09 au 11 mars 2010	La revue conjointe, en plus du PN-AEPA, s'étend, avec raison, au Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE). En conséquence, il y a un 4 ^{ème} groupe thématique qui s'ajoute aux 3 déjà existants. C'est Groupe 4 : PAGIRE
Revue conjointe 2011 de la mise en œuvre du PN-AEPA et du PAGIRE	23 au 25 mars 2011	Ajout d'un 5 ^{ème} groupe thématique qui s'ajoute aux 4 déjà existants. C'est Groupe 5 : Suivi- Evaluation de la mise en œuvre du PN-AEPA et du PAGIRE
Revue conjointe 2012 de la mise en œuvre du PN-AEPA et du PAGIRE	28 au 30 mars 2012	La mission de revue à mi-parcours a participé à cette revue conjointe. Les travaux de l'atelier de cette revue conjointe étaient bien organisés. Il y a eu une présentation du bilan de la mise en œuvre 2011 et de la programmation 2012 du PN-AEPA. Les 5 groupes thématiques ont présenté leurs recommandations. Le concept ATPL a été introduit.

Tableau 4: Les revues conjointes à ce jour

C- Dialogue sectoriel au niveau régional

Au niveau des régions, il existe un Comité Régional de Pilotage, présidé par le Secrétaire Général de la région. Les Comités Régionaux de Pilotage (CRP) constituent le cadre privilégié de dialogue et d'harmonisation des appuis et activités du PN-AEPA au niveau régional.

D- Dialogue sectoriel au niveau communal

Lors de ses visites dans les communes, la mission de revue à mi-parcours n'a pas vu de cas de concertation ou de dialogue en ce qui concerne le secteur de l'EPA. Selon les informations reçues de l'ONG Organic (qui travaille avec l'ONG Welt Hunger Hilfe), sur les 12 communes où elle intervient, 2 ou 3 seulement ont un cadre de concertation.

Ceci conduit à des actions qui ne sont pas organisées. Le vrai problème est la faiblesse des communes. Toutefois, le Secrétaire Général de la commune peut être requis pour piloter le Cadre communal de concertation et d'harmonisation. A l'instar de ce qui se fait au niveau national et régional, une pareille plateforme fédérerait les interventions et les intervenants dans la commune.

Ainsi, l'existence d'un Cadre communal de concertation et d'harmonisation EPA sera aussi un critère de gouvernance du secteur.

E- Problèmes

Le choix des 3 régions pilotes pour les crédits délégués

La décision et le choix par le Gouvernement de commencer le transfert des crédits délégués par 3 régions n'a pas été discuté avec les PTF.

Il est de l'avis de la mission que ce point stratégique, un dialogue est nécessaire étant donné (i) les interventions de certains PTF sur le terrain comme l'Agence Française de Développement (AFD) qui planifie de commencer un transfert budgétaire dans certaines communes et (ii) qu'une certaine harmonisation est nécessaire.

L'utilisation par le MAH de passer par les agences d'exécution FEER et AGETEER pour les travaux EPA

La décision du MAH de mettre en place et d'utiliser les agences FEER et AGETEER [pour la mise en œuvre de la composante AEPA] en milieu rural est vue comme une recentralisation des compétences dévolues aux communes.

Le transfert des ressources directement aux communes couplé avec une assistance technique aurait aidé au renforcement des collectivités locales.

Vision de l'assainissement en milieu rural

Il est de l'avis des PTF qu'il est nécessaire de formuler une vision à long terme de l'assainissement en milieu rural. Ce point devrait faire l'objet d'un échange et partie du dialogue.

En effet, les activités d'assainissement et les choix techniques faits le sont essentiellement pour le court terme.

Evolution du Cadre de Partenariat

Bien le CaPa et les GT qui le soutiennent *fonctionne*, certaines évaluations sont nécessaires. Parmi celle-ci, il y a lieu de considérer une rencontre annuelle au niveau des chefs des coopérations, le Ministre de l'Agriculture et de l'Hydraulique et le Ministre de l'Administration du Territoire, de la Décentralisation et de la Sécurité par exemple sur des questions cruciales comme, entre autre, l'opérationnalisation de la décentralisation.

Conclusions et recommandations partielles

Le dialogue sectoriel aux niveaux national et régional a lieu et tout un système assez efficace a été mis en place à cet effet.

Mais, le dialogue doit concerner toutes options stratégiques prises par le Gouvernement. Aussi, le CaPa nécessite une certaine évolution pour discuter sur les questions cruciales qui dépassent le niveau des experts et des hauts fonctionnaires.

Au niveau communal, le Cadre de dialogue et d'harmonisation est quasi inexistant.

Il est recommandable de continuer et d'apporter des améliorations au système de dialogue sectoriel au palier national comme des rencontres au niveau des chefs de coopérations et des ministres.

Il est recommandable d'avoir dans chaque commune où le PN-AEPA intervient un Cadre communal de dialogue et d'harmonisation.

L'existence d'un cadre communal de dialogue et d'harmonisation devrait être l'un des indicateurs du critère « Gouvernance et renforcement des capacités en milieu rural » (à adopter). Les autres indicateurs étant, par exemple, (i) le nombre des PCD-AEPA formulés, mis à jour et/ou mis en œuvre (ii) le nombre des points focaux EPA (et/ou le nombre de ceux formés aux tâches EPA) et (iii) le nombre des activités de sensibilisation à l'hygiène et au changement de comportement (comme indiqué plus haut) menées et le nombre d'hygiénistes formés dans les communes.

2.1.4 Analyse du dispositif de suivi-évaluation du PAPS-EPA

A- Système d'Information

Constat et analyse

D'après son Manuel, l'objectif général du Système de suivi-évaluation (SSE)²⁴ est « de mesurer périodiquement l'atteinte des résultats du PN-AEPA ainsi que la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la pérennité des actions menées. Autrement dit ce système doit permettre d'avoir une meilleure connaissance des conditions d'accès des populations aux infrastructures eau et d'assainissement, mais également d'apprécier les résultats et impacts des programmes mis en œuvre. Le SSE sera développé à l'échelle nationale en s'appuyant sur les systèmes de collecte annuelle et de traitement de l'information pour évaluer les résultats réels des activités du PN-AEPA contre les indicateurs, comme définis dans le cadre logique ».

La structure générale du SSE repose principalement sur trois tranches fournissant les données nécessaires pour :

- la revue des performances et des allocations de ressources,
- le suivi de la mise en œuvre du PN-AEPA, et
- le suivi des résultats et des impacts du PN-AEPA, notamment en matière de critère des taux d'accès.

Les principes, concepts de gestion de la base de données et les futurs risques des systèmes d'information étaient bien définis ou connus à l'avance. Ces principes sont décrits ci-après, séparément pour les milieux ruraux et urbains :

a) milieu rural

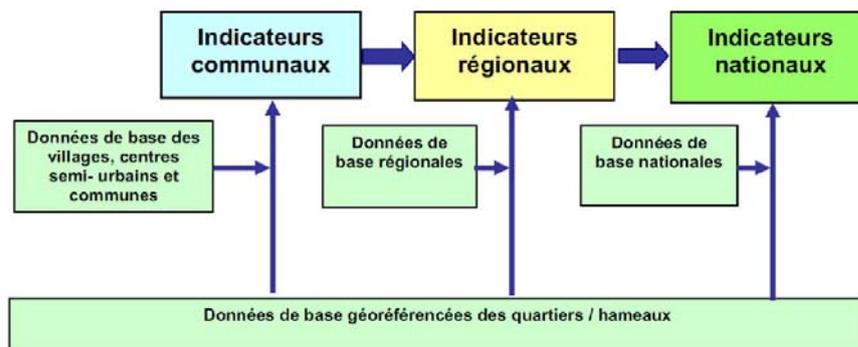


Figure 3: Schéma d'intégration des données de base dans la construction des indicateurs.

La figure 3 (Figure 1 dans le MSE Tome 2²⁵ précité) montre l'organigramme (conceptuel) dans lequel on peut voir la relation entre les indicateurs annuels visés et les données de base : la carte (numérique) avec toutes les communes, où les villages, avec tous leurs quartiers ou hameaux, peuvent être distingués sur le plan géographique. Les données disponibles [Base de données Access : INOH 2010_Juin 2011.mdb] révèlent que, en ce qui concerne le milieu rural, cette base comprend 38.200 quartiers. Cela signifie que le flux de données planifié, qui est nécessaire pour calculer les indicateurs, est organisé d'une manière différente de celle que l'on peut voir dans la Figure 3.

²⁴ Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement en 2015, Manuel d'exécution de suivi évaluation Tome 1 : Cadre conceptuel, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques / DGRE, juillet 2007.

²⁵ Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement en 2015, Manuel d'exécution de suivi évaluation Tome 2 : Outils et Méthodes, Pour le volet rural, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques / DGRE, avril 2008).

Au début du PN-AEPA, il avait été reconnu que l'on s'attendait à des problèmes au niveau des communes dans la fourniture des données nécessaires concernant p. ex. les ouvrages AEP opérationnels ou nouveaux, ou p. ex. le nombre d'ouvrages d'assainissement familial. Le MSE²⁶ stipule de ce fait que : « Le principe de base du SSE est de créer un lien durable et de proximité entre les DRAH et les communes afin que les communes fassent remonter une information récoltée au niveau des AU-AEP et des usagers de façon générale ». Dans le SSE concernant le milieu rural, le bon fonctionnement des 13 DRAH est essentiel : elles doivent fournir les documents et les fiches au SSE, et ces fiches doivent être complétées avec les collaborateurs locaux, comme les communes et p. ex. des ONG œuvrant au niveau local. En résumé, en termes de chiffres : 13 DRAH doivent collaborer étroitement avec un total de 351 communes, qui représentent globalement 8.296 villages et 38.200 quartiers, où divers types d'ouvrages hydrauliques et sanitaires individuels doivent être surveillés. L'ampleur de la tâche des DRAH peut également être illustrée avec quelques objectifs des OMD 2015 pour le milieu rural tels que les 'Besoins en Puits et Forages' (de 13.163 unités au total) ou les 'Besoins en Bornes Fontaines' (de 9.001 unités au total).

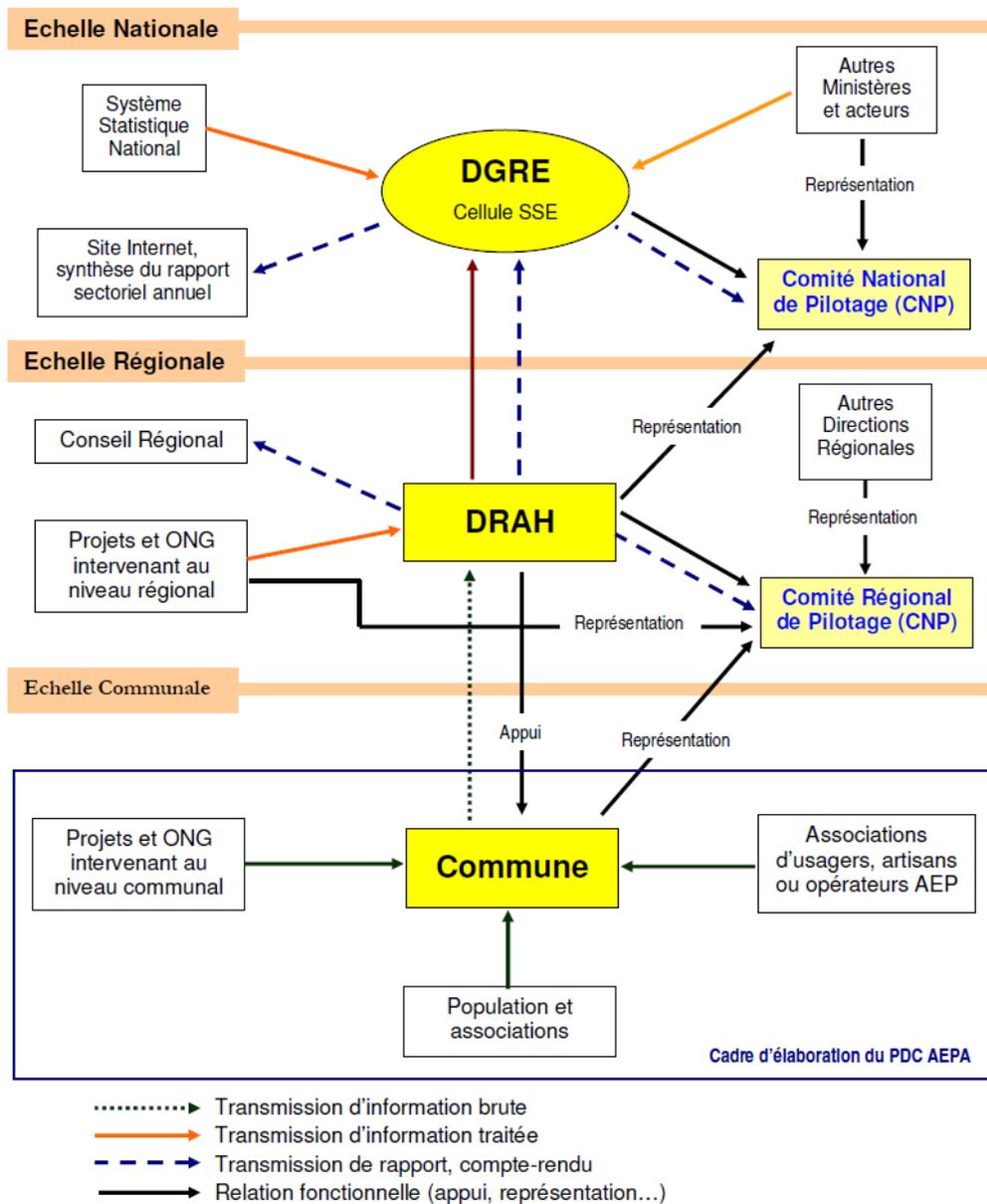


Figure 4: Schéma de principe du flux d'information entre les différents acteurs et cadres institutionnels

²⁶ Idem, Tome 1

Pour les DRAH, la collaboration avec leurs communes concernées est essentielle. Dans ce cadre, un soutien opérationnel et financier a été prévu au niveau local ; cependant, la qualité du maillon le plus faible détermine la solidité du système.

Les données communales collectées sont, après avoir été contrôlées, disponibles pour des analyses régionales et nationales, ainsi que – dans le secteur de l’eau – pour le Système de suivi-évaluation (la base de données INOH)²⁷, qui est désormais opérationnel, ce qui permet d’ensuite établir des correspondances avec p. ex. les données de population et d’ainsi, p. ex., calculer et présenter des indicateurs de performance nationaux et régionaux.

Le SSE pour le milieu rural est caractérisé par un grand nombre d’acteurs : outre l’important nombre de communes et d’ONG, dans le cadre du PN-AEPA, le nombre d’acteurs au niveau régional (p. ex. le CRP) et national (p. ex. l’INOH, le CNP, le MAHR) est très important (voir entre autres la Figure 2). Il s’agit là d’une des grandes différences avec le système de suivi en milieu urbain.

b) *milieu urbain*

Le milieu urbain est desservi par l’ONEA²⁸ tant pour l’eau que pour l’assainissement. Des plans de toutes sortes sont formulés à partir des OMD ciblés par le PN-AEPA pour le milieu urbain (plans stratégiques, plans de développement, plans de financement, plans de maintenance, etc.). Ceci fait que tant les investissements que les projets peuvent être réalisés, mis en service et exploités (les plans de maintenance augmentant la durabilité des investissements).

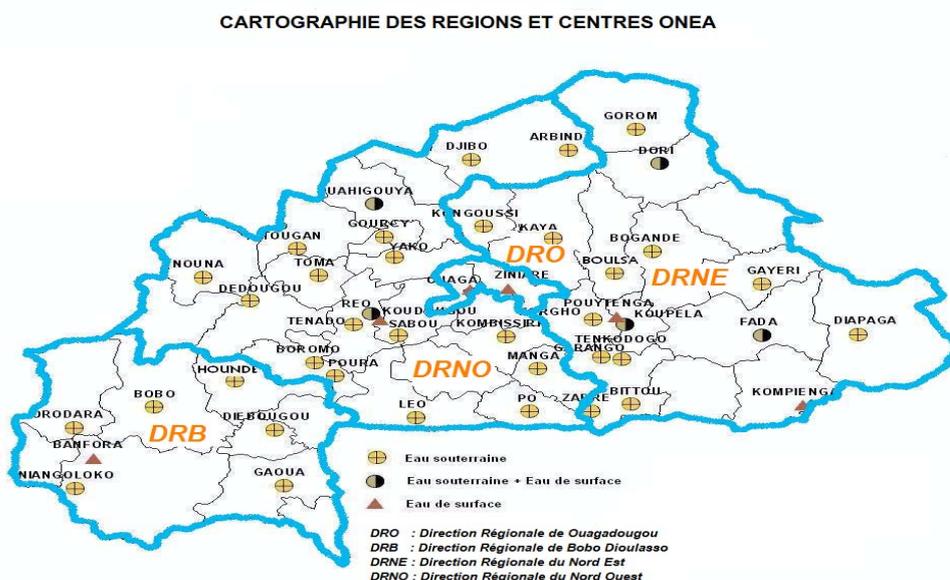


Figure 5: Cartographie des régions et centres ONEA

Cette approche planifiée et par projets au sein de cadres financiers stricts, le fonctionnement des adjudications de marchés et le potentiel de l’environnement urbain (entre autres de par l’aspect de publicité) rendent les activités de l’ONEA plus transparentes que celles réalisées en milieu rural. En outre, l’ONEA est strictement contrôlé par des ‘Auditeurs techniques’ indépendants, ce qui permet de pourvoir d’une signature ‘audit’ le rapportage aux autorités (p.

²⁷ EU, ROM 2011, Synopsis de PAPS – Programme d’Appui aux Politiques Sectorielles.

²⁸ ONEA, Supervision des activités de l’ONEA, Rapport d’avancement, Rapport annuel du PN-AEPA 2011,

ex. au PN-APEA) et la planification des activités futures. La grande envergure des projets et la monétisation de la ville font en sorte que les clients urbains payent plus rapidement pour les services de l'ONEA, essentiellement pour le caractère 'fiable du service'.

Dans l'analyse du dispositif de suivi évaluation du PN-AEPA, il est important de se rendre compte du fait que lors de l'introduction du système de suivi-évaluation, les points noirs étaient connus : la collaboration complexe au niveau national, la collaboration entre les régions et les communes avec à ces niveaux les évidentes limitations au niveau institutionnel jusqu'à l'absence de ces capacités, y compris la nécessité de formation et p. ex. de RH qualifiées et d'agents de vulgarisation de l'hygiène. Dans le cadre du PN-AEPA, afin d'atténuer ces problèmes, un Groupe Thématique de suivi-évaluation (GT5) a été mis en place. En définissant des problèmes et en présentant des solutions, ce GT5 contribue constamment à l'amélioration du système de suivi-évaluation. Les activités actuelles du GT5 sont décrites dans ses rapports²⁹ pour la Revue Conjointe 2012 du PN-AEPE et du PAGIRE; le travail est la continuité des travaux réalisés durant l'année 2011, et la mise en œuvre des mesures prioritaires de la revue 2011.

Les constats et analyses du GT5 sont synthétisés à la section 2.1.4 B- Qualité des rapports (section suivante) et ceux de la présente mission de revue à mi-parcours sont détaillées séparément ci-dessous :

Depuis plusieurs années et malgré les résultats de l'Enquête Nationale³⁰, le traitement de l'information sur l'eau potable et l'assainissement par l'ONEA semble de façon générale être efficient. Excepté le problème de la délimitation des zones urbaines et rurales, les problèmes principaux sont liés aux secteurs de l'eau potable et d'assainissement en milieu rural.

La section suivante traitera du système de suivi-évaluation en zone rurale, en particulier concernant l'eau potable.

Dans son rapport provisoire, Nordic Consulting Group³¹ indique que les trois principaux objectifs d'un système opérationnel de suivi-évaluation sont de « rassembler », d' « analyser » et de « diffuser » l'information. C'est naturellement une simplification d'un système d'information ; cependant, la qualité des données de base détermine la qualité de l'information fournie. Etant donné les observations de l'équipe de GT5 (confirmées par la présente revue à mi-parcours), le système de collecte de données est fortement améliorable. Bien qu'on ait affirmé que les communes fournissent les données (principalement par leurs Points Focaux), la pratique est que les DRAH organisent des ateliers où les fiches d'INOH, SSE et BPO sont remplies avec l'aide d'ONG engagées (question 2.1). Ce processus de collecte de données néglige ainsi le propriétaire des données, c.à.d. la commune, et par conséquent augmente la possibilité d'introduire des erreurs.

L'utilisation de fiches fixes (INOH, SSE et BPO) illustre le fait que le suivi fonctionne « du haut vers le bas » et par conséquent ignore formellement le propriétaire de la base de données, c.à.d. la Commune. Ceci est naturellement contraire au système décrit dans la section précédente, où le rôle primaire des points focaux (Commune) est établi. A titre illustratif, la figure ci dessous représente un système d'information où l'information va du bas vers le haut.

²⁹ PN-AEPA Rapport des travaux des groupes thématiques de la revue conjointe 2012, du PN-AEPA et du PAGIRE, Groupe Thématique N° 5 : Thème : Suivi évaluation du PN-AEPA

³⁰ Enquête nationale sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement familial 2010, monographie nationale version provisoire, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques.

³¹ PN-AEPA Evaluation externe de la période 2007-2010; Rapport Provisoire ; Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique (DGRE-DGAEUE-ONEA) ; Nordic Consulting Group; février 2012.

Figure 6: Système d'information "Bas vers le Haut"

La propriété des données implique que les communes participent activement au processus de collecte, à la vérification de l'état des objets (de visu sur le terrain et dans la base de données), et à l'inspection de l'état des nouvelles infrastructures (par exemple, à la réception provisoire d'un nouveau forage, qui cependant n'est pas opérationnel). Le concept de propriété des données encourage également l'adoption du système d'information comme système de gestion des ressources.

L'analyse par la présente mission du système de SE actuel mène aux constats suivants:

1. Les structures administratives requises par les communes n'existent pas encore et exigeront beaucoup de renforcement et de formation afin de les mettre en place et de les rendre opérationnelles.
2. Au niveau régional, les DRAH et autres établissements régionaux sont trop mal équipés et formés pour compenser le manque de participation de la base. La participation d'ONG a par ailleurs encore plus masqué le concept de propriété.
3. Au niveau national les INOH, SSE et BPO, aussi bien que la DGRE et le DGAEUE demandent l'information : trop d'autorités rassemblent des données sur base de fiches analogues et produisent ainsi du travail additionnel au niveau régional. Par ailleurs, le SNIEau (INOH base de données) utilise un logiciel de gestion de base de données en MS-Access, logiciel auquel les fonctionnaires régionaux n'ont ni été exposés précédemment, ni formés. Il n'est donc pas difficile de conclure, que la demande d'information est du haut vers le bas, alors que le flux de données est ascendant.
4. La demande de produire annuellement des données sur les indicateurs de la matrice de performance et l'attention sur les PTF explique qu'au niveau national la concentration n'est pas vraiment vers les communes (bien que le GT5 se réfère au concept de décentralisation, et stipule le rôle primordial des points focaux).
5. Les résultats de l'enquête démontrent que l'information concernant l'assainissement (taux d'accès à l'assainissement) est une rubrique difficile, et stipulent la nécessité de faire participer les communes.
6. Les communes ne saisissent pas encore l'intérêt de la collecte des informations EPA et le rôle des points focaux n'est pas toujours bien compris par les maires et élus locaux.

La comparaison des systèmes d'information opérationnels dans les zones urbaines et rurales, fait clairement apparaître que pour le système des zones urbaines, seulement une autorité est responsable (à savoir l'ONEA) tandis que le système pour zones rurales implique beaucoup

d'autorités au niveau national, régional et communal. Toutes ces instances diffèrent de par leur effectif, le niveau de formation de cet effectif et de par la disponibilité de matériel informatique. Le concept de propriété de données appartenant aux communes n'est pas vraiment compris au niveau national, de même que celui de participation (qui est un prérequis à tout système d'information ascendant). Le système sera par ailleurs et *in fine*, employé comme système intégré de gestion des ressources.

La partie la plus difficile d'un changement si conceptuel doit s'effectuer au niveau national. Les autorités nationales ont besoin de données pour rapporter correctement et en temps voulu des résultats. L'harmonisation de la collecte de données par l'INOH, le SSE et le BPO par l'introduction d'une même fiche (ou presque), n'a pas eu comme conséquence qu'une seule autorité soit responsable de cette collecte, du traitement des données ainsi que de la distribution de l'information aux autorités responsables ou autres parties intéressées.

La présente mission de revue mi-parcours du PAPS-EPA conclue que le système de suivi (INOH base de données, couplé avec un SIG) SNI Eau est un système d'information très professionnel et techniquement au point ; il pourrait aussi être employé comme base de données ou système d'information central sur l'eau potable, et éventuellement sur l'assainissement (moyennant quelques changements structurels mineurs), alors qu'il pourrait également facilement être transformé en système de gestion de ressources.

Naturellement, ce changement prendra du temps et demandera de la formation, du renforcement de capacité ainsi qu'une décentralisation accélérée. Il ne pourra pas être réalisé durant les années restantes du PN-AEPA. Cependant, il contribuera à la durabilité des investissements en eau potable et assainissement.

De plus, l'option de SIG peut être employée pour résoudre les problèmes actuels et futurs concernant les limites correctes des zones urbaines et rurales, et par conséquent le calcul des chiffres demandés deviendra plus correct. Ceci exige une coopération étroite entre le personnel du MAH, de la DGRE et de la section démographie et cartographique de l'INSD : en accordant leurs bases de données cartographiques et démographiques, la carte de base, les données démographiques des communes, villages et quartiers peuvent être mis à jour ; et les secteurs où ONEA est en activité peuvent ensuite être tracés.

La coopération exigée pourrait créer un débat sur la propriété du système ; une telle discussion serait d'ailleurs justifiée. Le mandat et le statut du Groupe Thématique 5 pourrait d'autre part être adapté afin de créer une seconde structure fonction de nouveau 'Comité national de coordination permanent', responsable d'initier et faciliter le changement du système et d'assurer la formation de participants locaux et régionaux. L'objectif final de ce comité de coordination serait de rendre le système opérationnel ainsi que de stimuler l'appropriation des données par les communautés. Le GT5 a par ailleurs démontré le rôle primordial des points focaux, plus ou moins à l'équivalence de la fonction primordiale des communautés villageoises.

Conclusions et recommandations partielles

Pour les zones urbaines, le système de suivi actuel semble fonctionner très bien. En ce qui concerne l'eau potable dans les zones rurales, le système de suivi est laborieux et sujet à des erreurs (beaucoup de ressources humaines sont requises). Les données sur l'assainissement étaient erronées et ont été corrigées par l'enquête nationale.

Le Burkina a globalement la capacité de gérer des systèmes de gestion de base de données, ainsi que d'assurer la collecte de données au moyen d'une enquête nationale.

Le principal problème est qu'au niveau des communes et au niveau régional (la DRAH) les Comités de Pilotage ont besoin d'un système opérationnel de gestion de données. Le système de suivi-évaluation existant avec des données sur l'assainissement constitue une option valable pour évoluer en un système de gestion des ressources.

Le renforcement de capacités et des formations sont requises pour combler les différences entre le niveau national, régional et communal.

La disponibilité d'un SIG devrait être élargie à tous les niveaux afin que des différences régionales puissent mieux être connues et que l'exécution de la stratégie puisse mieux être ajustée et ciblée.

Il est recommandé que:

- Le système de suivi d'évaluation puisse être amélioré par des données de bonne qualité et compatibles de l'INOH (y compris des cartes avec couches hiérarchiques pour les communes (villages, quartiers, ainsi que les zones « lotie » et « non-lotie ») et les zones urbaines (subdivisées de la même manière) ;
- les zones où l'ONEA est actif puissent être identifiées en collaboration avec l'ONEA pour réduire, voir résoudre les problèmes majeurs sur le calcul exact de « l'accès de la population à l'eau » ;
- d'introduire dans le système de suivi d'évaluation des tableaux de données sur l'Assainissement et éventuellement sur les finances et contrats ;
- les DRAH mettent régulièrement (trimestriellement) à jour leurs données dans l'INOH base de données / SNIEau. Cela peut se faire via des fichiers Excel, qui seraient fournis par le système : par exemple, l'état des points d'eau modernes (comme Borne Fontaine : « active – en panne »), ou les coordonnées de nouveaux PEM (acquises au GPS) pourraient être insérées en temps réel. Le système peut donc être changé en un système de gestion des ressources au niveau local.
- le système INOH devienne la base sur laquelle les Comités de Pilotages peuvent planifier.
- l'INOH, le SSE et le BPO reçoivent leurs données (annuelles) par l'intermédiaire du système de la DGRE (INOH base de données) ;
- considérer un nouveau 'Comité national de coordination permanent' (issus du Groupe Thématique 'Suivi évaluation du PN-AEPA, GT-5') pour superviser les activités de l'équipe de système de suivi-évaluation en cours d'exécution.

B- Qualité des rapports

Constat et analyse

a) Rapport Bilan Annuel au 31 décembre 2011³²

Le rapport bilan annuel du PN-AEPA est un des principaux documents de référence annuels dans lequel les résultats du programme concernant l'année calendrier écoulée sont présentés. Ces résultats sont comparés avec les objectifs fixés au préalable, ce qui permet de constater la performance du programme annuel. Ce rapport est examiné et validé par le Comité national de pilotage du PN-AEPA, suite à quoi les résultats sont discutés lors de l'atelier national de la revue sectorielle du PN-AEPA/PAGIRE. L'atelier national est l'occasion de tirer les conclusions des résultats atteints et d'éventuellement adapter les stratégies d'implémentation.

Le rapport fournit un aperçu détaillé des réalisations des activités du PN-AEPA en milieu urbain et en milieu rural et est rédigé sous la coordination du Service suivi évaluation de la DGRE, avec l'appui de la DGAEUE et de l'ONEA.

Afin de conserver un aperçu au fil des années, les rapports bilans annuels du PN-AEPA sont structurés plus ou moins de la même façon, ce qui permet de clairement distinguer les activités (et donc les acteurs) en milieu urbain et en milieu rural. La référence aux résultats de

³² Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement à l'horizon 2015 ; Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (DRE) ; Rapport Bilan Annuel au 31 Décembre 2015, Février 2012

l'enquête nationale sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement familial (ENA 2010) représente sans aucun doute une partie essentielle de ce rapport (2011).

Le rapport bilan annuel du PN-AEPA fournit – pour le milieu rural et le milieu urbain – les résultats numériques, tels que les réalisations des infrastructures d'eau potable et des ouvrages d'assainissement, qui sont groupés dans le rapport par région. Dans ce cadre, les aspects financiers allant de pair représentent une partie essentielle. La question demeure de savoir comment on peut qualifier la qualité de ces séries de chiffres.

Le système de suivi-évaluation est considéré comme étant le principal moyen de rendre visibles et disponibles les résultats des actions pour tous les acteurs et autres intéressés. Il faut ici signaler que le système est plus un concept général qu'un concept concret (p. ex. système numérique). Le Groupe Thématique (GT5) cité ci-dessus détient un important rôle analytique et coordinateur pour améliorer le système.

L'analyse des rapports bilans annuels disponibles montre que les chiffres présentés dans les rapports sont cohérents, ce qui permet de supposer que la base de données est structurée et fixe. En ce qui concerne le secteur de l'eau en milieu rural, cela peut être vérifié dans la base de données de l'inventaire national des ouvrages hydrauliques du Burkina Faso (INOH) de la DGRE. Cette base de données contient, outre les données physiques infrastructurelles (entre autres caractérisées par les coordonnées géographiques), des données dynamiques (par année) concernant la répartition de la population (par quartier). Malgré l'absence d'une administration claire au niveau de la base de données, ces projections de l'INSD peuvent toutefois être qualifiées de fiables.

Contrôlés par les techniques d'audit externes, il faut souligner que dans le secteur de l'eau – en général – les chiffres de l'ONEA doivent aussi être qualifiés de fiables ; les indicateurs dans le secteur de l'assainissement – également en milieu urbain – sont plus problématiques : les résultats de l'enquête nationale sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement familial montrent qu'il y a des lacunes et la définition de l'accès familial en milieu urbain ainsi qu'en milieu rural joue elle aussi un rôle majeur dans la détermination des indicateurs de performance.

b) *PN-AEPA Evaluation externe de la période 2007-2010; Rapport Provisoire*³³

En 2011, la revue conjointe du PN-AEPA et du PAGIRE a conclu à l'importance de réaliser en priorité une évaluation externe du programme couvrant la période 2007-2010 et incluant une enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires, avec une implication des acteurs de la société civile. Le rapport provisoire fournit les constatations de l'évaluation externe du PN-AEPA sur la période précitée.

Quelques conclusions générales concernant la pertinence du PN-AEPA : le programme est pertinent et répond aux attentes spécifiques pour atteindre les OMD. Dans ce cadre, il faut cependant noter qu'il est important que des réformes aient lieu dans le système de gestion des infrastructures hydrauliques d'alimentation en eau potable en milieux rural et semi-urbain. En effet, afin d'améliorer le caractère durable de l'infrastructure, une décentralisation est nécessaire. La première recommandation du rapport stipule qu'il est nécessaire de développer une nouvelle stratégie. En parallèle, des réformes ont favorisé la création de lignes budgétaires directes pour le PN-AEPA, p. ex. la construction d'infrastructures individuelles. En outre, on souligne l'utilité d'une programmation et d'un monitoring réalistes. Dans ce contexte, le cadre programmatique du PN-AEPA est très utile. Dans ce cadre, il est important de valoriser l'apport et les responsabilités sectorielles des partenaires à tous les niveaux (national, régional et local).

³³ PN-AEPA Evaluation externe de la période 2007-2010; Rapport Provisoire ; Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique (DGRE-DGAEUE-ONEA) ; Nordic Consulting Group; février 2012.

Dans l'évaluation des objectifs atteints, l'équipe utilise les chiffres de production du PN-AEPA, comme représentés dans les rapports bilans annuels, et donc implicitement issus de la base de données du PN-AEPA.

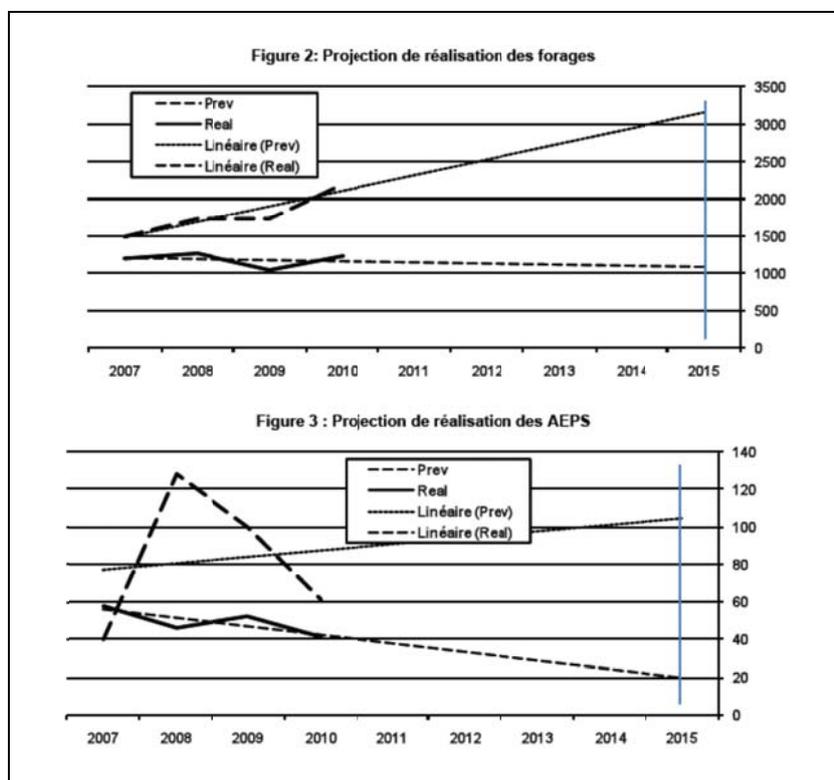
Le rapport attire également l'attention sur le fait que le système de suivi est subdivisé en un système distinct pour le milieu rural (où il manque le secteur de l'assainissement) et le système de l'ONEA pour le milieu urbain.

Le développement d'un système numérique a nécessité quelques années et est désormais pour ainsi dire opérationnel (ce qui ne signifie pas encore qu'il ait été implémenté). On s'attend à ce que, après que les moyens de rapportage soient devenus opérationnels, des améliorations soient nécessaires. De manière plus spécifique, on pense au contrôle des divers indicateurs de performance. Les réactions de tous les partenaires (également au niveau local) sont indispensables.

Plusieurs des conclusions de ce rapport sont environ identiques à celles de la présente Revue à Mi-parcours. Un point critiquable est l'utilisation de projections qui utilisent une régression simple. Les fluctuations régionales et annuelles font que cette méthodologie n'est pas véritablement adaptée pour valider les tendances statistiques constatées au niveau de la pertinence.

Remarques sur les projections de la réalisation des forages” en milieu rural :

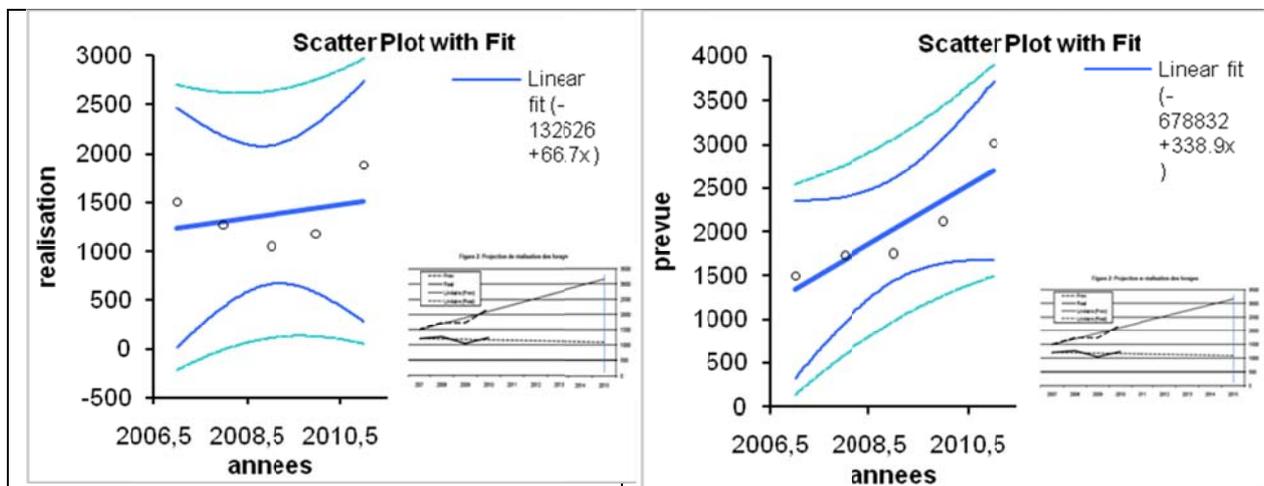
Les chiffres nationaux indiquent que les réalisations et les ouvrages projetés sont en conformité avec l'objectif d'OMD 2015. Bien que les perspectives soient bonnes, les projections données dans la figure 2 dans le rapport provisoire³⁴ du Nordic Consulting Group suggèrent une tendance décroissante des nouveaux forages réalisés, et par conséquent le groupe s'attend à ce qu'il y ait un problème à atteindre l'objectif d'OMD.



³⁴ 2-1 PN-AEPA Evaluation externe de la période 2007-2010; Rapport Provisoire ; Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique (DGRE-DGAEUE-ONEA) ; Nordic Consulting Group; février 2012.

Le tableau utilisé par le Nordic Consulting Group a été complété avec les chiffres de 2011(voir ci-dessous), disponibles dans le Rapport du Bilan Annuel du 31 décembre 2011 :

L'impact des valeurs ajoutées (de 2011) est évident : les tendances calculées sont plus positives que celles calculées par le Nordic Consulting Group. L'analyse statistique rapide montre surtout que les statistiques d'un petit ensemble de données sont discutables.



c) Audit de l'Aide au Développement³⁵

En juin 2011, une équipe d'audit de l'UE s'est rendue au Burkina Faso. Il s'agissait d'un des 6 pays ACP sélectionnés dans le cadre d'une évaluation ACP de projets dans le secteur de l'AEPS de base. Au Burkina, les 4 projets suivants furent évalués :

Funding source / Instrument	Project	Total amount committed (MEUR)
EDF / 8 th EDF	Approvisionnement en eau potable de Ouagadougou	30,00
EDF / 8 th EDF	Programme Régional Solaire – Phase II – Volet Burkina Faso	13,60
EDF / Water Facility	Auto gestion de l'eau potable et assainissement en milieu rural dans 4 provinces du Burkina Faso	0,90
EDF / Water Facility	Réhabilitation et exploitation de la retenue d'eau de Zibako	0,17

En ce qui concerne les projets de l'ONEA, ce rapport d'audit constate que l'alimentation en eau est financièrement viable. En même temps, l'ONEA génère des fonds pour des projets moins viables ailleurs dans le pays dans le secteur de l'eau potable ainsi que dans le secteur de l'assainissement. Une viabilité à long terme ne peut cependant pas être garantie en cas de grandes rénovations ou de catastrophes. La commission d'audit affirme que les villes n'ont pas assez de fonds pour pouvoir garantir une viabilité à long terme. En ce qui concerne la qualité, ce sont surtout les projets de plus petite envergure qui ne répondent pas toujours aux

³⁵ Audit of EC Development Assistance for water & sanitation, mission to Burkina Faso, 6-16 June 2011, statement of preliminary findings (PF-4537)

critères de qualité. On remarque que certains paramètres (p. ex. les taux d'accès) sont difficiles à estimer. En outre, elle indique que la faiblesse générale des projets est due à l'absence d'actions favorisant l'hygiène adéquates.

La commission d'audit (et la DUE) indiquent que les faits qu'elles ont constatés exigent qu'il y ait davantage de personnel au GoBF et à l'ONEA pour la planification et la gestion des projets et que cette recommandation soit prise en compte dans les négociations du 10^{ième} EDF.

d) GT5 de 2011 (Revue 2012)

Les thèmes analysés sont les suivants :

- Sous-thème 1 : Comment le suivi évaluation prend-il en charge les milieux urbain et rural ?

Q 1 : 1 « *comment prendre en charge les villages rattachés et les zones périurbaines dans le suivi évaluation du PN-AEPA ?* »

Le principal problème est que ces zones ne coïncident pas avec le découpage administratif du MATD. Pourtant, les données de base de l'INSD (notamment les données démographiques) utilisées par toutes les structures (ONEA, DGRE, DGAEUE) pour la projection et le calcul du taux d'accès s'alignent au découpage du MATDS. Cela a pour conséquence pour la collecte des *données* : (i) la non prise en compte de certaines zones, et (ii) la double prise en compte d'autres zones dans le calcul des indicateurs pour les milieux rural et urbain. À brève échéance il est urgent de clarifier les concepts de « milieu urbain » et de « milieu rural ». Face à ce constat, on s'interroge sur les méthodes de calcul des indicateurs de l'AEPA et la nécessité d'établir des passerelles entre les indicateurs du milieu urbain et rural dans le dispositif de suivi évaluation, comme le prévoit le manuel de SE du PN-AEPA.

- Sous-thème 2 : « Consolidation du système de suivi évaluation du PN-AEPA », qui est actualisé en deux questions secondaires :

Q 2.1 « *Comment assurer l'exhaustivité des données au niveau des ONG ?* »

« Concevoir et mettre en œuvre un dispositif unifié de collecte, de traitement et de diffusion des données pour l'ensemble INOH, SSE et BPO basé sur le calendrier d'élaboration de la Loi de Finances » faisait partie de la mise en œuvre des mesures prioritaires de la revue conjointe 2010. Le dispositif de collecte de données INOH, Suivi-Evaluation et BPO a été harmonisé. Malgré l'existence de fiches unifiées, les données fournies par les acteurs, en particulier les ONG, ne sont pas exhaustives.

Pour les membres de l'équipe du GT5, il est évident qu'il y a un manque de connaissance exhaustive des acteurs intervenant dans l'AEPA dans chaque région et dans chaque commune.

Q 2.2 « *Comment renforcer le dispositif de suivi évaluation aux niveaux régionaux et communaux ?* »

A ce jour, le dispositif de SSE du PN-AEPA est quasiment opérationnel. Si les travaux sur les indicateurs de l'AEUE restent à finaliser, tous les outils sont disponibles pour collecter les informations requises par le suivi-évaluation du programme en milieu rural.

Cependant au cours de l'année 2011, des difficultés ont été rencontrées dans la mise en œuvre du dispositif de suivi-évaluation en milieu rural au niveau des communes et des régions. Ce sont des difficultés liées notamment à la disponibilité des acteurs sur le terrain, à la charge de travail des points focaux communaux et à la faible coordination des activités de suivi-évaluation du PN-AEPA au niveau régional et au niveau communal.

Constat et analyse du GT5³⁶

En ce qui concerne la Q 1, dans son calcul des indicateurs de l'AEPA en milieu urbain, l'ONEA prend seulement en compte les communes de son périmètre d'intervention. Ainsi, les communes urbaines qui ne sont pas encore dans le périmètre ne sont pas prises en compte alors que les communes rurales où l'ONEA intervient sont prises en compte dans le calcul. Par ailleurs, dans le calcul des indicateurs de l'AEPA en milieu rural, les données prises en compte sont celles de toutes les communes rurales y compris celles où intervient l'ONEA. Ceci conduit à une non-comptabilisation de certaines zones (zones urbaines) et à une double prise en compte d'autres (zones rurales).

Dans le dispositif actuel de SE du PN-AEPA, les critères de calcul du taux d'accès à l'eau potable sont clairement définis de façon globale pour les milieux urbains et ruraux (sans distinction de zones d'habitation lotie / non-lotie). A priori, au regard de la spécificité des zones non-loties, on ne devrait pas appliquer les mêmes critères que pour les milieux d'habitation en zone lotie.

En ce qui concerne Q 2.1, le GT5 déclare que malgré l'implication (par les DRAH) des acteurs dans la collecte d'information et la possibilité de réajuster la programmation annuelle en cours d'année, des activités de certaines ONG / Associations échappent à la programmation. En effet, plusieurs d'entre elles ne sont pas connues par les DRAH et les communes. En outre ces structures ne participent pas aux ateliers organisés dans le cadre de la collecte ou ne transmettent pas leurs fiches à temps.

Le GT5 constate, concernant le renforcement du dispositif de suivi évaluation aux niveaux régional et communal (Q 2.2), que les communes, et plus spécifiquement leurs points focaux sont à la base du dispositif de collecte des informations de l'AEP et de l'AEUE. Il est essentiel que ces points focaux en EPA soient disponibles et bien formés et que leur charge de travail soit raisonnable. D'ailleurs, les régions jouent un grand rôle dans la collecte des données pour le système de SE. Malheureusement ce rôle ne semble pas toujours très bien compris et pas suffisamment pris en compte dans les priorités des DRAH. Cela se manifeste notamment au niveau des moyens financiers et humains mis à leur disposition (pour la collecte de données).

Le GT5 conclue qu'en milieu rural, la méthodologie courante du système de suivi-évaluation n'est pas systématiquement suivie, les délais ne sont pas respectés et l'utilisation des données est loin d'être harmonisée et satisfaisante (notamment dans les rapports bilans).

Conclusions

a) Rapport Bilan Annuel au 31 décembre 2011

Ce rapport est à classer comme étant transparent (clair) et extrêmement important pour l'atteinte des objectifs du millénaire dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, ainsi que pour le financement des projets. Ce rapport (ainsi que l'atelier et le GT5) montre que les nombreux acteurs au niveau national collaborent bien, ou, du moins, qu'ils essayent de bien collaborer.

b) PN-AEPA : Evaluation externe de la période 2007-2010; Rapport Provisoire (NCG)

Une base de données de haute qualité est requise afin de permettre le calcul précis des indicateurs de performance du PN-AEPA. La qualité du système actuel de suivi-évaluation est difficile à analyser à cause du paramètre de durabilité des nouvelles infrastructures, de l'échelle nationale et des différents niveaux (central, régional, communal, village) auxquels

³⁶ PN-AEPA Rapport des travaux des groupes thématiques de la revue conjointe 2012, du PN-AEPA et du PAGIRE, Groupe Thématique N° 5 : Thème : Suivi évaluation du PN-AEPA

les partenaires travaillent. La participation active des DRAH, des ONG localement impliquées dans le secteur EPA et des communes est requise afin d'établir et entretenir une base de données servant de système informatisé de gestion (telle que le SNIEau, qui est en passe de devenir opérationnel). La présente conclusion concorde avec le concept de « propriétaire de données », tel que décrit à la section 2.1.4 A- ci-dessus.

c) GT5 de 2011 (Revue 2012)

Sur base d'un temps imparti limité³⁷ et d'un grand nombre de documents à consulter, la présente mission conclut que l'analyse du système de suivi-évaluation du GT5 est objective et que les participants et acteurs à tous les niveaux doivent prendre ses recommandations au sérieux. Il faut néanmoins remarquer que le groupe de travail GT5 a une approche descendante (à partir du niveau national), alors que le système de SE aurait davantage dû se baser sur des concepts tels que la décentralisation, le renforcement des capacités et la formation (durabilité des ouvrages actuels ; fiabilité des données et de la base de données du SSE ; etc.).

C- Fiabilité des Données

Constat et analyse

Dans la section précédente, on a mentionné que la qualité des données dans les rapports étudiés est cohérente et que ces chiffres semblent être assez fiables. Le grand nombre d'acteurs aux différents niveaux et les différences régionales compliquent l'obtention d'une évaluation claire. En outre, il faut prendre en compte le fait que le PN-AEPA n'est actif que depuis quelques années, alors qu'en ce qui concerne leur durabilité, les infrastructures construites sont dépendantes de l'entretien (p. ex.) : et ces activités d'entretien n'apparaissent pas directement en tant qu'indicateur de performance.

Malgré cette constatation, cette section a pour but de montrer – à l'aide des chiffres disponibles – la force d'un bon système d'information géographique (SIG). Cette analyse utilise les données disponibles à la présente mission (compilée au moyen de divers rapports). Comme exemple d'analyse régionale, le secteur de l'eau en milieu rural a été choisi. Il faut noter que les chiffres de population sont cruciaux dans le calcul des critères de performance et qu'ils sont intégrés de manière très spécifique (au niveau des quartiers) dans la base de données.

Une autre question à laquelle il faut répondre est l'uniformité des réalisations sur tout le pays. A l'aide des données fournies dans les rapports des bilans annuels, une analyse régionale a été exécutée. Les résultats sont fournis dans les prochaines sections, dont la suivante concerne plus particulièrement les aspects démographiques.

a) Aspects démographiques

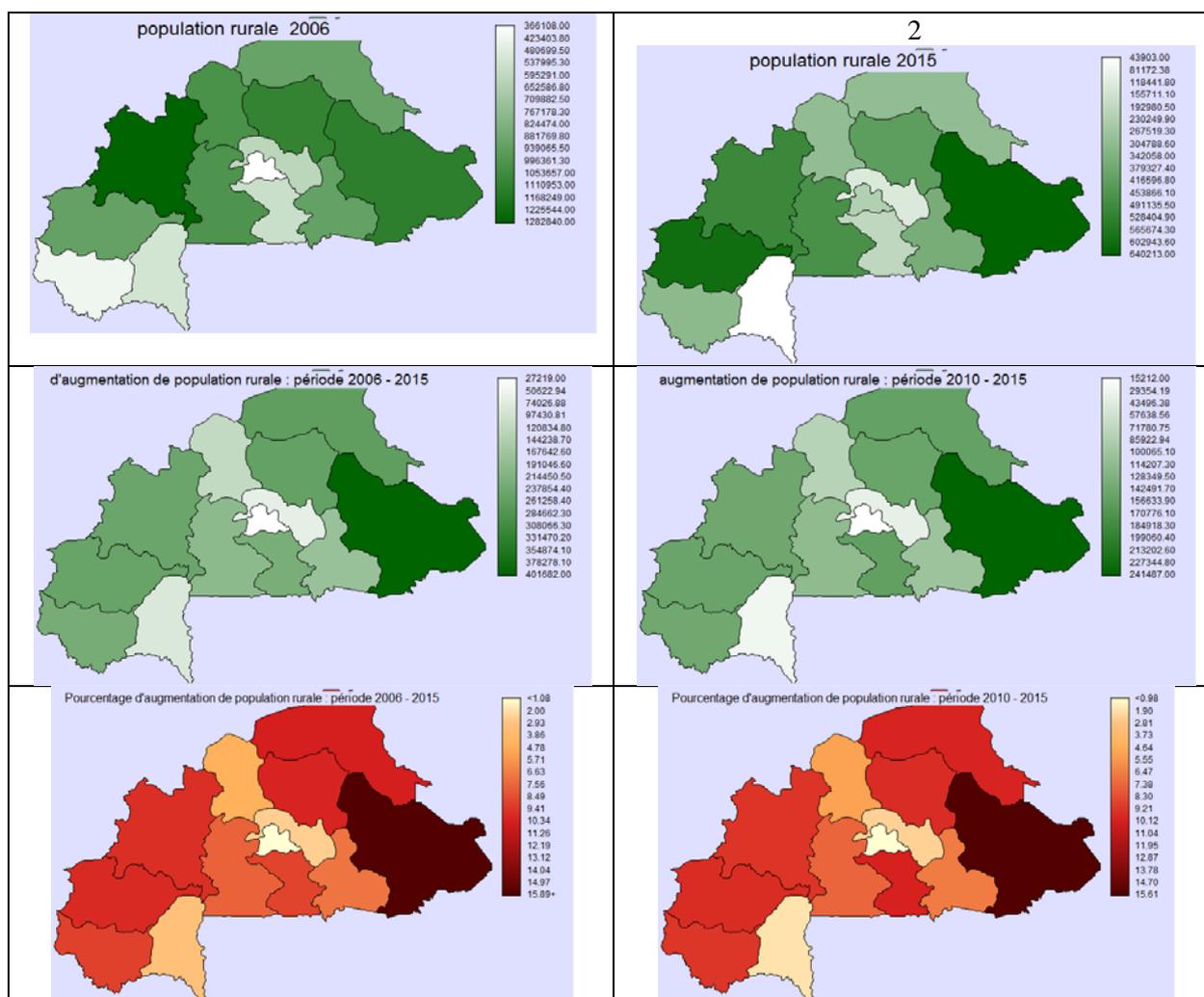
Comme mentionné ci-dessus, les indicateurs dans la matrice de performance sont définis par le biais du nombre d'ouvrages, certains en combinaison avec le nombre d'habitants qui vivent dans un certain rayon de l'ouvrage (p. ex. d'accès à l'eau potable). Voilà pourquoi il est pertinent, dans le cadre de la réalisation des objectifs OMD, d'analyser le développement démographique de la population (à l'échelle régionale). Ici, nous observerons donc uniquement les chiffres de population en milieu rural.

Dans le cadre de la réalisation des objectifs OMD, pour comprendre le véritable impact, par exemple, du nombre de forages réalisés, il est nécessaire de comparer les cartes ci-après avec

³⁷ Problème comparable prévu par l'équipe de Nordic Consulting Group: PN-AEPA Evaluation externe de la période 2007-2010; Rapport Provisoire ; Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique (DGRE-DGAEUE-ONEA) ; Nordic Consulting Group; février 2012 ;

les chiffres de population (dans le cas présent, les chiffres régionaux, tout en sachant que les indicateurs de la matrice de performance sont définis avec précision.)

Population rurale, période 2006 – 2010 – 2015 :

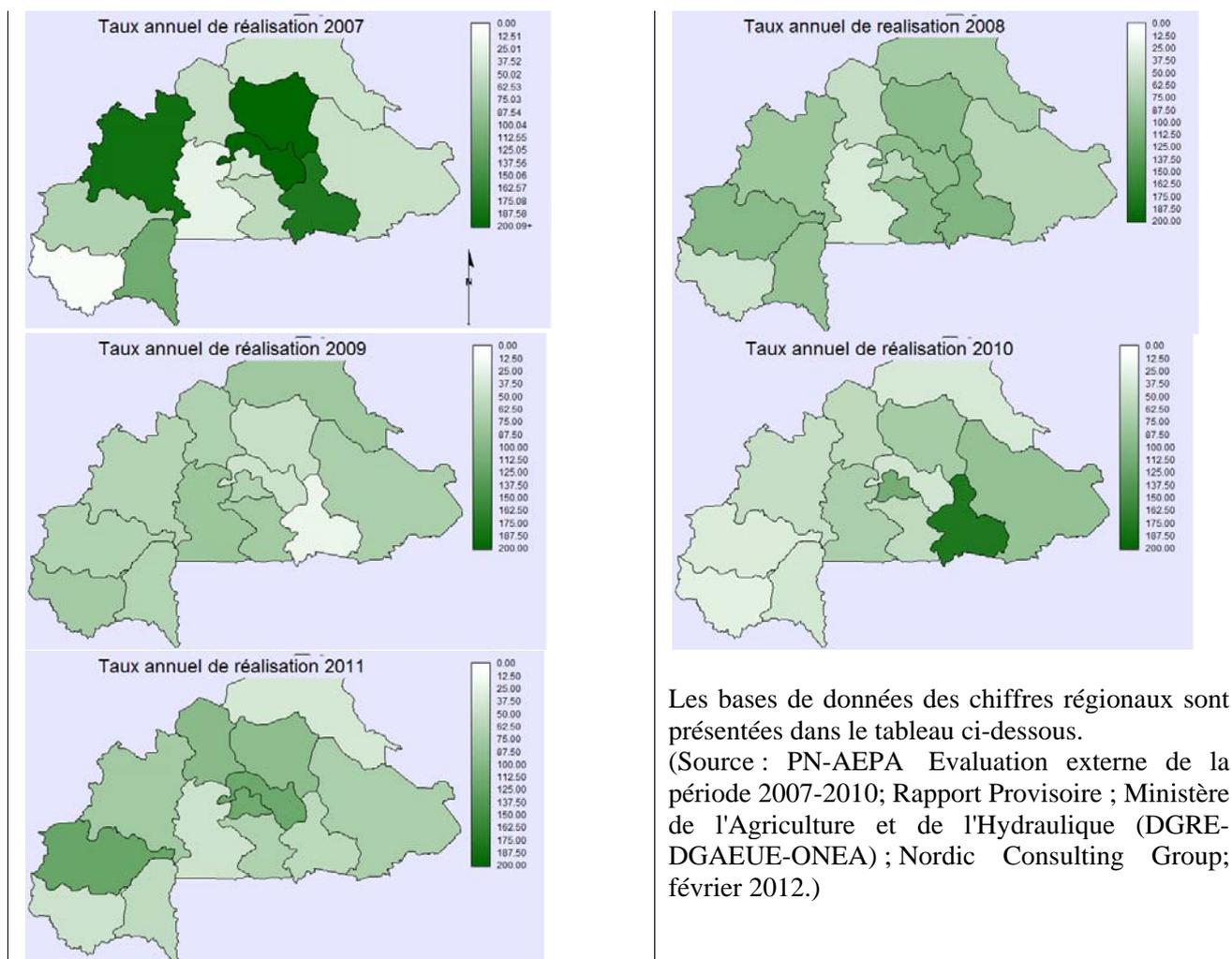
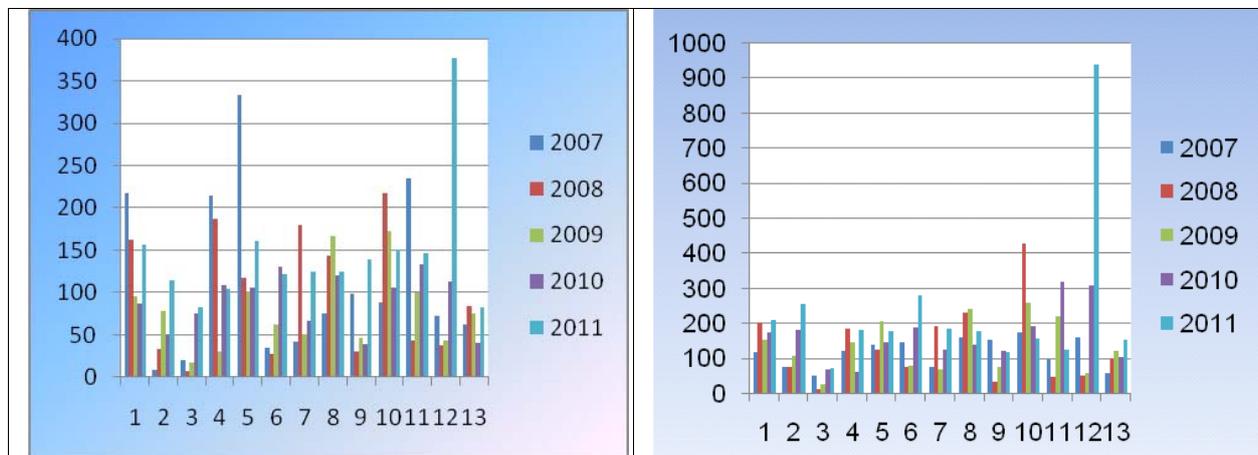


Quelques remarques sur les cartes de population :

- En chiffres absolus, sur la période 2006 – 2015, la croissance de la population totale en milieu rural est de plus de 2,5 millions ; avec les chiffres de 2010, on estime qu'au cours de la période 2010-2015, la croissance sera de 1,5 million.
- Les cartes montrent des différences régionales principales dans la croissance de la population. La croissance la plus rapide est prévue pour la région de l'Est, où les chiffres de croissance sont supérieurs à la moyenne.
- Une réduction relative de la croissance observable dans certaines régions (comme celle des Hauts-Bassins) s'explique peut-être par l'impact de l'urbanisation, où l'ONEA est responsable de la fourniture d'eau potable. (Notez que ceci n'est qu'une réponse rapide sur une réflexion rapide.)
- Bien que l'on sache que ces chiffres de population sont appliqués pendant la planification, il peut être intéressant de reconsidérer le processus de la planification régionale pour atteindre les objectifs OMD en matière d'eau potable et d'assainissement. A noter que ces chiffres de croissance sont impressionnants.

b) Points d'eau potable

Les graphiques ci-dessous montrent – par région – les forages réalisés (à gauche) et les forages prévus (à droite). Les graphiques indiquent que la variation annuelle et régionale est relativement grande. Cette observation est observable sur les cartes ci-dessous, où l'on retrouve la proportion annuelle (en %) des forages réalisés et de forages prévus.



Les bases de données des chiffres régionaux sont présentées dans le tableau ci-dessous.
 (Source : PN-AEPA Evaluation externe de la période 2007-2010; Rapport Provisoire ; Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique (DGRE-DGAEUE-ONEA) ; Nordic Consulting Group; février 2012.)

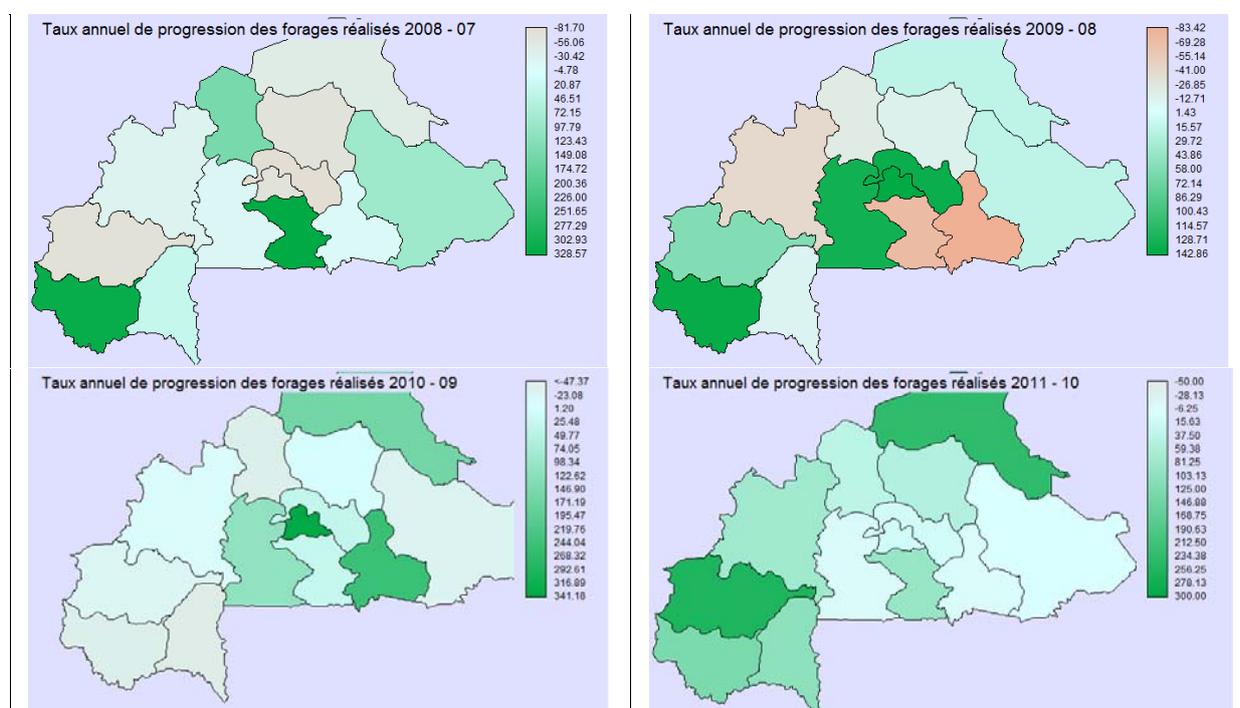
Le calcul de la progression de la réalisation des forages est réalisé par région similaire à la dernière ligne du tableau original (ci-dessous). Les résultats montrent d'importantes

différences régionales et qu'apparemment, après un bon début en 2007, de graves problèmes sont survenus. Cependant, les résultats de 2011 peuvent être interprétés comme un signe que les problèmes initiaux ont été résolus.

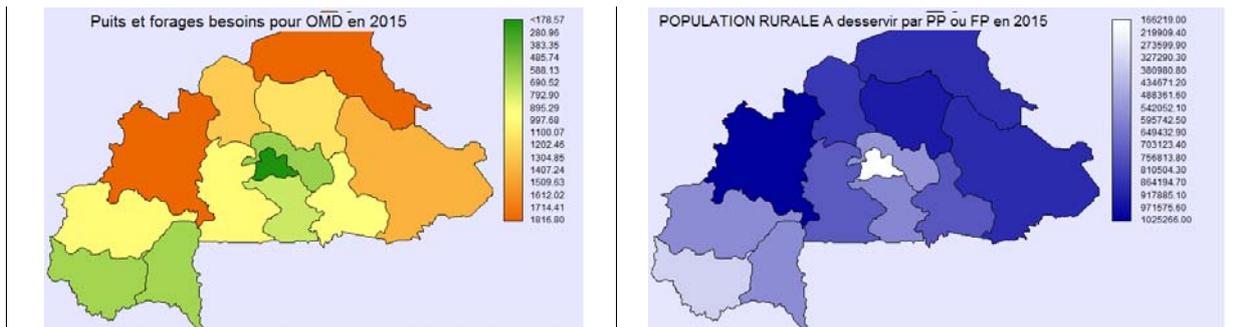
n°	Région	TAdR_2007	TAdR_2008	TAdR_2009	TAdR_2010	TAdR_2011	P 2008_07	P 2009_08	P 2010_09	P 2011_10
1	Boucle Du Mouhoun	188.7	80.6	63.2	50.3	75.5	-25.3	-40.7	-9.4	80.5
2	Cascades	11.0	45.2	74.3	28.1	44.7	312.5	136.4	-35.9	128.0
3	Centre	43.8	58.3	65.4	110.3	115.3	-66.7	142.9	341.2	10.7
4	Centre-Est	177.7	102.2	21.7	177.0	58.7	-13.0	-83.4	248.4	-2.8
5	Centre-Nord	239.6	95.9	49.3	73.6	92.0	-64.6	-14.4	5.0	51.9
6	Centre-Ouest	24.5	36.5	80.5	69.7	43.9	-22.9	129.6	111.3	-6.9
7	Centre-Sud	56.0	95.2	75.0	54.1	67.8	328.6	-71.7	29.4	87.9
8	Est	48.4	63.2	69.6	86.3	70.1	89.5	16.0	-28.1	3.3
9	Hauts-Bassins	66.0	96.8	64.4	33.1	120.9	-69.7	56.7	-17.0	256.4
10	Nord	51.5	50.8	66.9	56.1	96.8	146.6	-20.7	-38.4	41.5
11	Plateau Central	247.4	91.5	45.5	42.1	117.6	-81.7	132.6	33.0	10.5
12	Sahel	45.6	74.0	78.2	36.9	40.3	-48.6	16.2	162.8	233.6
13	Sud-Ouest	114.5	86.6	63.9	39.2	53.6	33.3	-9.5	-47.4	105.0
0	Totaux	100.3	73.1	59.8	55.8	62.6	-15.6	-18.0	12.8	60.6

[TAdR_xxx = TAux de Réalisation pour l'année xxx ; P_xx_yy = Progrès entre les années yy et xx]

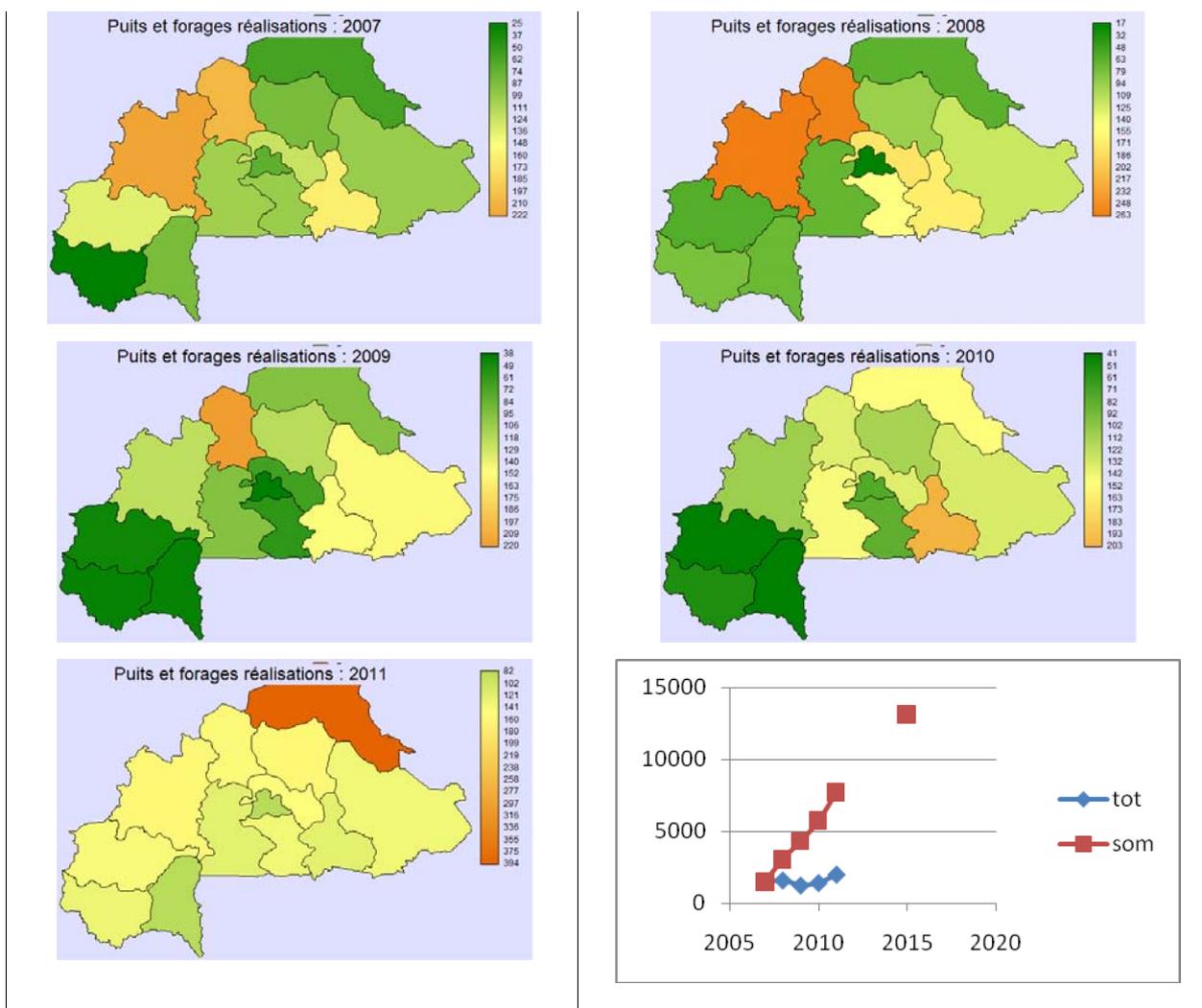
Ces chiffres régionaux, qui sont eux aussi dérivés, sont appliqués aux cartes afin d'analyser la distribution régionale sur tout le pays. Les premières cartes ci-dessous montrent une image plus ou moins chaotique, avec d'évidentes tendances négatives. La dernière carte nous fait comprendre que la réalisation de forages est devenue une tendance plus positive, bien que les différences régionales demeurent manifestes.



On a estimé que, pour atteindre les objectifs OMD d'ici 2015, et ayant trait aux nombre de puits et de forages, plus de 13.000 puits et forages doivent être réalisés dans la période 2007-2015. La carte ci-dessous montre la répartition des puits et forages requis dans les diverses régions.



Les cartes annuelles ci-dessous sont basées sur la somme régionale des puits et forages, nouveaux ou réhabilités. L'ordre des couleurs des cartes est quelque peu différent (du vert en passant par le jaune - à 150 - vers des couleurs brunâtres). À l'échelle nationale, toutes les réalisations de puits et de forages sont en bonne voie et il semble par conséquent que les objectifs OMD puissent être atteints. Cependant, il faut reconnaître que les différences régionales demeurent évidentes.



Le graphique – en haut à droite – est basé sur les chiffres contenus dans le tableau ci-dessous, et le chiffre extrapolé défini est de 13163 puits et forages, qui devront être opérationnels en 2015.

Année	2007	2008	2009	2010	2011
Total	1474	1592	1248	1424	1996
Somme	1474	3066	4314	5738	7734
Taux	11,2	23,3	32,8	43,6	58,8

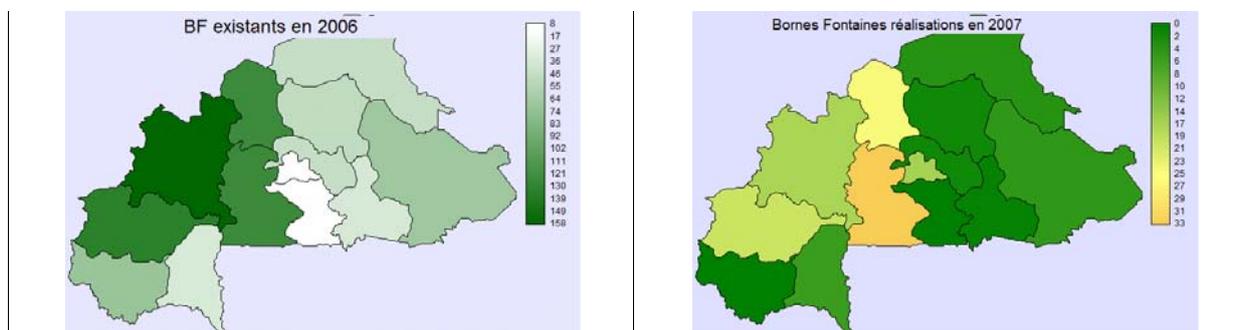
Un des problèmes que l'on rencontre est la collecte d'informations sur les PEM véritablement opérationnels. Les chiffres totaux incluent également les PEM réhabilités. Le nombre de PEM en panne est disponible dans le SNIEau (dont les informations sont recueillies à la fin de chaque année). Cependant, ils ne sont pas présentés dans les révisions annuelles. Cette affirmation repose sur l'idée que les PEM en panne ne sont pas tous répertoriés dans le tableau de réhabilitations prévues (voir le tableau ci-dessous).

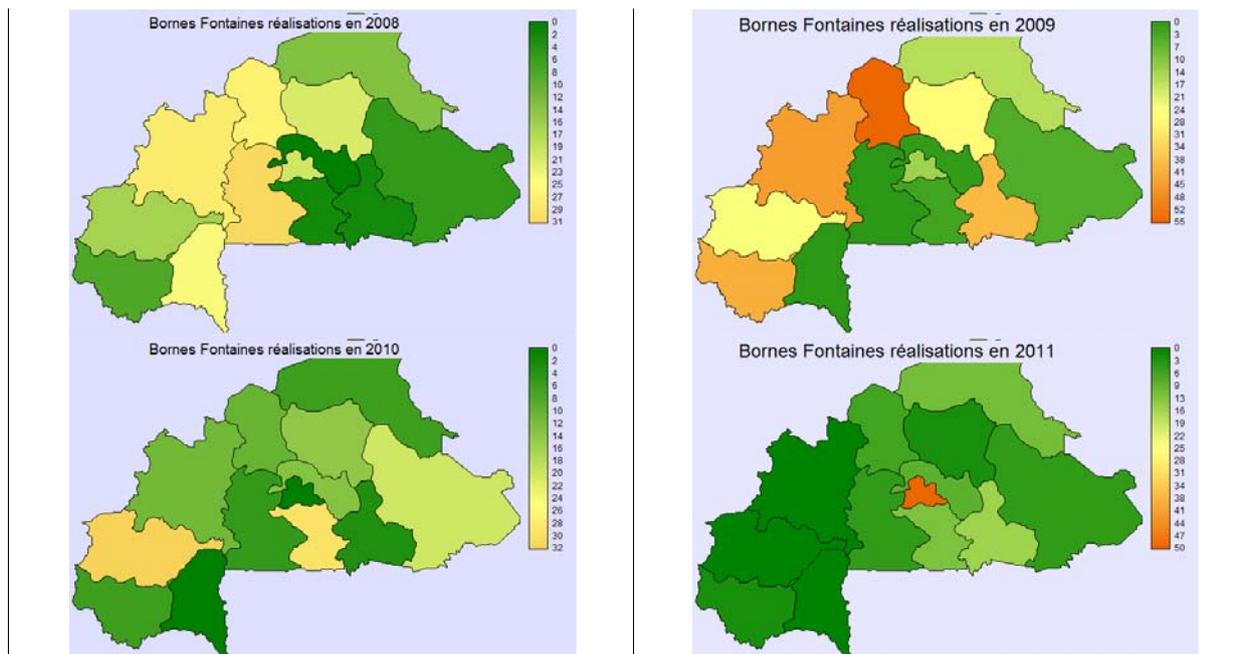
Tableau 3: Réhabilitation de forages équipés de pompe, Puits Modernes, AEPS

REGIONS	PEM réhabilités						AEPS réhabilitées			
	Forages réhabilités			Puits modernes réhabilités			Total PEM	Prévision	Réalisation	taux de réalisation (%)
	Prévision	Réalisation	Taux de réalisation (%)	Prévision	Réalisation	Taux de réalisation (%)				
Boucle du Mouhoun	138	109	79,0	3	1	33,3	110	2	2	100,0
Cascades	106	70	66,0	1	0	0,0	70	0	0	
Centre	32	49	153,1	0	1	-	26	2	0	0,0
Centre-Est	98	85	86,7	3	0	0,0	85	0	0	
Centre-Nord	141	121	85,8	0	0	-	121	0	0	-
Centre-Ouest	155	54	34,8	8	6	75,0	60	9	1	11,1
Centre-Sud	138	100	72,5	10	8	80,0	108	2	1	50,0
Est	91	43	47,3	0	0	-	43	0	0	
Hauts-Bassins	117	70	59,8	0	0	-	70	3	0	0,0
Nord	108	93	86,1	7	3	42,9	96	6	1	16,7
Plateau-Central	78	64	82,1	0	0	-	64	0	0	-
Sahel	190	90	47,4	0	0	-	90	6	1	16,7
Sud-Ouest	38	17	44,7	0	0	-	17	0	0	-
National	1 430	965	67,5	32	19	59,4	943	30	6	20,0

Source: DGRE, 2011

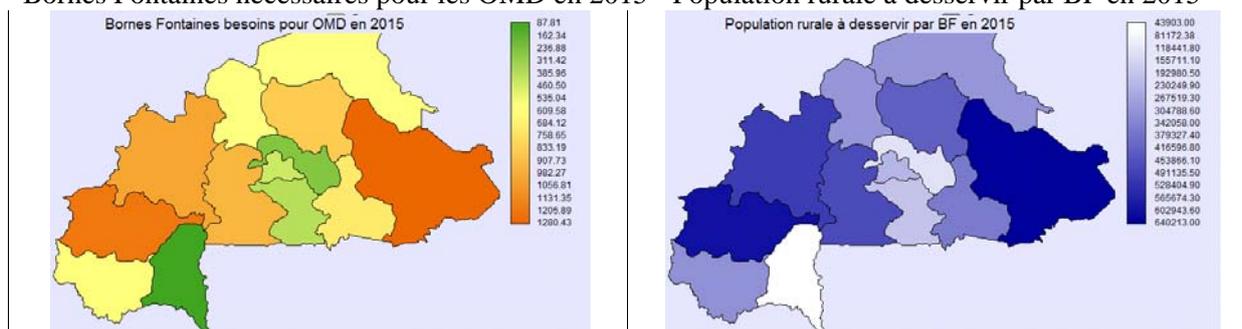
Comme indiqué dans la section du constat, le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural est basé sur la somme des PEM et des Bornes Fontaines disponibles. Les chiffres annuels concernant les BF sont disponibles. Ils sont présentés ci-dessous sur les cartes et permettent de visualiser la distribution régionale.





Comme mentionné précédemment, les nombres de points d'eau repris dans les rapports des bilans annuels démontrent que la tendance suit la bonne voie pour atteindre les objectifs OMD. Cependant, il y a des perturbations régionales et annuelles.

Bornes Fontaines nécessaires pour les OMD en 2015 - Population rurale à desservir par BF en 2015

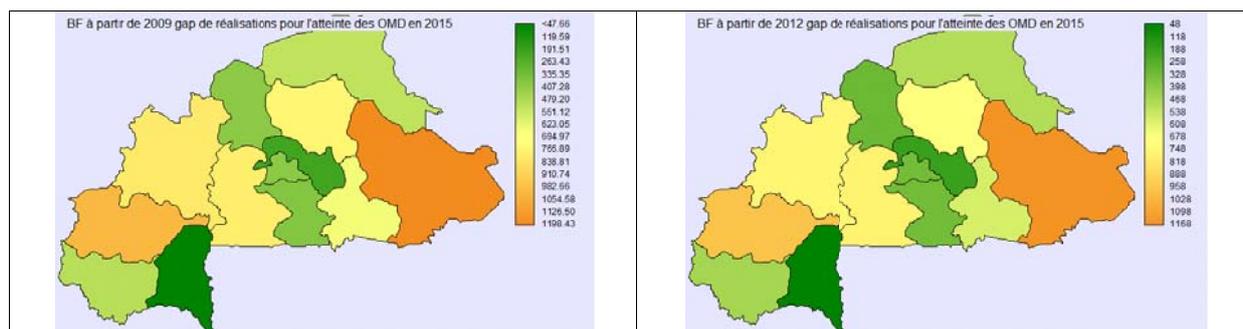


Les constructions AEPS/PEA sont une alternative à la construction de PEM et de BF. En utilisant les chiffres de 2009 concernant les BF, le nombre total de construction nécessaires est de 1098.

Ce dernier chiffre est calculé de manière empirique ; le nombre de constructions AEPS/PEA est égal au nombre nécessaire divisé par 7. Il y a 194 AEPS/PEA neufs et réhabilités, qui ont été réalisés durant la période 2009-2011. Il en faut donc encore $(1000-200=)$ 800, c.-à-d. environ 200 par an.

Les deux cartes suivantes permettent de visualiser (en unités de BF) où les systèmes d'eau doivent être réalisés dans les années à venir. La région des Hauts-Bassins et la région de l'Est sont clairement reconnaissables.

BF à réaliser à partir de 2009/2012 pour atteindre les OMD en 2015



c) 3.3 Aperçu de l'évolution du sous-secteur EP au niveau national

Leçons tirées au niveau régional :

Le « *Tableau 30 : Evolution du taux d'accès à l'eau potable en milieu rural par région de 2006 à 2011* »³⁸ reproduit ci-dessous a été utilisé pour cette analyse. A noter que les taux d'accès nationaux correspondent exactement à ceux de la matrice de performance B du secteur EPA approuvée lors de la revue conjointe de mars-2012.

Tableau 30 : Evolution du taux d'accès à l'eau potable par région (%)

Régions	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Boucle du Mouhoun	42,1	45,0	47,8	49,3	50,5	54,3
Cascades	45,4	45,8	46,9	49,1	48,4	53,0
Centre	54,1	55,3	55,2	55,9	58,3	60,0
Centre-Est	57,9	59,3	61,1	63,4	66,3	67,8
Centre-Nord	62,4	62,9	63,4	64,1	62,8	65,9
Centre-Ouest	54,4	54,7	54,9	55,0	56,9	58,0
Centre-Sud	67,9	68,6	70,8	70,9	71,4	73,9
Est	45,8	46,3	47,1	48,1	48,8	47,3
Hauts-Bassins	38,0	40,6	40,7	41,4	41,7	47,7
Nord	53,1	55,9	59,4	61,1	65,5	67,8
Plateau-Central	66,5	68,2	70,6	69,9	71,5	71,4
Sahel	35,2	35,1	33,9	35,3	42,2	42,9
Sud-Ouest	64,0	65,3	65,2	63,6	62,7	66,4
National	51,5	52,8	54,0	54,9	56,6	58,5

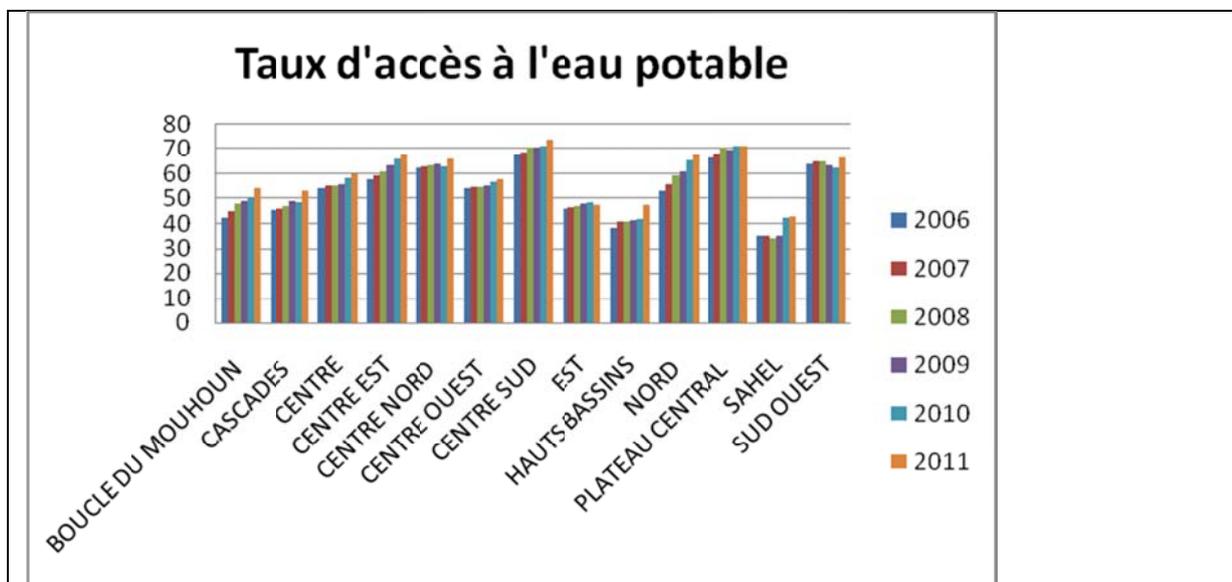
Source: DGRE, 2011

Le développement temporel et régional est présenté dans le graphique suivant. A partir de ce graphique, on peut conclure que :

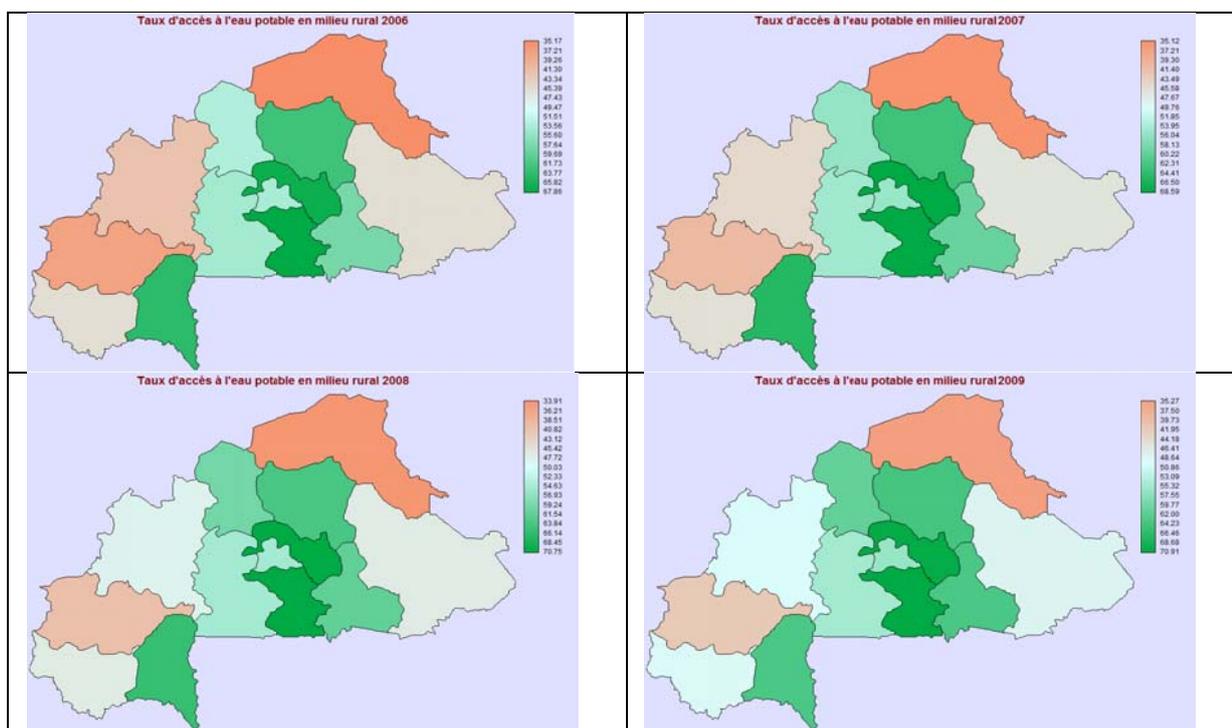
- En général, dans toutes les régions, le pourcentage calculé de Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural a augmenté depuis 2006, mais d'importantes différences régionales peuvent être observées.

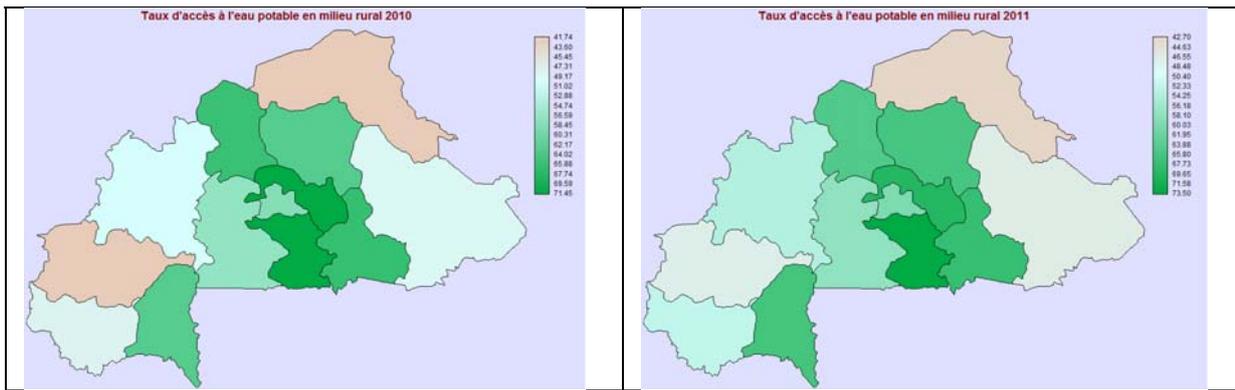
³⁸ Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement à l'horizon 2015 ; Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (DRE) ; Rapport Bilan Annuel au 31 Décembre 2015, Février 2012

- Dans l'absolu, les pourcentages pour les régions du Sahel et des Hauts-Bassins sont faibles, tandis que les régions du Centre-Sud et du Plateau Central affichent un score supérieur à la moyenne.
- Pour la plupart des régions, on peut constater une croissance constante du taux, mais il y a des régions où la croissance est faible (p. ex. les régions de l'Est et du Sud-Ouest), tandis que certaines autres régions n'ont affiché une croissance que durant ces dernières années (notamment les régions du Sahel et des Hauts-Bassins).

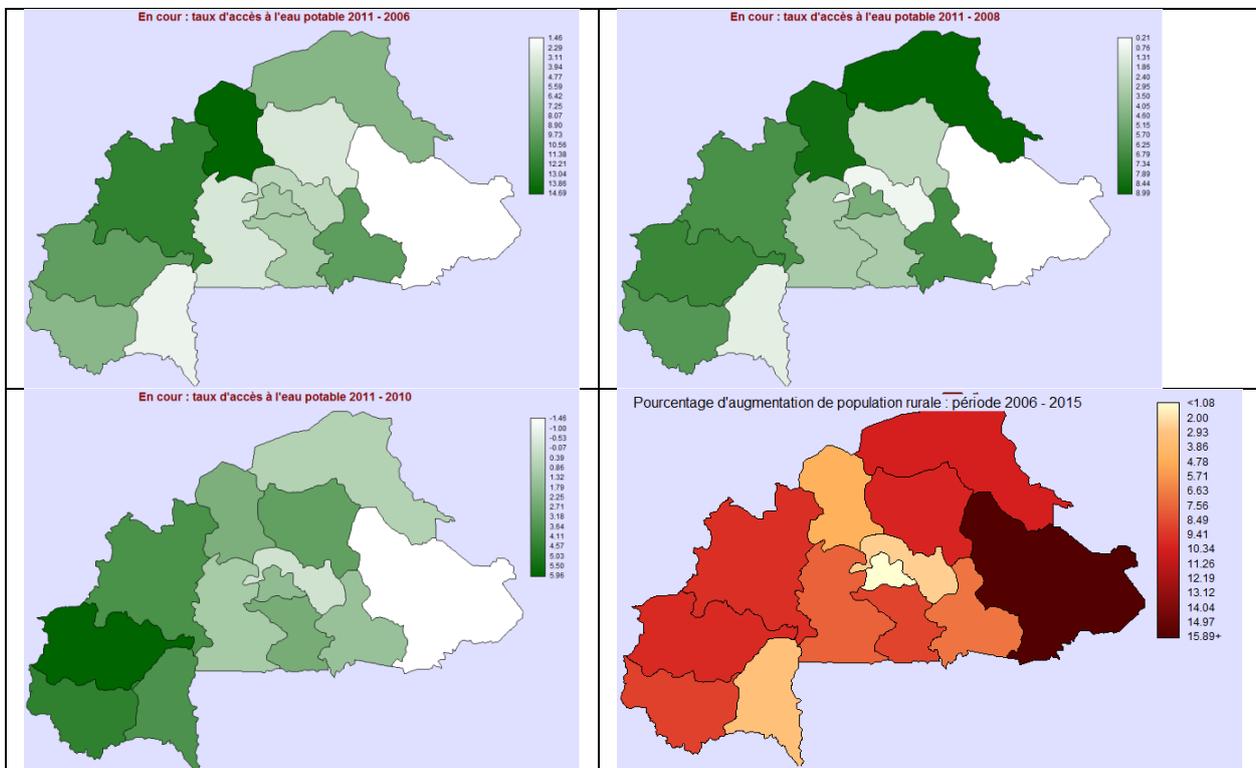


Une analyse cartographique montre que les régions centrales avaient une meilleure position de départ (2006), qui compensait le retard des régions du Sahel et des Hauts-Bassins. La série de cartes montre une claire amélioration des régions en retard susmentionnées. Ce qui est frappant, c'est que la région de l'Est affiche une croissance moins spectaculaire ; on y observe même une régression calculée pour 2011.





La croissance du pourcentage de Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural est affichée sous forme cartographique ci-dessous : une croissance remarquable peut être observée dans la région du Sahel et dans toutes les régions occidentales. Ce qui est frappant, c'est la croissance limitée (et la régression en 2011) dans la région de l'Est. Cela peut peut-être s'expliquer par la croissance démographique relativement élevée dans cette région.



Conclusions

Les données utilisées proviennent de documents de référence du PN-AEPA et des Rapports de Bilans annuels. En général, les données apparaissent fiables. Toutefois, la prise en compte uniquement de points d'eau potable fonctionnels par rapport au nombre annuel de puits réhabilités n'est par exemple pas claire (quid des points d'eau en panne ?) et il faut bien tenir compte de ce point.

Pour atteindre les objectifs nationaux, la planification et l'exécution sont sur la bonne voie. Cependant, cette étude a émis des doutes sur le fait que les objectifs seront atteints dans toutes les régions. La région de l'Est, en particulier, pourrait rencontrer quelques difficultés. Cependant, au

cours de la réunion finale de cette mission, le retard dans la progression a été discuté et le PN-AEPA en tiendra compte.

Recommandations

L'objectif principal du PN-AEPA est d'atteindre les résultats tels que définis dans ses documents de référence. Les processus sont sur la bonne voie et requièrent que l'on poursuive les activités planifiées.

En ce qui concerne la surveillance et le rapportage requis, il est recommandé de présenter tant les tableaux que les cartes, afin de montrer la distribution régionale de manière plus directe.

Le MAH, ou les opérateurs du SNIEau, devraient plus souvent soutenir et renforcer le potentiel du SNIEau, y compris sa base de données et sa capacité d'analyse au niveau régional.

2.1.5 Analyse des procédures de contrôle et de vérification des dépenses

Constat et analyse

Le système de contrôle et de vérification des dépenses s'articule de cinq instruments chacun d'entre eux lié à une institution différente.

Ces instruments sont (i) la traçabilité des ressources du PAPS-EPA dans les comptes de l'Etat par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) du MEF, (ii) le contrôle interne du MAH par l'Inspection Technique des Services (ITS), (iii) le contrôle exercé indépendamment dans le pays [par la Cour des Comptes, l'Autorité Supérieure de Contrôle de l'Etat (ASCE) et l'Inspection des Finances] et par les structures autonomes de l'Union Européenne [la Cour des Comptes européenne et l'Office Européen de Lutte Anti-Fraude (OLAF)], (iv) les audits et évaluations externes conduits par des bureaux privés et (v) la Société Civile (par des organisations comme le Réseau National de Lutte Anti-Corruption (REN-LAC)).

A- Traçabilité des ressources du PAPS-EPA dans les comptes de l'Etat

Comme dans d'autres pays, le Ministre de l'Economie et des Finances est l'Ordonnateur National du FED. Pour remplir les responsabilités de cette fonction trois (3) Ordonnateurs délégués ont été désignés³⁹ :

- (i) le Directeur général de la coopération (DGCoop), Ordonnateur délégué au titre des relations avec les PTF ;
- (ii) le Directeur général du trésor et de la comptabilité publique (DGTCP), Ordonnateur délégué pour les demandes de retrait de fonds auprès des PTF et des règlements au profit des créanciers [il est suppléé par le Directeur de la dette publique (DDP) et le Chef de service de la mobilisation des financements (SMF) ;
- (iii) le Directeur général du budget (DGB), Ordonnateur délégué pour la budgétisation et la régularisation des opérations en recettes et en dépenses au titre du budget de l'Etat [Il est suppléé par el Directeur de l'ordonnancement et de la comptabilité].

Comptabilisation des financements extérieurs

De manière générale, le développement au Burkina Faso est financé entre 60 % et 70 % par le gouvernement et 30 à 40 % par ses partenaires au développement à travers des emprunts et

³⁹ Arrêté ministériel n° 2011/116/MEF/SG/DGTCP portant définition et rôles des ordonnateurs délégués et suppléants pour les financements extérieurs du 30 mars 2011

donc. C'est suite à la volonté du législateur d'assurer la re-traçabilité des financements extérieurs dans le processus de développement du pays que le MEF, par la DGTCP, a sorti l'Instruction N° 2011 / 244 / MEF / SG / DGTCP / DELF portant comptabilisation des financements extérieurs du 28 mars 2011.

Cette instruction a pour objet de décrire les procédures de comptabilisation des financements extérieurs au sein du Trésor Public. La comptabilisation des opérations se fait selon que (i) les financements sont suivis des décaissements effectifs ou (ii) les financements se font sans transfert au Trésor.

La procédure de comptabilisation des financements sans transfert des fonds comporte 3 étapes impliquant 3 acteurs : (i) l'Agent Comptable Central du Trésor, (ii) le Receveur Général et (iii) le Payeur Général.

La procédure de comptabilisation des financements avec transfert des fonds au Trésor est faite en 2 étapes classiques consistant à comptabiliser les recettes et les dépenses au fur et à mesure de leur exécution par les projets : (i) 1^{ère} étape : la comptabilisation des recettes (chez l'Agent Comptable Général du Trésor et puis chez le Receveur Général) et (ii) 2^{ème} étape : comptabilisation des dépenses (chez l'Agent Comptable Général du Trésor et puis chez Payeur Général).

La traçabilité des ressources du PAPS-EPA

Dans ces conditions, en ce qui concerne le PAPS-EPA, l'ABS (38 M €) est un financement suivi de décaissements par le Trésor et l'approche projet (12 M €) sont des décaissements sans transfert au Trésor.

Bien que l'Instruction N° 2011 / 244 / MEF / SG / DGTCP / DELF date de mars 2011 et que la CF du PAPS-EPA a été signée en décembre 2009, les décaissements [des tranches fixes et variables de l'ABS] sont faits par le Trésor. Ceci permet de connaître les montants que le Gouvernement affecte au secteur EPA et leur évolution.

En ce qui concerne, les ressources du PAPS-EPA qui sont dans l'approche projet (12 M €), la traçabilité de l'utilisation de ces ressources se fait par le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des contrats de subvention.

L'inspection Technique des Services (ITS) devrait être la première des entités qui devraient suivre et assurer le contrôle la mise en œuvre des activités des contrats de subvention par les ONG.

B- Contrôle interne au MAH : L'Inspection Technique des Services (ITS)

Mandat de l'ITS

Comme indiqué plus bas, l'ITS assure, à l'intérieur du MAH, le suivi-conseil et le contrôle du fonctionnement des services, projets et programmes et de l'application de la politique du MAH.

A ce titre, elle est chargée de⁴⁰ :

-  l'appui conseil pour l'organisation et la mise en œuvre des programmes d'activités des services, projets et programmes ;
-  du contrôle de l'application des textes législatifs, réglementaires et des instructions administratives régissant le fonctionnement administratif, financier et comptable des services et, projets et programmes ;
-  des investigations relatives à la gestion administrative, technique, financière des services, projets et programmes ;
-  de l'étude des réclamations des administrés et des usagers des services, projets et programmes du MAH ;
-  de la lutte contre la corruption au sein du ministère.

⁴⁰ Arrêté N° 2009-012/MAH/CAB/ITS Portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de l'Inspection Techniques des Services du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques.

Par ailleurs, le pouvoir de contrôle et de vérification de l'ITS s'exerce aussi bien à priori qu'à posteriori. L'ITS est dirigée par un Inspecteur General des Services (IGS) nommé par décret en Conseil des Ministres. L'IGS relève directement du Ministre et est placé hors hiérarchie administrative. L'ITS dresse des rapports de contrôle et de vérification à l'attention du Ministre.

L'ITS et le PAPS-EPA

La revue des attributions des attributions de l'ITS fait ressortir que c'est un mécanisme interne de suivi et de contrôle qui permet d'améliorer le fonctionnement des services du MAH et la mise en œuvre de ses projets et programmes.

A cet effet, l'ITS a eu à inspecter, dans le cadre de son programme d'activité,

- ✚ En 2010, le « Projet d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement en milieu rural dans les régions (PAEPA/BAD/4R) des Cascades, du Centre Ouest du Centre Sud et du Sahel, sur financement de la BAD ; la gestion des micro-projets dans l'Antenne de l'Ouest du Programme d'Appui aux filières agro-sylvo-pastorales en octobre 2011, suite à une saisine du Ministre, relative aux nombreuses plaintes.

Il est nécessaire que l'ITS puisse jouer son rôle vis-à-vis de la mise en œuvre du PN-AEPA. En donné que l'ITS a des moyens financiers très limités, les ressources financières mises à disposition de l'Appui Institutionnel dans le cadre du PAPS-EPA pourrait servir, parmi d'autres usages, de moyens pour remplir son mandat dans la chaîne de redevabilité.

En effet, l'Autorité Supérieure de Contrôle de l'Etat (ASCE) reçoit en copie tous les rapports de l'ITS.

C- Procédures externes de contrôle

Les missions confiées à l'ITS ne font pas obstacle aux contrôles et vérifications de l'Inspection Générale des Finances (IGF), de la Cour des Comptes (CC) ou de l'Autorité Supérieure de Contrôle de l'Etat (ASCE).

L'Autorité Supérieure de Contrôle de l'Etat (ASCE)

A titre d'exemple, l'ASCE a eu à « vérifier les dénonciations sur la gestion du Directeur Général de l'ONEA »⁴¹.

Parmi les dénonciations portées, il a été établi qu'il y a avait (i) un retard d'exécution des travaux de construction d'un château d'eau à Ouahigouya au regard du délai contractuel, et (ii) un non-respect des délais contractuels de dix (10) ou trente (30) jours pour le paiement des factures d'externalisation.

Les risques significatifs identifiés par l'ASCE étaient un surcoût des travaux et des litiges, et avait recommandé au DG de l'ONEA de :

- ✚ faire prendre les dispositions pour appliquer les termes du contrat en matière de pénalités de retard (article 8 du marché n° 071 du 24 juillet 2009) ;
- ✚ faire prendre les dispositions pour le respect des délais contractuels de paiement des factures d'externalisation ;
- ✚ faire prendre les dispositions pour uniformiser les délais de paiement des factures à trente (30) jours minimum par souci d'équité

L'ONEA avait accepté les recommandations. Toutefois, c'étaient là des points dont l'ITS pouvait s'occuper.

La Cour des comptes du Burkina Faso

La Cour des comptes du Burkina Faso peut, indépendamment, procéder à un contrôle financier et administratif de la mise en œuvre du PN-AEPA.

⁴¹ Rapport de l'ASCE 2010

En vue de renforcer son rôle dans le contrôle que nécessitent les Appuis Budgétaire Généraux et Sectoriels, la Cour des Comptes a bénéficié d'un appui.

Union Européenne

Dans la CF (Conditions générales du FED, Annexe 1), le Burkina Faso a accepté que la Commission Européenne, l'OLAF et la Cour des comptes européenne puissent contrôler sur pièce et sur place l'utilisation des fonds communautaires au titre de la CF (y compris les procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions) et conduire un audit complet, si nécessaire.

Il y a eu un audit de « la gestion, par la Commission, de la l'appui budgétaire général dans les pays ACP ainsi que dans les pays d'Amérique latine et d'Asie »⁴².

Le Burkina Faso a fait partie des pays visités dans le cadre de cet audit.

D- Evaluations et audits indépendants

Il peut également être demandé des audits par des bureaux externes.

Ainsi, par exemple, en novembre 2010, il y a eu un « Audit des flux financiers d'appuis budgétaires dans le cadre du protocole CGAB- CSLP, Exercice 2009 » par la firme « PANAUDIT Burkina » pour le compte du Secrétariat Permanent pour le Suivi des Politique et Programme Financiers (SP-PPF).

E- Société civile

Il existe au Burkina Faso un mécanisme pour la société civile d'assurer un contrôle et de lutter contre la corruption. En décembre 1997, plusieurs organisations de la société civile ont mis en place le Réseau National de Lutte Anti-Corruption (REN-LAC) ayant pour mission d'« œuvrer pour une garantie de la bonne moralité et la transparence dans la gestion de la chose ».

Le REN-LAC est une organisation non gouvernementale, indépendante, apolitique sans but lucratif. Il est la contribution de la société civile à la lutte contre la corruption au Burkina Faso. Depuis la fin des années 1990, le constat était fait que la corruption constituait une menace pour la vie socio-économique des populations.

Toutefois, la mission n'a pas trouvé de rapport du REN-LAC sur les activités du PN-AEPA.

Conclusions et recommandations partielles

Les instruments de contrôle et de vérification des dépenses existent, les institutions responsables sont en place. Le système de contrôle et de vérification semble fonctionner comme il se doit.

L'un des acteurs du PN-AEPA, l'ONEA, a fait l'objet d'un contrôle par l'ASCE.

Contrairement à l'ABS, pour les ressources du PAPS-EPA qui sont dans l'approche projet (12 M €), il ne semble pas y avoir de la part du gouvernement le suivi qu'implique une traçabilité. En effet, les procédures de contrôle et vérification des dépenses semblent être plus adaptées pour l'ABS que pour l'approche projet.

De la même manière qu'il y a un appui à la Cour des Comptes et à l'Institut National des Statistiques et de la Démographie (INSD), il est recommandable de cibler un appui sur l'ITS pour renforcer le contrôle et le suivi-conseil interne à l'intérieur MAH et des entités qui dépendent de lui.

⁴² Rapport spécial n° 11//2010. Cour des comptes européenne.

En effet, l'ITS paraît être mieux outillé pour suivre et contrôler les activités du PN-AEPA mises en œuvre sur le terrain et y compris celles exécutées par l'approche projet.

2.1.6 Analyse de la capacité des différents acteurs du secteur et des mesures de renforcement des capacités.

Constat et analyse

A- *Les acteurs*

Les responsabilités de la fourniture de l'eau potable et l'assainissement sont des compétences qui relèvent des communes. Ainsi, ce sont (i) les communes qui sont le principal acteur dans l'accès à l'EPA. Toutefois, dans les circonstances actuelles (délais dans l'opérationnalisation de la décentralisation), les institutions qui mettent en œuvre le PN-AEPA dans les communes à travers le PAPS-EPA et d'autres soutiens sont (ii) l'ONEA pour l'eau et l'assainissement en milieu urbain, (iii) les DRAH qui mettent en œuvre l'eau potable et l'assainissement respectivement pour la DGRE et la DGAEUE, et (iv) les ONG travaillant pour l'accès à l'assainissement en milieu rural.

En plus de ces entités directement impliquées dans la mise en œuvre du PN-AEPA, il y a (v) l'Inspection Technique des Services (ITS) qui a le mandat d'assurer le suivi-conseil et le contrôle du fonctionnement des services, projets et programmes et de l'application de la politique du MAH.

B- *Les besoins*

La plupart de ces entités ont besoin d'un renforcement. Mais celles qui en ont immédiatement besoin étant donné leur mandat intrinsèque et leur rôle dans la mise en œuvre du PN-AEPA sont :

-  la Commune ;
-  la DGRE, la DGAEUE, l'ITS et puis les DRAH ;
-  les ouvriers [formations dans les métiers liés à l'EPA (maçons, réparateurs de pompes / forages, etc.) surtout des communes rurales].

La commune est le vrai maillon faible de la chaîne. Bien que les dernières élections locales aient eu lieu en 2007, l'administration communale n'est pas en place. La commune manque de moyens humains et financiers pour remplir les compétences qui sont les siennes et asseoir sa crédibilité dans le développement de la collectivité locale.

A cet effet, le Projet d'Appui à la Décentralisation et aux Investissements Communaux (PADIC), dont la CF a été signée en janvier 2012, est vraiment opportun.

La DGRE a formulé son Plan de renforcement des capacités en mars 2008. La DGAEUE a été créée en 2009 / 2010 et a besoin d'appui logistique pour assurer son travail de suivi et de contrôle des activités d'assainissement.

Les DRAH ont également besoin d'un appui logistique. Dans la Région des Hauts Bassins, la DRAH a 65 agents au siège et 2 véhicules en bon état. Ainsi, il est pratiquement impossible que le véhicule qui pourrait être fourni par le PAPS-EPA soit exclusivement utilisé le Service des Ressources en Eau de cette DRAH.

L'ITS, dans son mandat de suivi-conseil et de contrôle interne du MAH et de ses projets et programmes, mérite que ses tâches soient facilitées afin de faire son travail en ce qui concerne le PN-AEPA.

C- *Les moyens*

Dans le cadre de la mise en œuvre du PN-AEPA, les ressources de l'ABS fourni par l'UE, le Danemark et la Suède peuvent être utilisées par le Gouvernement pour des besoins de renforcement de capacités des acteurs clés du secteur. Les coopérations bilatérales fournissent aussi de l'assistance technique.

En plus de l'aide budgétaire, le PAPS-EPA fournit un Appui Institutionnel de 1,5 millions € qui peut être utilisé à cet effet.

A ce jour, seulement 9 % des ressources allouées dans le PAPS-EPA à l'Appui Institutionnel ont été utilisés.

Conclusions et recommandations partielles

La commune est très faible en ressources humaines et financières nécessaires pour initier, gérer et suivre le développement de la collectivité locale en matière d'EPA. Dans un certain nombre des communes choisies où le PN-AEPA intervient et qui feront l'objet d'appui technique et de suivi, il faudrait transférer des ressources pour l'EPA dans le cadre d'un PCD-AEPA et pour mettre en place l'ossature du service technique communal⁴³ qui sera en charge des infrastructures qui relèvent de la compétence des communes : EPA, écoles, centres de santé, pistes et routes communales / barrières de pluie, etc.

La DGAEUE et les DRAH ont besoin d'un soutien en logistique. La DGRE a indiqué ses besoins en renforcement de capacités. L'ITS a besoin d'un appui pour remplir son mandat qui sera utile à la mise en œuvre du PN-AEPA.

Dans ces conditions, pour faire progresser le secteur EPA, il est recommandable que le gouvernement utilise toutes les ressources allouées directement ou indirectement à de l'assistance technique (dans le cadre du PAPS-EPA ou d'autres programmes) pour appui institutionnel à la DGRE, la DGAEUE, ITS, les DRAH, les communes, ou pour de la formation d'ouvriers dans le domaine EPA.

Il est recommandable que le Gouvernement fournisse aux communes des ressources financières ciblant l'EPA et pour la mise en place de l'ossature d'un Service en charge des infrastructures communales (y compris la formation de son personnel). Ces ressources (transferts fiscaux intergouvernementaux) seront initialement fournies à quelques communes choisies sur base des critères objectifs pour être ensuite étendues d'année en année à un plus grand nombre de communes.

2.1.7 Analyse des montants décaissés (ou à décaisser) au titre de la tranche variable et proposition des ajustements nécessaires.

Constat et analyse

A- *Analyse des montants décaissés*

Pour l'année 2011, première année de décaissement de la tranche variable, le Rapport d'évaluation de la performance du PN-AEPA en 2009 estime la performance à 72 % et, par conséquent recommande l'octroi de 2 899 970 € sur le montant de 4 000 000 € alloués.

⁴³ En collaboration avec le ministère en charge de la décentralisation et des collectivités locales.

Physiquement, c'est le montant de 2 800 000 €⁴⁴ qui a été transféré au Trésor Burkinabé, soit 70 % du montant alloué. Ce niveau de 70 % est acceptable pour une première année.

Pour l'année 2012, le Rapport d'évaluation de la performance du PN-AEPA en 2010 a estimé la performance à 57,5 % et a ainsi recommandé le décaissement de 2 300 000 € sur le montant de 4 000 000 € alloués. Présentement, la requête de l'Ordonnateur National est en traitement à la DUE. Si paiement est effectué, on passerait ainsi de 70 % de décaissement en 2011 à 57,5 % en 2012 ce qui est décevant après seulement une année d'expérience.

Ainsi, pour l'ensemble des années 2011 et 2012, le total des montants transférés au Trésor National serait de 5,1 millions € sur les 8,0 millions € alloués, soit 64 %.

Toutefois, une analyse comparative de la performance et des décaissements de la tranche variable en 2011 et 2012 montre que c'est la non application, pour 2012, du critère 3a « Réalisation des plans stratégiques (PSA) urbain » dont la pondération est de 20 % mais dont le performance a été jugée à zéro. A lui seul, ce critère contrôle de 800 000 € de la tranche variable.

En fait, il aurait fallu que la partie gouvernementale, l'ONEA, anticipe et propose comme remplacement à ce critère, par exemple *la mise en œuvre de ces PSA* qui venaient d'être réalisés.

En ce qui concerne le milieu rural, le critère 1a « Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural », le taux de réalisation est passé de 50 % à 100 %.

Par contre, pour le critère 2a « Nombre de nouvelles latrines améliorées réalisées en milieu rural », il est resté stagnant entre 2009 et 2010 avec un taux de performance de 50 %. Comme indiqué, la construction des latrines est précédée par une période de sensibilisation à l'hygiène et au changement de comportement. Ainsi, le critère 2a « Nombre de nouvelles latrines améliorées réalisées en milieu rural » est contraignant en début de programme.

B- *Analyse des critères*

D'une manière générale, 50 % de pondération des critères ciblent le milieu urbain et 50% ciblent le milieu rural. Les critères qui ciblent le milieu urbain couvrent bien les aspects d'eau potable et d'assainissement et sont pertinents pour l'ONEA.

Toutefois, le milieu rural n'a pas de critère « Gouvernance et renforcement des capacités ». Pourtant, le PN-AEPA pour l'assainissement en milieu rural est à son début et ses premiers efforts sont (i) la formulation des PCD AEPA, (ii) l'affectation d'un point focal responsable pour l'EPA aux communes rurales, et (iii) les activités de sensibilisation pour un changement de comportement en milieu rural. Les latrines suivent après ces activités « soft ».

Les compétences en matière d'EPA étant du ressort des communes, les critères de performance et de décaissement de la tranche variable devraient les faire ressortir.

Ainsi, il serait indiqué qu'il ait un critère 3b qui prendrait en compte les besoins et les efforts de Gouvernance et de renforcement des capacités au niveau des communes en milieu rural.

C- *Analyse des seuils de déclenchement des montants à octroyer par critère*

Comme le montre le tableau ci-dessous, la note maximale est 1. Les seuils déclencheurs sont 0, 0,5 et 1 qui représentent respectivement 0 %, 50 % et 100 % de l'enveloppe annuelle pour chaque critère.

Ainsi, par exemple, pour une réalisation estimée à 75 %, le seuil déclencheur sera de 0.5 et seulement 50 % de l'enveloppe financière prévue pour le critère concerné seront accordés.

Il serait indiqué que ces seuils soient révisés pour que 75 % de réalisation de la performance corresponde à au moins 75 % ou mieux à 100 % du montant à décaisser

⁴⁴ La performance réalisée au niveau de l'indicateur 4b, au titre du calcul de la tranche variable (TV) payée en 2011, a été ramenée de 100 % à 50 montant final payé est de 2 800 000 €. En effet, après examen de la requête au niveau UE, cette performance a été déterminée être de 50% (soit un montant décaissé de 100 000€) conformément à la méthode de calcul de la TV.

Décassement de la Tranche Variable de l'ABS en 2011 et 2012										
Critère	Pondération (%)	Enveloppe annuelle en FCFA	Note maximale	2011			2012			
				Performance		Décassement en FCFA	Performance		Décassement en FCFA	
				Réalisé	%		Réalisé	%		
Eau potable										
1a	Taux à l'eau en milieu rural	20	524 765 600	1	0,5	50	262 382 800	1	100	524 765 600
1b	Taux à l'eau en milieu urbain	10	262 382 800	1	1	100	262 382 800	0,5	50	131 191 400
	Sous total	30	787 148 400	1		66,66	524 765 600		83,33	655 957 000
Assainissement										
2a	Nombre des nouvelles latrines améliorées en milieu rural	20	524 765 600	1	0,5	50	262 382 800	0,5	50	262 382 800
2c	Taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain	15	393 574 200	1	0,5	50	196 787 100	0,5	50	196 787 100
	Sous total	35	918 399 800	1		50	459 169 900		50	459 169 900
Gouvernance et renforcement des capacités										
3a	Réalisation des PSA urbains	20	524 765 600	1	1	100	524 765 600	0	0	0
	Sous total	20	524 765 600	1		100	524 765 600		0	0
Financement										
4a	Taux d'exécution du BPO rural (partie budget l'Etat, dont les ressources extérieures)	10	262 382 800	1	1	100	262 382 800	1	100	262 382 800
4b	Taux d'exécution d'investissement de l'ONEA	5	131 191 400	1	1	100	131 191 400	1	100	131 191 400
	Sous total	15	393 574 200	1		100⁴⁵	393 574 200⁴⁶		100	393 574 200
Grand Total en FCFA			2 623 828 000			72,00	1 902 255 300		57,50	1 503 701 100
Grand Total en Euros			4 000 000 €				2 899 970 €			2 300 000 €

Tableau 5: Décassement de la Tranche Variable de l'ABS en 2011 et 2012

⁴⁵ Idem

⁴⁶ Idem

D- Période de mise en œuvre du PAPS-EPA et celle du PN-AEPA

La période de mise en œuvre opérationnelle du PAPS de 60 mois s'achève en décembre 2014 et le PN-AEPA se termine en décembre 2015.

Il serait indiqué que les ressources destinées à la tranche variable mais non octroyées, si elles ne sont pas perdues avec l'application de la règle D+3⁴⁷ pénalisante, soient engagées et transférées au Trésor burkinabé avant décembre 2014 pour un décaissement en 2015.

Par ailleurs, avec l'avènement de l'avenant N° 2 (en préparation), le PAPS-EPA sera prolongé d'au moins 3 ans (jusqu'en 2017) alors que le PN-AEPA se termine en 2015. Ainsi, il est nécessaire que soit le Gouvernement prolonge la durée de vie du PN-AEPA ou soit formulé au nouveau programme EPA qui commencerait en 2016.

E- Montant de la tranche variable à décaisser en 2013

Le montant recommandé à décaisser au titre de la tranche variable en 2013 est de 2.900.000 €. Le Rapport d'évaluation de la performance du PN-AEPA en 2011 fait l'objet d'un rapport différent.

Conclusions et recommandations partielles

Entre 2011 et 2012, la Tranche Variable de l'ABS qui est recommandée annuellement est passée de 2,8 millions € à 2,3 millions € soit de 70 % à 57,5 % du montant alloué. Ceci est un recul.

Si la DUE effectue le paiement du montant recommandé au titre de l'année 2012, pour l'ensemble des années 2011 et 2012, le montant total décaissé de la Tranche Variable sera de 5,1 millions € sur 8 millions € soit seulement 64 %.

Il est recommandable que les critères, leur pondération et les seuils déclencheurs de décaissement soient revus et adaptés régulièrement en fonction de l'évolution de chaque sous secteur (eau potable et assainissement ; en milieu rural et en milieu urbain).

Il est recommandable que les seuils de décaissement soient « majoritaires » [c'est dire que pour une performance de plus de 75 %, 100 % du décaissement soit autorisé].

Il est recommandable qu'il y ait un critère relatif à la 3b « Gouvernance et au renforcement des capacités en milieu rural » (pour établir des PCD-EPA, des points focaux et des activités de sensibilisation à l'hygiène et au changement des habitudes) avec une pondération de 10 %. Une fois que les activités de sensibilisation à l'hygiène au changement de comportement, de formulation des PCD-AEPA sont menées et qu'il y a un point focal pour renforcer les communes en matière EPA dans la majorité des communes rurales, la pondération du critère 2a pourraient revenir à 20 %.

Le montant recommandé à décaisser au titre de la tranche variable en 2013, sur la base d'évaluation de la performance du PN-AEPA en 2011, est de 2.900.000 €

Il est recommandable que le Gouvernement prolonge la durée de vie du PN-AEPA au delà de 2015 ou formule au nouveau programme EPA qui commencerait en 2016.

⁴⁷ Règle D+3 : selon les procédures du FED, les ressources financières d'un projet/programme doivent être complètement engagées 3 ans après son début. Dans le cas du PAPS-EPA comme la CF a été signé en décembre 2009, les ressources financières doivent être engagées au plus tard en décembre 2012.

2.1.8 Montant de la tranche variable à décaisser en 2013

Le montant de la tranche variable à décaisser en 2013 a été déterminé dans un rapport séparé, le « Rapport d'évaluation de la Performance du Secteur EPA au titre de l'année 2011 ». Comme indiqué plus haut, le montant recommandé est de 2.900.000 €

2.1.9 Critères d'évaluation de la Tranche Variable et leurs pondérations et leurs seuils de déclenchement de décaissement

Constat et analyse

Bien que pas spécifiquement requis par les Termes de Référence de la Mission de Revue à Mi-parcours, la question des critères d'évaluation de la Tranche Variable et leurs pondérations et leurs seuils de déclenchement de décaissement est revenue à plusieurs reprises lors de la mission, intéresse la partie gouvernementale et est directement liée aux montants des tranches variables octroyées.

C'est dans ce contexte que la mission de revue à mi-parcours aborde cet aspect du PAPS-EPA.

De façon générale, les critères d'évaluation de la tranche variable se répartissent, en termes de pondération : 50 % pour le milieu rural et 50 % pour le milieu urbain. De la même manière, il y a distribution équilibrée pour l'eau potable et l'assainissement. Dans la CF, l'eau potable à une pondération de 30 %, l'assainissement de 35 %, la gouvernance du secteur et le renforcement des capacités de 20 % et le financement du secteur de 15 %.

L'Avenant N° 1 n'avait pas touché aux critères de performance mais avait simplement réduit pour 2010 le critère 2a « Nombre des nouvelles latrines améliorées réalisées en milieu rural (2009 et 2010) » de 30.000 à 15.000.

Les sections ci-dessous décrivent comment certains indicateurs de performance devraient être modifiés (définition, objectifs annuels ou cible pour 2015) :

A- Critère No 1 : Eau Potable

Indicateur 1a (Eau potable en milieu rural): La cible de l'OMD pour le milieu rural ne sera pas atteinte en 2015. Il est donc proposé de revoir ses objectifs à la baisse sur base de la performance de cet indicateur en 2010 et en 2011 (accroissements de moins de 2%/an) : un accroissement de 2,0% est donc prévu pour 2012, de 2,5% en 2013, de 3,0% en 2014 et de 3,5% pour atteindre la cible de 69,5% en 2015 (voir tableau ci-dessous)

Indicateur 1b (Eau potable en milieu urbain): La dernière colonne (commentaires) de la matrice B devrait préciser les causes de « non activité » de branchements et BF de l'ONEA admissibles pour comptabilisation en taux d'accès

B- Critère No 2 : Assainissement

Indicateur 2b (Assainissement de ménages ruraux): Il faudra redéfinir le taux de couverture de l'assainissement en milieu rural, la méthode de calcul de ce taux de couverture ainsi que ses objectifs pour les années 2012 à 2015.

Le nombre de latrines familiales rurales à construire est proposé conformément au tableau 6 donné ci-dessus (construction de nouvelles latrines familiales plafonnées à 50.000 en 2015 au

lieu des 60.000 dans la matrice 2012). L'efficacité de ces latrines dans l'augmentation du taux d'accès est automatiquement de 100% (suivant nouvelle définition et mode de calcul proposé ci-dessus à la section 2.1.8 B-). La cible de l'indicateur 2b (taux d'accès à l'assainissement familial en milieu rural) est ainsi augmentée de 5,0% à 8,8% en 2015.

Indicateur 2c (Assainissement de ménages urbains) : Il faudra redéfinir la méthode de calcul du taux de couverture de l'assainissement en milieu urbain ainsi que ses objectifs pour les années 2012 à 2015. En effet, l'assainissement familial en milieu urbain n'atteindra pas la cible de l'OMD pour 2015. Il est donc proposé de revoir à la baisse les objectifs de cet indicateur sur base de sa performance en 2010 et en 2011 (accroissements de 2,5%/an) : la mission propose de réduire la cible à l'horizon 2015 de 57% à 45%.

C- Critère No 3 : Gouvernance du secteur et renforcement des capacités en milieu urbain

Indicateur 3a : Taux de couverture des villes en PSA

En milieu urbain, ce critère, qui a 20% de pondération, a été appliqué en 2010 et 2011 pour la « Réalisation des Plans Stratégiques d'Assainissement (PSA) urbains ». Les 56 PSA pour les communes urbaines seront tous formulés en 2013.

Comme indiqué au tableau 1, plus haut dans la section 2.1.1, aucun décaissement n'a été octroyé en 2012, car le processus d'établir un PSA demande 2 années. Le premier lot de 11 PSA a été complété en 2009, le second lot de PSA n'a qu'été engagé en 2010 et complété en 2011 : l'indicateur n'a donc pas augmenté en 2010 mais bien en 2011, d'où pas de décaissement possible en 2012 sous ce critère 3a. Il en sera de même pour les 2^{ième} et 3^{ième} lots de PSA qui ont respectivement été engagés en 2010 et 2012 (pour être achevés en 2011 et 2013): ces 2 lots donneront donc lieu à des décaissements de la tranche variable respectivement en 2013 et 2015. Il aurait fallu engager chaque année un nombre +/- égal de PSA afin de pouvoir décaisser annuellement un montant constant sous cet indicateur.

Toutefois, il est évident, qu'en ce concerne la gouvernance du secteur et renforcement des capacités, la simple formulation des PSA est nécessaire mais pas suffisante. La suite logique est évidemment la mise en œuvre de ces PSA par les communes urbaines. Ainsi, il faut que la cible « Mise en œuvre des 56 PSA urbains » soit introduite avec effet soit à partir de 2012, soit à partir de 2013, soit à partir de 2014 (voir nouvel indicateur N° 3a-bis ci-dessous).

Indicateur 3a-bis : Taux de construction initiée pour mise en œuvre de PSA urbains

Il est prévu que des travaux de construction seront initiés pour mettre en œuvre la totalité des 56 PSA pour centres urbains. Cet indicateur prendrait normalement la relève de l'indicateur 3a à partir de 2014.

D- Critère No 3 : Gouvernance du secteur et renforcement des capacités en milieu rural

La revue des critères dans le Cadre de performance montre qu'il n'y a pas ce critère de performance relatif à la gouvernance du secteur et renforcement des capacités en *milieu rural*. Ceci est surprenant car (i) la construction des latrines est précédé pas les activités de sensibilisation à l'hygiène et au changement de comportement, et (ii) des efforts ont été consenti pour financer un Point Focal EPA dans les communes rurales.

Ainsi, ces efforts de gouvernance et de renforcement des capacités en milieu rural ne sont pas reconnus dans le Cadre d'évaluation de la performance.

En principe, le critère 2b « Taux d'accès à l'assainissement familial en milieu rural » devait être couplé avec un nouveau critère 3x « Gouvernance du secteur et renforcement des capacités en milieu rural (assainissement) ».

Le tableau ci-dessous présente, à titre indicatif, la relation entre le critère 2b « Taux d'accès à l'assainissement familial en milieu rural » et un nouveau critère 3x « Gouvernance du secteur et renforcement des capacités en milieu rural (assainissement) ».

Répartition « idéale » de pondération entre le critère 2a « Nombre des nouvelles latrines améliorées réalisées en milieu rural » et un nouveau critère 3x « Gouvernance du secteur et renforcement des capacités en milieu rural (assainissement) » (à titre indicatif)				
Critère	Années			
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
2b « Taux d'accès à l'assainissement familial en milieu rural »	0%	5%	15%	20%
3x « Gouvernance du secteur et renforcement des capacités en milieu rural » <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation à l'hygiène et au changement de comportement ; • Financement d'une personne Point Focal qualifiée en EPA dans les communes rurales 	20%	15%	5%	0%
Pondération totale	20%	20%	20%	20%

Conclusions et recommandations partielles

Il est proposé que les objectifs et les cibles des indicateurs 1a, 2a, 2b et 2c soient modifiés de la manière suivante :

N°	Indicateur ou mesure	Fin 2008 (référence)	2009 (résultat)	2010 (résultat)	2011 (résultat)	2012 (objectif proposé)	2013 (objectif proposé)	2014 (objectif proposé)	2015 (OMD ou proposé)	Pondération (seulement pour 2012)
1- Eau potable : (30% : 1 200 000)										
1a	Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural	54,0%	54,88%	56,63%	58,5%	60,5%	63,0%	66,0%	69,5%	20%
1b	Taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain	75%	72% ⁴⁸	76%	80%	83%	86%	88%	89%	10%
2- Assainissement (35% : 1 400 000)										
2a	Nombre de nouvelles latrines améliorées réalisées en milieu rural (2009 et 2010)	n.d.	7 546	11 923	4 903	30 000	40 000	45 000	50 000	0%
2b	Taux d'accès à l'assainissement en milieu rural	n.d.	n.d.	0,8%	1%	2,3%	4,27%	6,44%	8,8%	20%
2c	Taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain	17%	19%	21,49%	24%	31%	35%	40%	45%	15%
3- Gouvernance du secteur et renforcement des capacités (20%: 800 000)										
3a	Taux de couverture des villes en PSA	17,78%	42%	42%	82%	82%	100%	-	-	20%

⁴⁸ Cette baisse apparente est en fait liée à un changement des paramètres de calcul du taux, suite aux résultats du RGPH 2006.

N°	Indicateur ou mesure	Fin 2008 (référence)	2009 (résultat)	2010 (résultat)	2011 (résultat)	2012 (objectif proposé)	2013 (objectif proposé)	2014 (objectif proposé)	2015 (OMD ou proposé)	Pondération (seulement pour 2012)
3a- bis	Taux de construction initiée pour mise en œuvre de PSA urbains (remplace l'indicateur 3a à partir de 2014)				34% (19/56)	50%	67%	84%	100%	20%
4- Financement du secteur : Taux d'exécution restent inchangés										

Il est nécessaire que tous les critères du Cadre d'évaluation de la performance servant d'appréciation du montant de la tranche variable à décaisser, puissent être revus régulièrement (annuellement ?) par les PTF impliqués dans l'ABS.

De par sa nature, l'appui à la gouvernance du secteur et le renforcement des capacités évoluent en fonction des besoins de la mise en œuvre PN-AEPA. Ainsi, l'indicateur 3a « Réalisation des Plans Stratégiques d'Assainissement (PSA) urbains » qui s'éteindra en 2013 avec la réalisations des 56 PSA devrait être adjoint (au plus tard en 2014) d'un nouvel indicateur 3a-bis « Mise en œuvre des Plans Stratégiques d'Assainissement (PSA) urbains » (par les communes qui en ont un).

Il est nécessaire d'avoir un critère 3x « Gouvernance du secteur et renforcement des capacités en milieu rural » qui prendre en compte : (i) des efforts fournis en matière d'information et de sensibilisation à l'hygiène et changement de comportement ; (ii) le financement des points focaux AEPA ; (iii) autres efforts de renforcement des communes.

2.1.10 Accès à l'assainissement et cohérence dans la définition des indicateurs

Constat et analyse

A- Enquête Nationale sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement familial en 2010 (ENA)

Cette Enquête Nationale a été réalisée en 2011 sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement familial en milieu rural et urbain (données 2010). L'objectif et la portée des travaux de l'ENA ont permis d'obtenir une véritable situation de référence en 2010 à l'échelle provinciale sur l'ensemble du territoire. Les résultats de cette enquête ont remplacé les estimations de 2006 des taux d'accès à l'assainissement en milieu rural et urbain de la manière suivante:

N°	Indicateur ou mesure	Fin 2008 (référence)	2009 (résultat)	2010 (résultat)	2011 (résultat)	2012 (objectif revue)	2013 ⁴⁹ (objectif revue)	2014 (objectif revue)	2015 (OMD)	
2- Assainissement										
2b	Taux d'accès à l'assainissement en milieu rural (remplace indicateur 2a à partir de 2011)	10% (taux d'accès indiqué en 2006 à la CF)	p. m.	0,8% (taux de l'Enquête Nationale)	X	X	X	X	55%	
	<i>suivant Matrice Perf-12</i>	<i>p. m.</i>	<i>à opérationnaliser</i>	<i>0,8%</i>	<i>1%</i>	<i>1,4%</i>	<i>1,6%</i>	-	<i>5,0%</i>	
2c	Taux d'accès à	19%	23%	9,6% (taux	27%	31%	40%	50%	57%	

⁴⁹ La période 2009-2013 est couverte par le Cadre d'Evaluation de la Performance du PAPS-EPA.

N°	Indicateur ou mesure	Fin 2008 (référence)	2009 (résultat)	2010 (résultat)	2011 (résultat)	2012 (objectif revue)	2013 ⁴⁹ (objectif revue)	2014 (objectif revue)	2015 (OMD)
	l'assainissement en milieu urbain			de l'Enquête Nationale) 22%					
	<i>suivant Matrice Perf-12</i>	<i>17%</i>	<i>19%</i>	<i>21,49%</i>	<i>24,00%</i>	<i>31%</i>	<i>35%</i>	<i>40%</i>	<i>57%</i>

Tableau 6: Accès des ménages à l'assainissement

Définition du taux d'accès à l'assainissement familial⁵⁰: Le taux d'accès à l'assainissement familial est le nombre de ménages ayant accès à l'assainissement familial rapporté au nombre total de ménages. Selon le PN-AEPA un ménage a accès à l'assainissement familial s'il utilise une latrine améliorée (qu'elle soit partagée avec d'autres ménages ou non) dont le nombre total d'utilisateurs quotidiens est inférieur ou égal à dix⁵¹.

L'accès à l'assainissement familial en 2010 était inférieur aux estimations faites antérieurement : c'est ainsi qu'au 31/12/2010 seul 0,8% des familles rurales (contre 10% estimé en 2006) et 9,6% des ménages urbains (contre 21,49% calculé par l'ONEA) ont accès à l'assainissement familial.

Le taux d'accès de référence à l'assainissement rural (indicateur 2b) a été réduit à 0,8% dans la matrice de performance secteur eau & assainissement – 2012.

De prime abord, il n'est pas clair comment l'ONEA a pu maintenir dans cette matrice son taux d'accès à l'assainissement familial à 21,49% pour 2010 (et années suivantes) alors que l'enquête nationale donne 9,6% ? C'est dû au fait que le taux d'accès des ménages calculé par l'enquête nationale est différent du taux de couverture de la population en assainissement produit jusqu'à présent pour une partie du milieu urbain et dont la valeur annoncée est de 21,49% pour 2010⁵². En effet, le taux de couverture est basé sur l'hypothèse que chaque ouvrage existant dessert (« couvre ») un nombre défini de personnes (norme : 10 personnes par ouvrage), sans lien avec l'accès réel ou possible de ces personnes à l'ouvrage. Les résultats de l'Enquête Nationale n'ont donc eu jusqu'à présent qu'une incidence limitée sur le calcul des taux d'accès à l'assainissement rural.

B- Calcul des taux d'accès à l'assainissement familial

Il est proposé d'adapter le calcul des taux d'accès à l'assainissement familial spécifiés dans la matrice de performance B du secteur EPA (version paraphée 2012) comme suit :

Assainissement familial rural⁵³

La définition du taux d'accès à l'assainissement familial adopté par le PN-AEPA (voir ci-dessus) complique le calcul de leur évolution. Considérons à titre d'exemple une concession avec 3 ménages (taille moyenne d'un ménage en milieu rural = 6,3 personnes). Si la concession dispose d'une seule latrine améliorée utilisée par les 3 ménages, le taux d'accès est de 0 % (la latrine est utilisée par 19 personnes et 0 ménages ont accès à l'assainissement familial). Si l'on construit une deuxième latrine améliorée dans la concession, le taux d'accès est maintenant de 100% (3 ménages utilisent maintenant les 2 latrines à ratio de 9,5 personnes

⁵⁰ Enquête Nationale sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement familial 2010 ; Monographie 4 pg

⁵¹ L'accès à l'assainissement familial est ainsi déterminé selon les normes et critères définis dans le Document de programme du PN-AEPA en 2006 et précisés dans l'Opérationnalisation de la stratégie l'assainissement (OSA) en 2008 : sont ainsi pris en compte: (i) le nombre total d'utilisateurs quotidiens par ouvrage au plus égal à 10 ; et (ii) l'utilisation d'une latrine améliorée (VIP, ECOSAN, TCM, toilette à chasse mécanique), qu'elle soit partagée avec d'autres ménages ou non.

⁵² Enquête Nationale sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement familial 2010; octobre 2011; page 36

⁵³ Source : DGAEUE : « Note sur les cibles présentées relatives à l'indicateur 2b « taux d'accès à l'assainissement familial en milieu rural » dans la Matrice de Performances B du Secteur Eau et Assainissement (Peter De Winter).

par latrine améliorée). Compte tenu de la définition de l'accès à l'assainissement, une latrine construite n'est donc pas forcément égale à un ménage ayant accès à l'assainissement..

A partir des résultats de « l'enquête nationale 2010 » le taux d'accès à l'assainissement familial en milieu rural a été calculé par l'ENA à 0,8%⁵⁴ (niveau national). Il a été observé par ailleurs qu'avec les 31 310 latrines améliorées inventoriées seulement 13 484 ménages ont eu accès à l'assainissement familial amélioré. En d'autres termes 17 826 latrines améliorées inventoriées (31 310 – 13 484) ne contribuaient pas à l'amélioration du taux d'accès car elles étaient utilisées par plus de 10 personnes : c'est-à-dire que l'efficacité des 31 310 latrines améliorées existantes au 31/12/2010 était de seulement 43,07% en terme de taux d'accès à l'assainissement familial.

Le tableau ci-après simule (à partir de 2011) l'évolution du taux d'accès à l'assainissement familial en fonction des nouvelles réalisations et leur efficacité. On constate ainsi que les 4 903 latrines améliorées réalisées en 2011 contribuent à une augmentation du taux d'accès⁵⁵ entre 0,02% (efficacité 43,07%)⁵⁶ et 0,04% (efficacité 100%)⁵⁷. Le tableau permet d'estimer l'évolution du taux d'accès pour la période 2012 – 2015 à partir des nouvelles réalisations projetées et les efficacités. Il importe de constater que le taux d'accès à l'assainissement familial fin 2015, après réalisation de 169 903 latrines améliorées (4 903 + 30 000 + 40 000 + 45 000 + 50 000) dans la période 2011-2015, se situerait entre 4,21% (efficacité des réalisations 43,07%) et 8,79% (efficacité des réalisations 100%).

Désignation	Résultats ENA 2010	Situation 2011	Simulation 2012	Simulation 2013	Simulation 2014	Simulation 2015
Nb latrines améliorées	31 310	36 213	66 213	106 213	151 213	201 213
Nb ménages avec accès	13 484					
Nb total ménages	1 793 516	1 936 508	1 984 127	2 031 746	2 079 365	2 126 984
Taux accès	0,75%					
Population rurale		12 200 000	12 500 000	12 800 000	13 100 000	13 400 000
Nouvelles Réalisations		4 903	30 000	40 000	45 000	50 000
efficacité des latrines dans l'augmentation du taux d'accès	43,07%	0,77%	1,42%	2,27%	3,20%	4,21%
	60,00%	0,78%	1,68%	2,86%	4,16%	5,57%
	80,00%	0,78%	1,99%	3,57%	5,30%	7,18%
	100,00%	0,79%	2,30%	4,27%	6,44%	8,79%

Tableau 7: Simulation de l'évolution du taux d'accès à l'assainissement familial avec , différentes hypothèses d'efficacité⁵⁸.

Le défi à relever est d'assurer une meilleure efficacité, éventuellement par :

- La desserte totale de tous les ménages habitant une même concession en une seule fois (s'il y a 27 personnes - c'est-à-dire 4 ménages * 6,3 personnes - dans une même concession il faudrait y construire 3 latrines améliorées en une année (efficacité de 4/3 = 133%) ;

⁵⁴ Voir également « Matrice de Performance B du secteur EPA (version paraphée 2012) »

⁵⁵ La précision des taux d'accès à l'assainissement familial en milieu rural au niveau national est de 0,1% (voir ENA p.122 de la monographie nationale). Dès lors, les variations ne sont statistiquement significatives et interprétables que si elles dépassent $\pm 0,1\%$.

⁵⁶ Il y avait une erreur dans la note en objet, le taux d'accès a augmenté de 0,75% à 0,77% (efficacité 47,03%)

⁵⁷ Il y avait une erreur dans la note en objet, le taux d'accès a augmenté de 0,75% à 0,79% (efficacité 100%)

⁵⁸ Les données (projection population rurale, taille d'un ménage rural,...) utilisées sont tirées du document INSD « Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2006 (RGPH 2006), thème 16 : projections démographiques 2006-2050 »

- La mise à niveau des concessions disposant de latrines améliorées qui desservent plus que 10 personnes (une concession avec 27 personnes disposant déjà de 2 latrines améliorées (13,5 personnes par latrine) pourrait être mise à niveau par la réalisation d'une seule latrine améliorée (efficacité de $4/1 = 400\%$!).

Plusieurs cas de figure peuvent se présenter ainsi mais la mise à niveau de concessions disposant déjà de latrines améliorées est le moyen le plus efficace pour augmenter, moyennant la méthode de calcul actuel, le taux d'accès à l'assainissement familial en milieu rural. Il serait possible d'estimer l'évolution du taux d'accès à l'assainissement familial en fonction des nouvelles réalisations dont l'efficacité serait connue (et éventuellement supérieure à 100%). Il faudrait alors définir et mettre en œuvre des stratégies permettant l'atteinte de cette efficacité.

Assainissement familial urbain :

Comme constaté ci-dessus dans la section traitant de l'Enquête Nationale, le taux de couverture de l'ONEA est basé sur l'hypothèse que chaque ouvrage existant dessert un nombre défini de personnes (norme : 10 personnes par ouvrage), sans lien avec l'accès réel ou possible de ces personnes à l'ouvrage. La mission estime que cette méthode de calcul du taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain est pratique et rationnel, pour autant que le nombre de personnes desservies par une latrine familiale améliorée (à domicile) corresponde étroitement à la taille moyenne d'un ménage urbain

Recommandations quant au mode de calcul du taux d'accès à l'assainissement familial (rural et urbain)

La mission recommande de calculer le taux d'accès à l'assainissement de manière identique pour les milieux rural et urbain. Le plus simple serait d'adopter le principe qu'une latrine familiale donne accès à un ménage de taille moyenne, qui pour le milieu rural est actuellement de 6,3 personnes. Une autre taille moyenne peut être définie pour les ménages urbains (et si les ménages de Ouagadougou sont en moyenne d'une taille différente que les autres villes du pays, pourquoi pas 2 tailles moyennes pour les ménages urbains).

La mission propose donc de ne pas limiter la définition d'une latrine en plafonnant son nombre d'utilisateurs à 10. Avec le PN-AEPA, ce nombre d'utilisateurs par latrine familiale est (comme démontré ci-dessus) extrêmement volatile et il serait contre-productif pour cause de transparence, d'encore compliquer le calcul des taux d'accès à l'assainissement. La mission propose donc que le PN-AEPA adopte pour l'assainissement la définition simplifiée ci-dessous :

Définition proposée par la mission: *le taux d'accès à l'assainissement familial est le nombre de ménages ayant accès à l'assainissement familial rapporté au nombre total de ménages. Un ménage a accès à l'assainissement familial s'il utilise une latrine améliorée liée à son domicile (et qui à terme est supposée ne pas être partagée avec d'autres ménages).*

La mission est consciente que cette modification de définition implique un avenant :

- à la CF du PAPS-EPA : Il faut modifier pour le rural ainsi que pour l'urbain (donc à 2 endroits⁵⁹) l'application du ratio de 10 personnes / ouvrage d'assainissement : il faut remplacer cela par le nombre et la taille des ménages mesurés selon une enquête statistique officielle telle que celle de l'INSD « Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2006 (RGPH 2006), thème 16 : projections démographiques 2006-2050 » ; et
- aux normes et critères définis dans le Document de programme du PN-AEPA en 2006 et précisés dans l'Opérationnalisation de la stratégie l'assainissement (OSA) en 2008.

⁵⁹ Section 5.a de l'annexe 2 des DTA de la CF (pg 18 et 19)

2.2 Appel à propositions/Contrats de subvention

Constat et analyse

A- *L'appel à propositions*

En dehors de l'appui budgétaire de 38 millions € le PAPS finance par l'Approche Projet un appel à propositions en faveur de l'assainissement familial de 10 millions € et une composante d'appui institutionnel de 1,6 millions €. L'appui institutionnel est revu dans la section suivante.

Cet appel à propositions a été lancé pour des acteurs non étatiques et était en cohérence avec les lignes directrices de la « facilité eau ». Les actions éligibles portaient sur les aspects suivants :

-  la réalisation d'un maximum de latrines familiales ;
-  le renforcement des capacités du personnel communal à l'assainissement ;
-  la formation de maçons, ..., d'artisans à la réalisation des latrines.

Ces activités s'intègrent au PN-AEPA et, en particulier, à la sous stratégie sectorielle « assainissement » mais également au niveau local, dans les Plans Communaux de Développement en leur partie « Eau et Assainissement ».

B- *Les contrats de subventions*

L'appel à propositions avait conduit, après évaluation des offres, à la signature de Contrats de Subvention avec cinq (5) ONG. Ces ONG sont les suivantes :

- (i) Amélioration de l'assainissement familial dans 12 Communes du Burkina Faso avec l'Association Eau Vive ;
- (ii) Amélioration Durable des Conditions d'accès à l'Assainissement et à la Gestion des Eaux Usées et Excréta dans la région des Hauts – Bassins du Burkina Faso avec la Welt Hunger Hilfe ;
- (iii) Appui à l'assainissement familial en milieu rural et au renforcement des capacités des collectivités locales pour une gestion durable du secteur « eau et assainissement » dans les Régions du Plateau Central et du Centre-Ouest du Burkina Faso / Associazione Internazionale Volontari Laici ;
- (iv) Projet d'Amélioration de l'Accès aux Services d'Assainissement Durable (PAASAD) dans les Provinces du Kouritenga et du Bam au Burkina Faso avec Plan International UK Limited et ;
- (v) Projet d'assainissement productif total dans 20 villages du Kouritenga dans le Centre-est, Burkina Faso avec le Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement à faible coût Crepa.

C- *Pertinence*

L'objectif global des 5 contrats de subvention du PAPS-EPA peut s'énoncer comme suit : « Augmenter de manière durable et équitable l'accès à l'assainissement en milieu rural afin de contribuer à la réalisation des OMD tout en mettant en œuvre le PN-AEPA au Burkina Faso ».

L'objectif global du PN-AEPA s'énonce comme suit: « Contribuer à la lutte contre la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie et des conditions sanitaires des populations rurales et urbaines » avec comme objectif spécifique 1: « Améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement en milieu rural »

Les 5 contrats de subvention du PAPS-EPA sont donc très pertinents pour contribuer à atteindre l'objectif spécifique 1 du PN-AEPA, plus spécialement son Résultat 2 (Composante infrastructures d'assainissement) : « La fourniture d'un accès adéquat à l'assainissement à 5,7

millions de personnes supplémentaires, qui fera passer le taux d'accès à l'assainissement de 10% en 2005 à 54% en 2015 ». Les 5 contrats de subvention du PAPS-EPA soutiennent uniquement l'activité de « *construction de 395 000 systèmes d'assainissement familiaux* »

La construction de latrines familiales se fait exceptionnellement dans des quartiers de villages qui n'ont pas encore accès à un point d'eau potable. Et les contrats de subvention n'ont pas de provision pour effectuer un PEM. Comme l'assainissement est déclenché dans une communauté sur base d'une approche globale à l'hygiène (PHAST), l'accès à l'eau potable est une condition essentielle.

D- *Efficacité*

Technologie d'assainissement agréée au sens des OMD⁶⁰

La communauté internationale a adopté les objectifs de développement du millénaire qui, pour le secteur de l'assainissement consiste à réduire pour 2015 de moitié la population n'ayant pas accès à des infrastructures d'assainissement. Comme indicateurs d'accès à l'assainissement, ne sont pris en compte que les populations disposant d'un ouvrage amélioré à domicile. Les ouvrages considérés comme « améliorés » au sens des OMD sont constitués par⁶¹:

- les toilettes à chasse d'eau classique ou à chasse manuelle vers : (i) un réseau d'égout ; (ii) une fosse septique ; ou (iii) une fosse (couverte);
- les latrines améliorées à fosse ventilée ;
- les latrines dont les fosses sont recouvertes de dalle ;
- les toilettes à compost (Ecosan par exemple).

Ne sont pas intégrées parmi les populations ayant accès, celles n'ayant recours qu'aux :

- latrines publiques (soient-elles améliorées) ;
- technologies qui ne permettent pas de briser le contact de l'utilisateur avec les excréments. Il s'agit en particulier de : (i) latrines à fosses à ciel ouvert ; (ii) tinettes (bucket latrines) ; (iii) latrines sur pilotis, pour lesquelles les excréments sont rejetés directement au sol ou sur un courant d'eau (zone lacustre en particulier); ou de (iv) la défécation à même le sol.

Autrement dit, mêmes les systèmes améliorés non accompagnés de pratiques hygiéniques ne permettent pas de considérer les populations détentrices comme ayant accès au sens des OMD. Les options technologiques qui suivent favorisent donc l'accès mais à condition que les usagers respectent scrupuleusement les règles d'hygiène :

- Les latrines VIP avec dalle Sanplat sur simple fosse (avec fermeture du trou de défécation et muni de tuyau de ventilation) ;
- Les latrines VIP (à double fosse alternante)
- Les latrines ECOSAN ;
- Les latrines à chasse d'eau ;
- La fosse étanche ;
- La fosse septique.

La technologie adoptée par les 5 contrats de subvention est principalement du type « VIP avec dalle Sanplat sur simple fosse (avec fermeture du trou de défécation et muni de tuyau de ventilation) ». Dans le cas de l'ONG LVIA-CIAI, ce sont les latrines de type Ecosan qui sont adoptées.

La promotion de ces 2 types de latrines est très efficace car :

⁶⁰ « Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante "Infrastructures d'assainissement en milieu rural" du PN-AEPA – Volet offres technologiques » (version provisoire mai/2009 ; pg 6)

⁶¹ Unicef, OMS, 2008. Joint Monitoring Programme for Water and Sanitation. Progress on drinking water and sanitation. Special focus on sanitation. 58 pages.

- la latrine « VIP avec dalle Sanplat sur simple fosse (avec fermeture du trou de défécation et muni de tuyau de ventilation) » est la moins chère et la plus facile à réaliser;
- la latrine de type ECOSAN requiert un investissement initial un peu plus important, mais a l'avantage de ne pas devoir être déplacée quand un de ses deux compartiment est plein, et de fournir de l'engrais organique.

E- Efficience

Avant d'évaluer les moyens mis à disposition des contrats de subvention, un rappel s'impose du cadre stratégique du PN-AEPA en termes d'options techniques, de méthodes et de subventions pour l'assainissement en milieu rural. Etant donné que les références de ce cadre stratégique d'assainissement datent de mai 2009, les moyens (coûts) spécifiés en FCFA ci-dessous sont en valeur 2009.

Rappel du cadre stratégique d'assainissement

Les variantes de subventions

Les 3 variantes de subventions⁶² suivantes ont fait l'objet de discussions et d'un compromis entre les parties prenantes du PN-AEPA:

Variantes de subventions			
	Variante 1	Variante 2	Variante 3
Composantes de latrines étant éligibles pour subvention :	90% du coût total de la latrine	Quelle que soit le modèle demandé, sauf la fosse septique ; donc éventuellement variante 3 avec ou sans superstructure.	Uniformisation du montant de la subvention, quelque soit le type de latrine choisi par les ménages. Sont subventionnés : dalle sanplat, tuyau de ventilation et, en terrain meuble uniquement, renforcement des parois de la fosse
Composantes de latrines étant assurée par les bénéficiaires eux-mêmes	10% du coût de la latrine.	Main d'œuvre non-qualifiée, fourniture de matériaux locaux (sable, gravier, briques en banco pour superstructure) et fouille des fosses.	Main d'œuvre non-qualifiée, fourniture de matériaux locaux (sable, gravier), fouille des fosses, et toute la superstructure.
<u>Subvention</u> en FCFA (de 2009)	90.000 à 168.000	20.000 à 113.000	20.000 à 45.350
Avantage	- Permet d'assurer une plus rapide couverture des besoins. - Soulage les bénéficiaires par rapport aux ressources qu'ils doivent mobiliser pour accéder à une latrine familiale	- Fosse et dalle sont sécurisées ; - Utilisation optimale des matériaux de construction locaux. - Populations bénéficiaires offrent volontairement leur contribution	- Mêmes avantages que la variante 2 ; - Plus d'équité entre les bénéficiaires ; - Permet à plus de ménages d'accéder aux ouvrages, donc meilleure couverture.
Inconvénients	- Nécessite de la part des bénéficiaires des ressources financières minimales difficilement mobilisables.	- Pose des problèmes d'équité : les ménages demandeurs ne bénéficient pas tous du même montant de subvention - Requiert des ressources financières substantielles	- Nécessite une contribution plus importante pour les ménages qui choisiraient des latrines plus coûteuses que l'option de base.

Tableau 8: Variantes de subventions

⁶² « Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante "Infrastructures d'assainissement en milieu rural" du PN-AEPA - Résumé - » (rapport provisoire; version 2; mai 2009 ; pages 4 et 5)

Subvention constante (variante 3)⁶³

Face à une gamme de technologies et/ou de composantes susceptibles d'être subventionnées, la demande risque de se porter sur celles présentant le niveau de *subvention* le plus élevé. Une telle évolution réduirait les chances d'optimiser le taux de couverture en assainissement de base car nécessitant des moyens financiers difficiles à mobiliser. *En effet, en admettant qu'environ 2 millions de ménages Burkinabè n'ont pas encore accès à une latrine familiale améliorée, il faudrait de l'ordre de 65 milliards de FCFA (donc 100 million d'€) de subventions directe à leur seule construction (de l'ordre de 50 €/latrine VIP à fosse unique à Sanplat). Si néanmoins on considère les coûts de construction d'une telle latrine incluant les mesures d'accompagnement (déclenchement, formation à l'hygiène, etc.) et l'encadrement par une ONG, le coût à l'Etat Burkinabè / PTF varierait de 125 à 225 €/latrine; les besoins financiers de l'état varieraient alors de 250 à 450 millions d'€ pour donner accès à tous les ménages. Si des latrines ECOSAN étaient construites au lieu de latrine VIP à fosse unique à Sanplat, ces besoins financiers augmenteraient à 800 millions d'€ (400 €/latrine ECOSAN).*

Pour limiter ce risque, la technologie proposée à la subvention devrait être celle qui est à la fois appropriée et de plus bas niveau de service. Parmi la gamme de technologies étudiées, c'est la latrine VIP à fosse unique à Sanplat qui est la moins chère. Dans ces conditions, la nature et le montant de la subvention par ménage pour la latrine VIP à fosse unique et dalle Sanplat correspond à ceux indiqués ci-dessous :

Coût des infrastructures			
VIP fosse unique (sanplat améliorée)	Désignation	Unité	Quantité
Subvention/Coût total 35% (fosse maçonnée) Soit 45 350 FCFA / 131.165 FCFA (de 2009) ; ou 20% (fosse non maçonnée) Soit 20.000 FCFA / 100.875 FCFA (de 2009)	Brique de 15	u	80
	Ciment	kg	165
	Fer de 6	m	6
	Fil de fer	m	10
	Grillage anti insecte	m ²	0,15
	Maçon	jour	3

Tableau 9: Coût des infrastructures

Cas des familles vulnérables (variante 4)⁶⁴

Les familles constituées uniquement de personnes vulnérables (vieilles personnes ayant au moins l'âge de la retraite officielle, enfants de moins de 18 ans et handicapés physiques) pourront difficilement fournir des matériaux locaux et assurer elles mêmes la fouille des fosses. Dans ces cas particuliers, les ouvrages seront intégralement subventionnés (100%). Cette variante 4 est une option complémentaire des variantes précédentes.

Norme de subvention adoptée par le PN-AEPA⁶⁵

Compte tenu des avantages et inconvénients des 4 variantes de subvention passées en revue, le PN-AEPA a adopté la subvention $S = S_1 + S_{21}$ pour les zones rurales à habitat dispersé et selon le degré de stabilité du sol ; ou $S = S_3$ pour les ménages physiquement vulnérables:

S_1 = la sécurisation de la stabilisation des parois lorsque le sol est instable

S_{21} (35% = 20.000 FCFA) = l'équivalent du coût de la dalle Sanplat et son tuyau de ventilation pour les zones à habitat dispersé où l'on peut réaliser des latrines à fosse unique;

ou

⁶³ Source : « Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante "Infrastructures d'assainissement en milieu rural" du PN-AEPA - Volet 2: Options technologiques - » (rapport provisoire final 2; mai 2009 ; pages 25 et 26) : la citation a néanmoins été modifiée avec texte en italique.

⁶⁴ « Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante "Infrastructures d'assainissement en milieu rural" du PN-AEPA - Volet 2: Options technologiques - » (rapport provisoire final 2; mai 2009 ; pg 26)

⁶⁵ Idem

S₃ = Relativement aux ménages vulnérables (vieillards, jeunes, handicapés), il est recommandé une subvention de 100%.

L'approche ATPC⁶⁶

L'approche ATPC (Assainissement Total Piloté par la Communauté) a comme objectif d'aboutir au niveau d'une communauté rurale à un consensus sur l'arrêt de la défécation dans la nature. L'approche vise principalement à susciter un changement dans le comportement sanitaire plutôt qu'à construire des toilettes. Cela passe par un processus de sensibilisation sociale stimulé par des facilitateurs à l'intérieur et à l'extérieur de la communauté. L'approche est communautaire plutôt qu'individuelle. En effet, les avantages collectifs découlant de l'arrêt de la défécation à l'air libre peuvent encourager une approche plus coopérative. Les gens décident ensemble de la manière dont ils vont créer un environnement propre et hygiénique qui profite à tous. Toutefois, certains principes fondamentaux de l'ATPC tels que l'absence de subvention en matériel pour les ménages et la non prescription de modèles pour les latrines vont à l'encontre de la stratégie du PN-AEPA. Par ailleurs, la solidarité sociale, l'entraide et la coopération sont des éléments cruciaux de l'approche. Les autres caractéristiques essentielles sont l'apparition spontanée de leaders naturels dans le processus, les innovations locales en matière de modèles de toilettes à bas prix utilisant des matériaux locaux et enfin des systèmes de récompenses, de sanctions, de diffusion et d'amélioration de l'ATPC. La première étape (le déclenchement) est fondé sur la stimulation d'un sentiment collectif de dégoût et de honte chez les membres de la communauté en les confrontant à la réalité crue de la défécation à l'air libre et ses impacts sur la communauté tout entière. Bien que la stratégie du PN-AEPA emprunte certains éléments de cette phase de déclenchement, elle n'a donc pas adopté intégralement l'approche ATPC.

Conclusion sur le cadre stratégique d'assainissement

Si le sol est suffisamment stable, la stabilisation des parois n'est donc pas requise. Et la superstructure n'est donc pas non plus requise pour l'atteinte des OMD, pour autant que le trou de défécation dans la dalle Sanplat soit bien fermé avec un le couvercle ad hoc et que la fosse soit ventilée.

Bien que l'OSA ne préconise pas la subvention de la superstructure (qui est à la charge des bénéficiaires), la mission a constaté sur le terrain qu'en général les ONG subsidient les superstructures. Ne pas subsidier la superstructure représenterait donc une limitation substantielle de la subvention.

Dans des habitats dispersés sur sols stables, il y aurait ainsi moyen de réduire substantiellement la subvention des latrines familiales. Le taux d'accès selon l'indicateur 2b pourrait donc plus rapidement augmenter si les subventions pour la stabilisation des parois de la fosse et pour la superstructure étaient réorientées vers la construction de plus de latrines ou des éléments de méthodes participatives retenus par la PN-AEPA, notamment⁶⁷ :

- la méthode PHAST pour tout le processus de mise en œuvre de l'IEC ; et
- l'approche ATPC dans le cadre de l'introduction du programme dans un village (phase de déclenchement)⁶⁸.

L'indicateur d'accès 2b resterait ainsi représentatif de l'atteinte des OMD, mais augmenterait plus rapidement. Il serait donc opportun de revisiter la stratégie sous-sectorielle d'« Assainissement » pour le milieu rural dispersé en général, et plus spécifiquement pour une limite aux subventions.

⁶⁶ « Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante "Infrastructures d'assainissement en milieu rural" du PN-AEPA - Volet 3 : Méthodes d'animation pour la promotion hygiène / assainissement et conditions de pérennisation / diffusion des activités ; Stratégie opérationnelle en IEC » (mai 2009 ; pg 26)

⁶⁷ « Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante "Infrastructures d'assainissement en milieu rural" du PN-AEPA » ; Volet 3 : Méthodes d'animation pour la promotion « hygiène / assainissement » et conditions de pérennisation / diffusion des activités ; Stratégie opérationnelle en IEC, Mai 2009 ; voir spécifiquement la Fiche 8 à la page 50.

⁶⁸ Voir description de cette approche ci-dessus

Estimation du potentiel de réduction de la subvention

Le cadre stratégique d'assainissement du PN-AEPA (tel que défini ci-dessus) semble être respecté par les 5 ONG ayant un contrat de subvention sous le PAPS-EPA. La mission a néanmoins constaté que, tout en respectant ce cadre stratégique, plusieurs de ces ONG subsidient plus que la « subvention constante » définie dans la stratégie OSA (voir ci-dessus) : spécifiquement, elles subsidient en général en plus :

- le renforcement presque systématique des parois de la fosse (une ONG seulement)⁶⁹ ;
et
- toute la superstructure (mis à part les briques en banco, mais avec porte et toit)⁷⁰

Il y aurait donc moyen d'épargner une proportion substantielle des subventions actuellement octroyées par ces ONG en :

- respectant plus scrupuleusement la directive de ne stabiliser les parois de la fosse que lorsque le sol est instable (estimation épargne moyenne par élimination de subsides additionnels octroyés par les ONG = 15.000 FCFA/fosse) ; et en
- ne subsidiant pas du tout la superstructure (estimation épargne moyenne par élimination de subsides additionnels octroyés par les ONG = 40.000 FCFA/superstructure⁷¹)

En tenant compte des 2 constats ci-dessus, toutes les ONG devraient appliquer la « subvention constante » telle que définie dans l'OSA (voir ci-dessus) : c'est-à-dire 45.350 FCFA (sol instable) et 20.000 FCFA (sol normal) (valeurs 2009), et ce quelque soit le type de latrine améliorée sélectionnée.

Recommandations :

Conformément aux dispositions de l'OSA et dans un contexte d'insuffisance de financements il est maintenant généralement admis de ne subventionner que l'« option de base » (c'est-à-dire la variante 3 - la dalle Sanplat pour simple fosse avec tuyau de ventilation PVC, les 3 rangées de briques de stabilisation de la fosse et dans de rares cas de sols instables la maçonnerie complète de la fosse -) afin de privilégier l'accroissement du taux d'accès par rapport au niveau de service. Les usagers qui choisiraient d'autres modèles (par exemple ECOSAN) ne seraient subventionnés qu'à hauteur de la subvention « option de base » (également dénommée « subvention constante »).

Il y aurait lieu que le PAPS-EPA mette à jour le montant de la subvention donnée au tableau 8 (ci-dessus) en privilégiant la mise en œuvre par des acteurs locaux.

Le PAPS-EPA devrait ainsi calculer le montant de la subvention « option de base » selon les dispositions de l'OSA (variante n° 3), c'est-à-dire dalle Sanplat simple fosse ventilée avec tuyaux de ventilation PVC ainsi que les coûts du PHA, IEC, maçon villageois et contrôle.

Le PAPS-EPA devrait aussi plus mettre l'accent sur le processus déclenchant un changement de comportement : construire des latrines ne constitue en effet pas un but en soi, mais fait partie d'une stratégie pour réduire le « *péril fécal* ». Ce processus devrait être mis en œuvre par des acteurs locaux au niveau communal (animateurs communaux, relais communautaires, maçons villageois, commerçants locaux) et au rythme des bénéficiaires. La mission pense qu'il y a lieu de réorienter la mise en œuvre de ce volet.

⁶⁹ Dans le cadre de l'OSA il est prévu en cas de sol non-stable de sécuriser entièrement la fosse. Une sécurisation partielle avec 3 rangées de parpaings dans la partie supérieure est proposée par la mission en cas de sols stables afin de fournir un surcroît de précaution contre les risques d'effritement de la fosse.

⁷⁰ Bien qu'il ne soit pas préconisé par l'OSA de subventionner la superstructure, les ONG le font sous forme de toit, de porte, d'intervention du maçon (en fait tout, hormis la fourniture des briques en banco)

⁷¹ Devis estimatif CREPA (pour LVIA) pour superstructure en banco

F- Impacts prévus

L'impact des 5 contrats de subvention du PAPS-EPA sur la santé n'est pas mesurable actuellement en terme d'accroissement de l'espérance de vie à la naissance, car : (i) soit cet indicateur est trop peu sensible pour l'ensemble des 5 contrats de subvention ; soit (ii) l'impact de ces contrats n'est pas encore significatif à cause d'un manque de temps (voir également section 2.1.2.a ci-dessus).

Quant aux résultats du PAPS-EPA, la mission estime que la cible de nouvelles latrines familiales améliorées à construire sous les 5 contrats de subvention serait de l'ordre de 60.000 unités pour fin 2014. Sur base d'une extrapolation de l'information provenant de 3 de ces contrats et du Rapport Bilan Annuel au 31 Décembre 2011⁷², il est estimé que de l'ordre de 3.000 latrines familiales améliorées (c.à.d. en moyenne 5% de la cible globale pour 2014) auraient été construites à fin 2011.

Cibles pour les latrines				
	Résultats 2011	2012	2013	Cible 2014
Nouvelles latrines familiales améliorées construites	TOTAL: env. +3.000 ⁷³			environ +60.000

Tableau 10: Cibles pour les latrines

La cible de 60.000 nouvelles latrines familiales améliorées à construire sous les 5 contrats de subvention ne représente que 15% de l'activité de « *construction de 395.000 systèmes d'assainissement familiaux* » du Résultat 2 (Composante infrastructures d'assainissement) du PN-AEPA.

G- Durabilité

La gestion des latrines familiales en milieu rural par leurs usagers n'est pas réellement un souci, pour autant que la sensibilisation et la formation à l'hygiène accompagnant ces contrats de subventions soient mis en œuvre comme prévu. Néanmoins, ce qui constitue un souci de durabilité à moyen terme est la vidange ou le remplacement / dédoublement de la fosse :

- Latrine de type VIP fosse unique (sanplat améliorée) :
La fosse serait en moyenne pleine après 3 ans. C'est alors que le bénéficiaire doit construire une nouvelle fosse, déplacer la dalle Sanplat, et ré-ériger la colonne de ventilation avec la superstructure. Il devra traiter et couvrir l'ancienne fosse suivant les directives communales. Ceci requerra du temps et des fonds. Les déjections dans l'ancienne fosse pourraient être réutilisées comme engrais organique, à condition de prétraiter ce « compost » suivant des règles simples mais strictes (afin d'interrompre les cycles de contamination pathologique par excréments humains).
- Latrine de type ECOSAN :
Le dimensionnement est prévu pour alterner l'usage du bac de compostage de latrines ECOSAN tous les 6 mois. Il suffit que le « compost » de la fosse pleine repose et sèche pendant au moins 3 mois pour qu'il puisse être réutilisé comme engrais sans risque de contaminations pathologiques. Un bidon d'urine est en moyenne plein en 15 jours, après quoi il doit être entreposé pendant 1,5 mois avant de pouvoir être utilisé en champ comme engrais. Il faut donc un minimum de 4 bidons par latrine.

La faiblesse des communes à émettre des directives en matière d'assainissement et à en assurer l'application et le suivi compromet la durabilité de l'assainissement en milieu rural.

⁷² Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement à l'horizon 2015 [PN-AEPA 2015] ; Rapport Bilan Annuel au 31 Décembre 2011 ; Mars 2012 ; pg 24-25

⁷³ Idem

Pour les latrines de type VIP à fosse unique, il faudrait donc un engagement à priori de la famille bénéficiaire de construire à ses frais une 2^{ème} fosse après 3 ans. Et il faudrait donner à cette famille un moyen pratique pour épargner en vue de cet investissement. Il serait également préférable de pouvoir revenir sur la première fosse au bout de 6 ans, ce qui implique que la commune devra donner des directives précises concernant l'entreposage ou la réutilisation de ce « compost » afin d'éviter tout risque hygiénique ou de contamination.

Concernant les latrines de type ECOSAN, un suivi rapproché pendant la première année s'impose. D'autre part, le contrôle du traitement, du stockage et de la commercialisation des excréments et de l'urine doit être encadré à court, moyen et long terme. Car non seulement les bénéficiaires de latrines ECOSAN sont impliqués, également toutes les familles de leur quartier ou village qui répliqueront de manière +/- orthodoxe ce qu'ils ont vu chez leur voisin.

Conclusions et recommandations partielles

Bien que la composante « Appel à propositions » soit complémentaire de la composante « ABS » et que la composante « ABS » finance aussi bien l'EP et l'assainissement, *une coordination efficiente, sur le terrain dans les communes*, des activités de la composante « ABS » actuellement gérée par les DRAH avec les agences nationales) et celles de la composante « Appel à propositions » menées par les ONG est difficile.

Il aurait été souhaitable d'avoir une provision pour réaliser exceptionnellement, *dans certains cas*, un PEM dans le cadre de ces contrats de subvention d'assainissement familial en milieu rural.

Les 5 contrats de subvention du PAPS-EPA ont adopté des types d'infrastructures efficaces.

Les moyens mis à disposition de l'assainissement en milieu rural par l'approche projet (Appel à Proposition pour ONG) pourraient contribuer plus significativement à atteindre l'OMD qui y est relié. Afin de pourvoir plus de latrines, il faudrait éliminer la subvention additionnelle (par rapport à la subvention « option de base » ou « subvention constante ») actuellement octroyée par certaines ONG (pour consolidation de fosses ou superstructures). Le PAPS-EPA a ainsi la possibilité de réduire le montant subventionné des latrines qu'il construit tout en respectant la stratégie d'assainissement du PN-AEPA.

Les fonds de subvention ainsi dégagés devraient être réaffectés à la construction de plus de latrines (sans oublier d'allouer suffisamment de moyens à la phase déclenchant l'assainissement dans les communautés rurales notamment le PHAST et l'ATPC). Le taux d'accès selon l'indicateur 2b (Assainissement familial en milieu rural) pourrait ainsi plus rapidement augmenter. Subventionner au minimum la construction des latrines familiales augmentera donc directement le taux d'accès d'environ 40% sur base d'un même contrat de subvention. Ceci mènera également à une plus grande équité entre les bénéficiaires et à une subvention unique, quel que soit le type de latrine familiale construite.

Il semble que la construction à fin 2011 de nouvelles latrines familiales améliorées par les 5 contrats de subvention respecte globalement leur échéancier (mais démarrage lent à cause du processus de déclenchement des communautés, la sensibilisation à l'hygiène, la formation des maçons, etc.). Les rapports d'avancement des 5 contrats de subvention devraient néanmoins faire l'objet d'un suivi régulier et approfondi par le responsable du PAPS-EPA.

85% des nouvelles latrines familiales améliorées à construire sous le PN-AEPA devraient l'être par l'appui budgétaire, ce qui n'est pas réaliste dans l'état actuel de la décentralisation.

La bonne gestion des latrines familiales par leurs usagers est essentielle à la durabilité des acquis des contrats de subvention en assainissement. Mais il y aura très certainement des problèmes d'encadrement et de suivi par les communes liés au remplacement des fosses pleines, l'entreposage et/ou la réutilisation des excréments (et de l'urine en cas d'ECOSAN)

comme engrais organique, etc. Les compétences d'assainissement en milieu rural étant une responsabilité locale, les retards dans l'opérationnalisation de la décentralisation et la faiblesse actuelle des communes (en ressources humaines et financières) risquent de compromettre la durabilité des latrines familiales (une fois que les contrats de subvention prennent fin).

Les 5 conventions existantes avec des ONG pour l'assainissement familial en milieu rural, et d'éventuels nouveaux contrats de subvention devraient avoir une provision modeste pour EP, dont l'affectation serait réservée uniquement pour ces communautés ciblées en assainissement qui exceptionnellement seraient dépourvues d'un accès à l'EP.

De futurs contrats de subvention pour le milieu rural devraient maintenir l'adoption des 2 types d'infrastructures d'assainissement. Afin de privilégier un de ces deux types de latrines, une étude socio-économique comparative pourrait être réalisée sur base des leçons apprises au cours des 5 premiers contrats de subvention du PAPS-EPA.

Afin de palier à court et moyen terme au manque de capacité des administrations de communes rurales, des contrats de subvention supplémentaires devraient être engagés afin de construire plus de nouvelles latrines familiales améliorées.

Le PAPS-EPA (ainsi que le PN-AEPA) devraient explicitement contribuer à la mise en œuvre de la décentralisation afin d'assurer la durabilité des investissements fait en assainissement. La nomination à temps plein d'un point focal qualifié en EPA ainsi que son financement inscrit au budget communal, sont un pré-requis à la durabilité des latrines familiales. Il faudra également former ce point focal aux méthodes et techniques d'assainissement en milieu rural, et lui fournir la logistique requise (bureau meublé et équipé, mobilité, frais d'opération et de communication, etc.), de préférence totalement inscrit au budget communal, mais réservé à son usage exclusif.

2.3 Appui institutionnel

Constat et analyse

Dans la CF, il est prévu une somme de 1,6 millions € pour l'appui institutionnel (dont 100.000 € pour les imprévus).

Principalement, il s'agit de missions d'assistance technique et à titre indicatif, elle couvre :

- ✚ les missions annuelles d'examen de performance du PN-AEPA et d'analyse de décaissement des tranches fixes et variables. Elles impliquent nécessairement une action de renforcement des capacités, en particulier au niveau des points relevés comme problématiques dans l'examen de la performance de l'année précédente ;
- ✚ un audit organisationnel des principaux instruments de pilotage du PN-AEPA ;
- ✚ une revue des dépenses publiques EPA en milieu urbain et rural ;
- ✚ un contrat spécifique consacré à la communication du PN-AEPA, et notamment la visibilité de l'UE à ce programme ;
- ✚ un inventaire national des ouvrages EPA ;
- ✚ des missions ponctuelles, à identifier en fonction des enjeux qui surviendront au cours de la mise en œuvre du PAPS-EPA.

Dans le déploiement de ces missions, une attention particulière est consacrée à la coordination et la complémentarité avec les appuis institutionnels éventuellement mobilisés par d'autres PTF en conformité avec la « backbone strategy » et les engagements de la Déclaration de Paris.

Considérant la lettre et l'esprit de l'ensemble des activités indicatives mentionnées [comme « ... une des actions de renforcement des capacités, en particulier au niveau des points relevés comme problématiques dans l'examen de la performance de l'année précédente », « des missions ponctuelles, à identifier en fonction des enjeux qui surviendront au cours de la mise en œuvre du PAPS-EPA »], il est tout à fait surprenant que sur un montant de 1,5 millions € alloué à l'appui institutionnel, à ce jour seulement 135.012,00 € aient été utilisés (soit 9% seulement). Ceci pour une « étude-bilan des réalisations des communes dans le cadre du transfert des ressources et des celles de l'AGETEER et du FEER dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage déléguée ».

Certaines directions générales du MEF et du MAH semblent ne pas savoir comment accéder à ces fonds, et dire qu'il s'agit essentiellement de faire des propositions à la DUE, d'échanger et convaincre sur la pertinence des actions envisagées dans le cadre du PN-AEPA (comme le montre les activités indicatives suggérées).

D'autres directions du MEF et du MAH n'ont pas la CF ou viennent de la lire et semblent découvrir qu'elle a des ressources allouées à l'appui institutionnel dans le cadre de la mise en œuvre du PN-AEPA.

Conclusions et recommandations partielles

A ce jour, seulement 9 % des ressources allouées à l'appui institutionnel ont été utilisées.

Etant donné les besoins du secteur, il est recommandable que la partie nationale [MAH (ONEA, DGAEUE, de la DGRE, de l'ITS, des DRAH), des communes, MEF (DGCoop, DGTCP, SP-PPF), etc.] identifie et propose à la DUE des activités et actions susceptibles d'être financées à travers les ressources de l'appui institutionnel du PAPS-EPA.

3 Appréciation globale : Synthèse et Points forts, points faibles, problèmes et opportunités

3.1 Synthèse

Le PAPS-EPA est pertinent. Il contribue (i) vivement à la création d'un cadre et de conditions favorables pour que le secteur de l'EPA s'améliore ; et (ii) à l'atteinte de ses objectifs spécifiques d'augmenter durablement et à équitablement l'accès à l'eau potable et à l'assainissement en milieu urbain et rural conformément aux OMD tels que précisés lors du Sommet de Johannesburg sur le Développement durable (2002). Son impact sur la mise en œuvre du PN-AEPA et par conséquent sur l'amélioration des conditions de vie des populations devra, en principe, être substantiel.

La faiblesse des communes qui ont la responsabilité de l'AEPA, les délais dans la mise en œuvre de la décentralisation et l'incertitude quant à l'entretien des infrastructures fournie (surtout d'EP en milieu rural) compromettent la durabilité des investissements effectués et des efforts fournis.

Le tableau ci-dessous synthétise et donne une appréciation globale du Projet

Synthèse de la revue selon les modes d'intervention						
	Critère de revue					
	Pertinence	Efficacité	Efficiace	Impact	Durabilité	Appréciation globale
Approche « Appui budgétaire »						
milieu urbain	Très pertinent	Efficace	+/- Efficient ⁷⁴	Encore en début ⁷⁵	Probable ⁷⁶	Succès probable
milieu rural	Très pertinent	+/-Efficace	+/- Efficient ⁷⁷	Encore en début ⁷⁸	Moins probable ⁷⁹	Succès temporaire ⁸⁰
Approche « Projet »						
Appui institutionnel	Très pertinent	Peu efficace ⁸¹	Peu efficient ⁸²	Pas perceptible	Sans objet ⁸³	Pas d'avancé ⁸⁴
Contrats de subvention (assainissement familial en milieu rural)	Très pertinent	Très efficace	Efficient	Encore en début	Probable ⁸⁵	Succès avec mise en œuvre trop lente ⁸⁶
Synthèse PAPS-EPA	Très pertinent	+/- Efficace	+/- Efficient	Encore en début	Probable (sauf pour l'EP en milieu rural)	Succès mitigé ⁸⁷

Tableau 11: Synthèse de la revue selon les modes d'intervention

Toutefois, sa mise en œuvre en ce qui concerne l'Appui Institutionnel est peu efficace et peu efficiente à cause de la quasi non utilisation des ressources qui y sont allouées (seulement 9 %

⁷⁴ En ce qui concerne la Tranche variable de l'ABS, pour 2011 et 2012, 64 % des ressources allouées ont été accordées.

⁷⁵ Les travaux par MOD viennent de commencer.

⁷⁶ En milieu urbain, la durabilité est plus probable pour l'EPA.

⁷⁷ En ce qui concerne la Tranche variable de l'ABS, pour 2011 et 2012, 64 % des ressources allouées ont été accordées.

⁷⁸ Les travaux par MOD viennent de commencer.

⁷⁹ Etant donné les faiblesses en ressources humaines et financières actuelles des communes en matière d'entretien.

⁸⁰ Succès temporaire à cause de l'incertitude de l'entretien régulier nécessaire au maintien des investissements en état.

⁸¹ Les ressources destinées à l'Appui Institutionnel n'ont pas été utilisées.

⁸² Idem.

⁸³ Idem.

⁸⁴ Idem.

⁸⁵ Etant donné les faiblesses en ressources humaines et financières actuelles des communes et des AUE en matière d'entretien.

⁸⁶ Succès avec mise en œuvre trop lente à cause de la faiblesse de la phase déclenchant l'assainissement dans les communautés rurales.

⁸⁷ a cause de toutes les raisons indiquées.

déboursées) ; et concernant l'ABS, le décaissement de seulement 64 % de la Tranche Variable (2011 et 2012) font courir le risque de l'application de la règle D+3 qui aura pour conséquence la perte de ressources financières par le PAPS-EPA et réduirait ainsi son impact.

Le renforcement des communes en ressources humaines, financières, techniques et logistiques, à travers les avancées et l'appui à la décentralisation, peuvent renverser la situation et rendre le succès plus durable et plus franc.

L'entretien de points d'eau par leurs AUE et avec les ressources provenant de leurs membres, et la gestion des latrines familiales par leurs usagers (vidange ou remplacement de la fosse) contribueront à la durabilité des acquis du projet.

3.2 Points forts, points faibles, problèmes et opportunités

Le Tableau ci-dessous présente les hauts et les bas du PAPS-AEP.

Points forts, points faibles, opportunités et incertitudes/risques

1 - Points forts

- La claire vision du Gouvernement et son sens de direction sur le secteur de l'EPA;
- Le dialogue sectoriel élaboré s'améliorant de manière constante depuis le démarrage du PAPS-EPA ;
- Cadre Partenariat entre le Gouvernement et les PTF harmonisé;
- Le caractère massif des moyens financiers fournis au secteur EPA et la contribution du PAPS EPA à l'atteinte des OMD ;
- Les 7 indicateurs précis permettant d'assurer un suivi / évaluation fiable ;

2 - Points faibles

- La faiblesse en ressources [humaines, financières et technique] au niveau des communes ;
- L'opérationnalisation de la décentralisation au niveau des communes n'est pas encore effective : la gestion des marchés financés par l'ABS est en effet récupérée de manière inefficace au niveau central par les agences (FEER et AGETEER), ce qui retarde la mise en œuvre de la composante AEPA en milieu rural ;
- Définition de la stratégie de sortie de Projet (qui doit être liée à la reprise par les communes);
- Non utilisation des ressources de l'Appui Institutionnel ;
- Faiblesses des Directions Régionales de MAH ;
- Suivi de l'exécution du budget du PAPS-EPA par le MAH et la MEF (DGTCP);
- L'indicateur 2b – Assainissement en milieu rural - est défini pour atteindre les OMD, ce qui n'est plus actuellement réaliste au Burkina Faso.

3 - Problèmes

- Délais dans l'opérationnalisation de la décentralisation ;
- Incertitude de l'entretien en milieu rural: usagers sont insuffisamment structurés pour assurer (financièrement) l'entretien de leurs infrastructures ;
- Risque de perdre des ressources du PAPS-AEP suite à l'application de la règle D+3;
- Problèmes liés à la vidange des fosses des latrines familiales en milieu rural [et/ou remplacement de ces latrines/fosses, entreposage et utilisation des excréments (et de l'urine en cas d'ECOSAN) comme engrais organique etc.] ;
- Des données concernant le suivi des indicateurs [qualité et gestion] au niveau des communes et des régions ;
- Inexistence d'un système de gestion en temps réel des infrastructures d'EPA en milieu rural
- Insuffisance du volet formation principalement au niveau communal (et ensuite également régional)

Points forts, points faibles, opportunités et incertitudes/risques

4 - Opportunités

- La volonté du pays à se développer et atteindre les OMD;
- Assistance technique de l'UE [et des autres partenaires du Burkina Faso] en matière d'EPA ;
- Toutes les détériorations et les problèmes des AEPA sont prévisibles ;
- L'appui au processus de décentralisation :
 - Mise en œuvre du PN-AEPA peut être utilisée comme catalyseur ou premier point d'ancrage pour appuyer la décentralisation ; et
 - Projet d'Appui à la Décentralisation et aux Investissements communaux, PADIC
- Opportunités de renforcement des capacités aux niveaux national, régional et communal ;
- L'utilisation de l'Inspection Technique des Services MAH) ;
- Le Centre des métiers de l'eau de l'ONEA pour former les ouvriers, dans les communes, aux métiers de l'EPA.

Tableau 12: Points forts, points faibles, opportunités et problèmes

4 Enseignements à tirer, Conclusions et Recommandations

4.1 Enseignements à tirer

- ✚ L'enquête nationale sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement familial (ENA 2010) montre qu'avoir des données de référence est indispensable ;
- ✚ L'OMD relatif à l'accès à l'assainissement ne sera pas atteint au Burkina Faso en 2015 ;
- ✚ Le taux d'accès selon l'indicateur 2b (assainissement familial en milieu rural) pourrait plus rapidement augmenter si des éléments de subventions étaient réorientés vers des méthodes participatives retenues par le PN-AEPA (notamment le PHAST, l'ATPC et ATPL) ou des latrines familiales additionnelles
- ✚ Le leadership du gouvernement, la volonté d'aller de l'avant, la qualité du dialogue sectoriel et le soutien des partenaires au développement sont des pré-requis au succès du PN-AEPA ;
- ✚ La faiblesse des communes et des AUE compromet la durabilité des investissements d'EP en milieu rural ;
- ✚ L'approche combinant l'eau potable, l'assainissement (eaux noires et eaux grises) et l'hygiène permet l'amélioration des conditions de vie;
- ✚ Le rôle prédominant de la femme, mère de famille, dans la promotion de l'assainissement familial;
- ✚ Il y a des limites à l'augmentation du nombre de personnes accédant à l'accès à l'eau potable par les forages.

4.2 Conclusions générales

L'efficacité et la durabilité des infrastructures EPA réalisés en milieu urbain moyennant financement par l'ABS et exécuté par l'ONEA, semble être un succès.

L'ABS en milieu rural donne des résultats à succès mitigé (aussi bien pour l'EP que pour l'assainissement).

La durabilité des infrastructures en EP en milieu rural est insuffisante, le plus souvent à cause du manque de prise en charge par des AUE.

Les moyens mis à disposition de l'assainissement en milieu rural par l'approche projet (Appel à Proposition pour ONG) sont trop faibles pour atteindre l'OMD qui y est relié. Il faudra également allouer suffisamment de moyens à la phase déclenchant l'assainissement dans les communautés rurales. Afin de pourvoir plus de latrines, il faudrait limiter les subventions octroyées à la consolidation des fosses lorsque le sol est stable, ainsi qu'à la superstructure (qui, mis à part le tuyau de ventilation, pourrait entièrement être pris en charge par les bénéficiaires).

Les OMD et la volonté du Burkina Faso de les atteindre sont un moteur pour le secteur de l'EPA. L'enquête nationale sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement familial (ENA 2010) a fourni une situation de référence pour l'atteinte des OMD.

La revue et l'analyse des statistiques montrent une amélioration de l'accès à l'assainissement en milieu urbain et rural.

En ce qui concerne l'assainissement en milieu rural, des efforts notables d'investissement, d'appui institutionnel et d'assistance technique sont nécessaires ; en effet, comme le montre l'enquête nationale, l'accès à l'assainissement y reste en de ça de 1 %. Et la cible pour 2015 doit être revue à la baisse.

Mais en milieu urbain, le saut de 17% dans le taux d'accès entre 2014 et 2015 est trop ambitieux (compte tenu que l'augmentation annuelle de ce taux est 3 fois moins élevé en 2012 et 2013). Il faudra donc également abaisser la cible de l'assainissement en milieu urbain.

Il faudra par ailleurs revoir la définition des indicateurs 1b, 2b, 2c et 3a et ajouter un indicateur 3b de bonne gouvernance de l'EPA au niveau communal.

Le PAPS-EPA et son niveau de financement non seulement permettent la mise en œuvre significative du PN-AEPA, dont la contribution à l'amélioration des conditions de vie des populations moins nanties est reconnue, mais aussi participent à l'assise et au fonctionnement d'un cadre de dialogue sectoriel efficace et à la création d'un climat propice à des avancées au secteur.

Les mécanismes de contrôle, d'audit et de recevabilité sont en place, reçoivent le soutien nécessaire et fonctionnent.

Toutefois, en ce qui concerne le suivi-conseil et le contrôle interne au MAH, un appui à l'Inspection Technique des Services du MAH, à travers le PAPS-EPA est nécessaire pour son utilisation dans la mise en œuvre du PN-AEPA.

Le PAPS-EPA dans ses modes d'intervention, ABS et l'approche projet (appui institutionnel et contrats de subvention), répond aux besoins du secteur de l'EPA. Les Contrats de subvention, en ce qui concerne l'assainissement en milieu rural permet des efforts dans le changement des habitudes appuyé par la construction de latrines.

La DGAEUE et des DRAH ont besoin d'appui logistique en véhicules de la part du Gouvernement. En ce qui concerne les DRAH, l'insuffisance des moyens logistiques constituent un goulot d'étranglement.

Les compétences en matière d'eau potable et d'assainissement étant une responsabilité locale, les retards dans l'opérationnalisation de la décentralisation et la faiblesse actuelle des communes (en ressources humaines et financières) risquent de compromettre les acquis et la durabilité des infrastructures fournies (une fois que les projets et projets qui soutiennent la mise en œuvre du PN-EAPA prennent fin). En effet, une commune ayant des moyens des compétences est une stratégie de sortie de projet. Ainsi, la commune a besoin d'une assistance conséquente.

La faible utilisation des ressources allouées à l'Appui Institutionnel (135.012 € sur 1,5 millions € soit 9 %) et le montant total accordé à la tranche variable en 2011 et 2012 (5,1 millions € sur les 8 millions € alloués, soit 64 %) risquent de créer les conditions pour l'application pénalisante de la règle D+3 et ainsi la perte de ressources (de 3 à 4 millions € au moins) pour le PAPS-EPA.

Avec l'avènement de l'avenant N° 2, qui est en préparation, le PAPS-EPA sera prolongé d'au moins 3 ans (jusqu'en 2017) alors que le PN-AEPA se termine en 2015. Ainsi, il est nécessaire que le Gouvernement prolonge la durée de vie du PN-AEPA ou formule au nouveau programme EPA qui commencerait en 2016.

4.3 Recommandations

Recommandations			
1	Recommandations spécifiques au Gouvernement	Entité responsable	Timing
1.1	Avancer notablement l'opérationnalisation de la décentralisation : doter les communes d'une administration et <i>surtout d'un service technique (ayant les moyens humains et financiers suffisants) à même de prendre en charge les responsabilités du secteur EPA.</i>	Gouvernement du Burkina Faso MATDS	Immédiatement
1.2	Pour le futur et d'autres projets, prendre des dispositions pour éviter de perdre des ressources suite à l'application de la règle D+3 pénalisante.	MAH MEF	Immédiatement
1.3	Décider des implications de la dotation de seulement 64% des ressources allouées à la		

Recommandations			
	tranche variable en 2011, 2012 et aussi après. L'idéal serait que ces ressources soient allouées aux communes.		
1.4	Designier une personne pour suivre l'exécution financière du PAPS-EPA.		
1.5	Utiliser dans la lettre et l'esprit de la CF les ressources destinées à l'appui institutionnel dans le PAPS-EPA (DGAEUE, ITS, DRAH, etc.)	MAH	Pendant la mise en œuvre du PAPS-EPA
1.6	Utiliser le Centre des métiers de l'eau de l'ONEA pour former les techniciens dans les communes aux métiers EPA	MAH	Immédiatement
2	Recommandations spécifiques à l'Union Européenne	Entité responsable	Timing
2.1	Continuer son appui et son leadership dans le secteur EPA	UE	Pendant la mise en œuvre du PN-AEPA
2.2	Revoir, avec la partie nationale, le mode de calcul de la tranche variable en vue sa dotation et adapter annuellement (lors des revues conjointes) les indicateurs et mesures ainsi que leur pondération en fonction de la l'évolution de la mise en œuvre du PN-AEPA	DUE	Pendant la mise en œuvre du PAPS-EPA
2.3	Mettre en cohérence le Programme d'Appui à la Décentralisation et aux Investissement Communaux (PADIC) avec le PAPS-EPA	DUE	Lors de la mise en œuvre du PADIC
2.4	Cadre de l'évaluation de la performance : <ul style="list-style-type: none"> - Préciser la définition de l'indicateur 1b - Modifier la définition des indicateurs 2b et 2c ; - Ajouter un nouvel indicateur 3a-bis ; et - Réduire les objectifs et cibles des indicateurs 1a, 2a, 2b et 2c. 	DUE (MAH, PTF)	Suite à la présente revue (PAPS-EPA)
3	Recommandations relative à la révision et à l'Avenant N° 2 de la CF	Entité responsable	Timing
3.1	Faire un appui budgétaire ciblé à des communes ayant les capacités requises pour effectuer des réalisations physiques en matière d'AEPA. (Ces communes devront être suivies et appuyées techniquement.)	MAH ONEA DUE MEF	Au moment de la rédaction de la Fiche d'Action relative à la demande de l'Avenant N° 2 à la CF
3.2	Lancer un appel à proposition pour d'autres régions/provinces moins nanties en ouvrage d'assainissement en milieu rural.		
3.3	Rendre le SNIEau opérationnel [afin d'être aussi bien un système de gestion des ressources au niveau local qu'un système d'information au niveau central].		
3.3	Faire participer l'équipe responsable du SNIEau aux travaux du Groupe Thématique - 5 (Suivi-évaluation du PN-AEPA).		
3.4	Mettre en œuvre avec plus d'efficience l'assainissement financé par l'ABS en milieu rural (en minimisant une subvention constante)		
3.5	Fournir un appui institutionnel et une assistance technique destinés à renforcer les capacités des acteurs et structures de mise en œuvre du PN-AEPA [en commençant au niveau communal, mais ensuite également au niveau régional et		

Recommandations			
	finalement au niveau national. Dans ce cadre, prévoir, entre autres, des formations pour les gestionnaires régionaux (en finances publiques, etc.) et pour les agents communaux (passation des marchés, etc.)		
3.6	Suite à l'Avenant N° 2, étendre la durée de la CF d'au moins trois (3) ans.		
3.7	Etendre la durée du PN-AEPA ou formuler un nouveau programme EPA commençant en 2016	MAH ONEA	Avant 2014

5 Liste des documents consultés

La documentation collectée par l'équipe d'évaluation représente 535 MB totalisant 657 fichiers. Il est difficile de parcourir l'entièreté d'une telle documentation (souvent complexe) en sus des autres tâches d'évaluation. Seuls les documents consultés les plus essentiels sont donc listés ci-dessous.

1. Documents de préparation, de programmation et de mise en œuvre du PN-AEPA

Élaboration du Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement en 2015 ; Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques ; Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE) ; Direction de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement (DAEPA) ; État des lieux - Volume 1 : Eau potable ; mai 2006.

Élaboration du Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement en 2015 ; Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques ; Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE) ; Direction de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement (DAEPA) ; État des lieux - Volume 2 : Assainissement ; mai 2006.

Élaboration du Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement en 2015 ; Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques ; Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE) ; Direction de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement (DAEPA) ; Objectifs et Stratégies - Volume 3 : sous programme rural ; juillet 2006.

Élaboration du Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement en 2015 ; Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques ; Stratégies - Volume 4 : sous programme urbain ; juillet 2006.

Élaboration du Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement en 2015 ; Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques ; Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE) ; Direction de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement (DAEPA) ; Volume 5 : Programme d'Investissement Eau Potable ; septembre 2006.

Élaboration du Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement en 2015 ; Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques ; Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE) ; Direction de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement (DAEPA) ; Volume 6 : Programme d'Investissement Assainissement ; septembre 2006.

Elaboration du Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement à l'horizon 2015 ; Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (DGRE et DAEPA) ; Etude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES), septembre 2006

Elaboration du Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement à l'horizon 2015 ; Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (DGRE et DAEPA) ; Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES), septembre 2006

Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement à l'horizon 2015 ; Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (DGRE et DAEPA) ; Document de Synthèse, septembre 2006.

Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement en 2015, Document de Programme, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, novembre 2006.

Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement à l'horizon 2015 ; Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (DRE) ; Montage Institutionnel pour la mise en œuvre du PN-AEPA, novembre 2006

Mémoire d'entente pour la mise en œuvre du PN-AEPA, 10 janvier 2007.

Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement en 2015, Manuel d'exécution version provisoire, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, février 2007.

Politique et Stratégie Nationales d'Assainissement (PSNA) ; adoptée le 4 juillet 2007

Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement en 2015, Manuel d'exécution de suivi évaluation Tome 1 : Cadre conceptuel, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques / DGRE, juillet 2007.

Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement en 2015, Manuel d'exécution de suivi évaluation Tome 2 : Outils et méthodes pour le volet rural, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques / DGRE ; juillet 2008.

Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement en 2015, plan d'opérationnalisation 2008-2010 du système de suivi évaluation en milieu rural ; Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques / DGRE.

Elaboration du bilan à mi-parcours au 30 juin 2011 du PN-AEPA et la programmation ajustée 2011 du budget programme 2011-2013 en milieu rural ; Fiche (3) de collecte de données auprès des acteurs

Bilan annuel 2011 du PN-AEPA et exécution 2011 du budget programme 2011-2013 du PN-AEPA en milieu rural : Fiche (2) de collecte de données auprès des acteurs

Programmation nationale 2012 du PN-AEPA et élaboration du budget programme 2012-2014 en milieu rural : Fiche (1) de collecte de données auprès des acteurs

Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement en 2015 ; Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante « infrastructure d'assainissement en milieu rural » du PN-AEPA ; Volet 1: Contexte socio-économique des populations et motivations liées à l'assainissement ; Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques / DGAEUE.

Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement en 2015 ; Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante « infrastructure d'assainissement en milieu rural » du PN-AEPA ; Volet 2: Options technologiques ; Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques / DGAEUE; mai 2009 (COWI)

Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement en 2015 ; Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante « infrastructure d'assainissement en milieu rural » du PN-AEPA ; Volet 3: Méthodes d'animation pour la promotion « hygiène / assainissement » et conditions de pérennisation / diffusion des activités ; Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques / DGAEUE.

Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement en 2015 ; Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante « infrastructure d'assainissement en milieu rural » du PN-AEPA ; Volet 4: Stratégie opérationnelle ; Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques / DGAEUE.

Elaboration d'un plan de développement des ressources humaines de la DGRE et des SRE/DRAHRH ; Plan de renforcement des capacités ; mars 2008

PN-AEPA / PAGIRE ; Cadre Partenarial entre le Gouvernement du Burkina Faso et les PTF pour l'appui sectoriel « Eau & Assainissement » ; 13 mars 2010.

Termes de référence du Cadre de concertation des Partenaires Techniques et Financiers du Secteur Eau potable, assainissement, eaux usées et excréta. Version du 26/05/2010

2. Rapports de suivi du PN-AEPA

Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement en 2015 ; Rapport bilan annuel 2007 ; Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques / DGRE, mars 2008.

Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement en 2015 ; Rapport bilan annuel 2008 ; Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques / DGRE.

Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement en 2015 ; Rapport bilan annuel 2009 ; Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques / DGRE, février 2010.

Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement en 2015 ; Rapport bilan annuel 2010 ; Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques / DGRE, mars 2011.

Budget-programme par objectif (BPO) 2009-2011 du secteur de l'eau et de l'assainissement ; Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques / DGRE ; décembre 2008.

Budget-programme par objectif (BPO) 2010-2012 du secteur de l'eau et de l'assainissement ; Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques / DGRE ; décembre 2008.

Budget-programme par objectif (BPO) 2011-2013 du secteur de l'eau et de l'assainissement ; Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques / DGRE ; mars 2011.

Rapport d'exécution du budget-programme par objectif (BPO) 2009 du secteur de l'eau et de l'assainissement : financement État- PTF (milieu rural) ; Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques / DGRE.

Rapport d'exécution du budget-programme par objectif (BPO) 2010 du secteur de l'eau et de l'assainissement : financement État- PTF (milieu rural) ; Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques / DGRE.

Volet Urbain PN-AEPA ; Rapport sur la gestion et les performances du secteur de l'eau et de l'assainissement en milieu urbain – exercice 2008 ; ONEA.

Volet Urbain PN-AEPA ; Rapport sur la gestion et les performances du secteur de l'eau et de l'assainissement en milieu urbain – exercice 2009 ; ONEA.

Volet Urbain PN-AEPA ; Rapport sur la gestion et les performances du secteur de l'eau et de l'assainissement en milieu urbain – exercice 2010 ; ONEA.

Volet Urbain PN-AEPA ; Divers Rapports de Gestion et de Performance du PN-AEPA –s 2008 à 2010 ; ONEA.

Volet Urbain PN-AEPA ; Supervision des Activités de l'ONEA ; Rapport d'avancement ; Rapport Annuel ; exercice 2011 ; ONEA.

Volet Urbain PN-AEPA ; Office national de l'eau et de l'assainissement (ONEA) du Burkina Faso ; Présentation générale (en PPT); Mr Y. H. Ouibiga (Directeur Général) ; mise à jour d'avril 2012

Volet Urbain PN-AEPA ; Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement, Accès des populations aux services d'eau potable et d'assainissement au Burkina Faso, Rapport Grand Public 2010, Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique, août 2011

PN-AEPA Evaluation externe de la période 2007-2010; Rapport Provisoire ; Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique (DGRE-DGAEUE-ONEA) ; Nordic Consulting Group; février 2012.

Aides mémoires Revues Conjointes PN-AEPA & PAGIRE 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012

Matrice de performance B du secteur Eau et Assainissement – 2011 et 2012

PN-AEPA Comité National de Pilotage du PN-AEPA 2015 - 15^{ième} session - ; Documents de Travail (Chronogramme, Compte rendu 14^{ième} session, etc.) ; 02 mars 2012

Rapport Annuel PN-AEPA au 31-12-2011 incluant :

- Rapport d'exécution 2011 du BPO Rural 2011 2013 du PN-AEPA ; février 2012
- Budget Programme EPA Rural 2012-2014 du PN AEPA ; février 2012

KIT de la Revue Conjointe PN-AEPA & PAGIRE ; mars 2012 ; et incluant entre autre :

- Rapport bilan annuel 2011 ; 21-02-2012
- Rapport de programmation 2012_PN AEPA ; 21-02-2012

Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique ; Direction Générale de l'assainissement, des eaux usées et excréta (DGAEUE) ; Collecte d'informations relatives à la réalisation d'ouvrages d'assainissement dans le milieu rural en 2011 ; Résultats ; février 2012

Note sur les cibles présentées relatives à l'indicateur 2b « taux d'accès à l'assainissement familial » dans la Matrice de Performances B du Secteur Eau et Assainissement ; Peter De Winter ; 03-2012

Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique ; Assistance technique au PN-AEPA ; Rapport de mission d'appui technique à la réalisation et à l'exploitation des résultats de l'enquête nationale sur l'accès des ménages aux infrastructures d'assainissement familial 2010 ; Gilles Roger ; Septembre 2011

Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique ; Direction Générale de l'assainissement, des eaux usées et excréta ; Note complémentaire au « rapport de programmation 2012 des activités » ; Latrines Familiales en milieu rural ; 27 mars 2012.

3. Documents de préparation, de programmation et de mise en œuvre du PAPS-EPA

CF du Programme d'appui à la politique sectorielle EPA (PAPS-EPA) ; BK/003/08 ; Xème FED ; Convention N° BF/FED/2009/021-481 ; signée le 14/12/2009 ; y compris DTA.

Avenant N° 1 à la CF du Programme d'appui à la politique sectorielle EPA (PAPS-EPA) ; BK/003/08 ; Xème FED ; Convention N° BF/FED/2009/021-481 ; CRIS N° 21481 ; signée le 13/05/2011 ; Modification des DTA.

Volet 700 millions d'EUR (de l'initiative 1 milliard d'EUR) de l'UE pour l'atteinte des OMD: Note succincte de présentation d'une action en vue d'un accès durable des populations à des infrastructures adéquats d'assainissement / Burkina Faso ; Note conceptuelle pour financement assainissement ; Juin 2011

Projet d'Avenant N°02 à la CF n° BF/2009/021-481 ; Programme d'Appui à la Politique Sectorielle – Eau Potable et Assainissement (PAPS-EPA) – CRIS n° 21-481 ; Extension de la durée d'exécution - réallocation de fonds dans le budget initial - augmentation du plafond financier - modification des DTA ; avec projet de Fiche d'Action ; avril 2012.

4. Rapports de Suivi du PAPS-EPA

Programme d'appui à la politique sectorielle – eau potable et assainissement (PAPS-EPA) ; ABS-EPA Commission Européenne ; Rapport d'Evaluation des Conditions Générales Préalables au Décaissement de la Tranche Fixe ; Avril 2010

Programme d'appui à la politique sectorielle – eau potable et assainissement (PAPS-EPA) ; ABS-EPA Commission Européenne ; Rapport d'Evaluation de la Performance PN-AEPA 2009 ; Tranche Variable 2011 ; Octobre 2010

Programme d'appui à la politique sectorielle – eau potable et assainissement (PAPS-EPA) ; ABS-EPA Commission Européenne ; Rapport d'Evaluation de la Performance PN-AEPA 2009 ; Tranche Fixe 2011 ; Mars 2011

Etude-bilan des réalisations des communes dans le cadre du transfert des ressources, et de celles de l'AGETEER et du FEER dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage déléguée par les DRAHRH ; Specific Contract No: 2010/251095; Burkina Faso ; STTE Consortium ; Eric Vanden Borre & Christian Bere ; Avril 2011

Note d'Appréciation indépendante au groupe PTF de la mise en œuvre de la Tranche 2010 du PN-AEPA et de la matrice conjointe de performance du secteur Eau et Assainissement ; Avril 2011

Programme d'appui à la politique sectorielle – eau potable et assainissement (PAPS-EPA) ; ABS-EPA Commission Européenne ; Rapport d'Evaluation de la Performance PN-AEPA 2010 ; Tranche Fixe et variable 2012 ; Novembre 2011

Audit of EC development assistance for water & sanitation; Mission to Burkina Faso; Statement of preliminary findings (PF-4537); *Cour des Comptes Européenne* ; Luxembourg; 6-16 June 2011

Rapport de monitoring (ROM) du Programme d'appui à la politique sectorielle – eau potable et assainissement (PAPS-EPA) ; Octobre 2011 ;

Deutsche Welthungerhilfe e.V. ; Programme d'appui à la politique sectorielle EPA ; Demande de subvention ; Xème FED ; EuropeAid 129736/C/ACT/BF ; 31 Mai 2010

1. Idem, mais « Etat de la mise en œuvre du plan d'action de l'année 1 du PADAGUE »
2. Idem, mais Présentation PPT du « Projet d'Amélioration Durable des conditions d'Accès à l'assainissement et à la Gestion des eaux Usées et excréta dans la Région des Hauts-Bassins (PADAGUE) »

LVIA CIAI ; Plan Opérationnel Annuel ; Février 2011-janvier 2012 ; Appui à l'assainissement familial en milieu rural et au renforcement des capacités des collectivités locales pour une gestion durable du secteur « eau et assainissement » dans les Régions du Plateau Central et du Centre Ouest du Burkina Faso ; Projet FED/2010/251-875 ; Document de travail interne ; Février 2011

Plan Burkina Faso ; Bureau de Koupela ; Présentation PPT pour la visite de la Délégation de l'Union Européenne ; 30 Mars 2012

5. Documents techniques

INSD ; « Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2006 (RGPH 2006), thème 16 : projections démographiques 2006-2050 »

Fiche de collecte d'informations relatives à la réalisation d'ouvrages d'assainissement en 2011 ; Ouvrages d'assainissement familial ; Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques / DGAEUE ; novembre 2011.

Fiche de collecte d'informations relatives à la réalisation d'ouvrages d'assainissement en 2011, Ouvrages institutionnels et publics ; Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques / DGAEUE ; novembre 2011

Guide de remplissage des fiches de collecte du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques/DGAEUE ; novembre 2011.

Enquête nationale sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement familial 2010 ; présentation de la monographie nationale en 4 pages ; Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques ; octobre 2011

Enquête nationale sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement familial 2010 ; monographie nationale version provisoire ; Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques ; octobre 2011

Enquête nationale sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement familial 2010 ; monographies régionales, 13 volumes, version provisoire ; Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques; octobre 2011

Guide méthodologique du point focal ; Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques / DGRE.

Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique ; Assistance technique au PN-AEPA ; Rapport de mission d'appui sur la BD INOH et le SIG OMD, la BDI SNIEau et l'établissement du programme de l'AT court terme SSE en 2012 ; janvier 2012

Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques ; Direction Générale des Ressources en Eau ; Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante "Infrastructures d'assainissement en milieu rural" du PN-AEPA ; Rapport final provisoire (version 2) ; Résumé ; mai 2009

Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques ; Direction Générale des Ressources en Eau ; Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante "Infrastructures d'assainissement en milieu rural" du PN-AEPA ; Volet 2 : Options technologiques ; Rapport final provisoire (version 2) ; mai 2009

Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques ; Direction Générale des Ressources en Eau ; Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante "Infrastructures d'assainissement en milieu rural" du PN-AEPA ; Volet 3 : Méthodes d'animation pour la promotion « hygiène / assainissement » et conditions de pérennisation / diffusion des activités ; Stratégie opérationnelle en IEC ; Rapport final provisoire (version 2) ; mai 2009

Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques ; Direction Générale des Ressources en Eau ; Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante "Infrastructures d'assainissement en milieu rural" du PN-AEPA ; Volet 4 : Mécanismes d'opérationnalisation ; Rapport final provisoire (version 2) ; mai 2009

6. Etudes

Étude-bilan des réalisations des communes dans le cadre du transfert des ressources, et de celles de l'AGETEER et du FEER dans le cadre de la Maîtrise d'Ouvrage Délégée par les Directions Régionales de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques ; Rapport final n° 1 : Bilan des réalisations de l'AGETEER et du FEER ; Eric Vanden Borre ; janvier 2011

Étude-bilan des réalisations des communes dans le cadre du transfert des ressources, et de celles de l'AGETEER et du FEER dans le cadre de la Maîtrise d'Ouvrage Délégée par les Directions Régionales de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques ; Rapport final n° 2 : Bilan des réalisations des communes dans le cadre du transfert des ressources 2009-2010; Eric Vanden Borre ; janvier 2011

Mécanismes de contrôle de la gestion des dépenses publiques dans le secteur de l'eau et de l'assainissement ; ASDI ; Esther van der Meer ; juillet 2011

7. Autres

Cahier 1 des Outils de la Réforme en EPA en milieux rural et semi urbain (17) ; 2000

Décret n°2000-514/PRES/PM/MEE adopté le 3 novembre 2000 portant Réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'alimentation en eau potable en milieux rural et semi urbain

Arrêté No 2009-012/MAH/CAB/ITS Portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de l'Inspection Techniques des Services du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques.

CF du Programme d'appui à la décentralisation et aux investissements communaux (PADIC) – Phase I (Xème FED) ; Convention N° BF/FED/22411 (y compris les DTA) signée le 20/01/2012.

Atlas du Burkina Faso - ; Les Editions J.A. , Paris ; 1^{ère} Edition ; ISBN : 2-86950-397-0

Annexes

Annexe 1 : Termes de référence

BURKINA FASO



**MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET L'HYDRAULIQUE**

SECRETARIAT GENERAL

DGRE-DGAEUE-ONEA

PN-AEPA

**UNION
EUROPEENNE**



TERMES DE REFERENCE

**REVUE A MI-PAROURS DU PROGRAMME D'APPUI A LA POLITIQUE
SECTORIELLE EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT (PAPS-EPA)
CONTRAT-CADRE BENEFICIAIRES 2009
LOT 2 : TRANSPORT ET INFRASTRUCTURE**

Janvier 2012

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	3
1. INFORMATIONS GENERALES	4
1.1. Présentation du PN-AEPA.....	4
1.1.1. Objectifs du PN-AEPA:.....	4
1.1.2. Résultats attendus	4
1.1.3. Activités	5
1.1.4. Coût du PN-AEPA 2015	5
1.2. Présentation du PAPS-EPA	5
1.2.1 Budget et calendrier	6
1.2.2 Les conditions d'éligibilité.....	6
2. DESCRIPTION DES PRESTATIONS.....	7
2.1 Objectifs généraux	7
2.2 Objectif particulier	7
2.3 Services demandés	8
2.4 Résultats à atteindre	8
3. PROFIL DES EXPERTS ou EXPERTISE DEMANDÉE.....	9
3.1 Nombre d'experts demandés par catégorie et nombre d'homme/jours par expert ou par catégorie:	9
3.2 Profil par expert ou expertise demandée:	9
4. LIEU ET DUREE	9
4.1 Période de démarrage	9
4.2 Echéance ou durée prévue	9
4.3 Calendrier comprenant la période de notification pour la mise en place de l'équipe.....	10
Le programme indicatif de mission se présente comme suit:.....	10
4.4 Lieu des prestations.....	11
5. RAPPORTS	11
5.1 Contenu.....	11
5.2 Langue	11
5.3 Calendrier de remise du rapport et des commentaires	11
5.4 Nombre d'exemplaires du rapport	11
6. ADMINISTRATIVE INFORMATION.....	12
6.1 Langue du Contrat spécifique	12
6.2 Autres types de coûts autorisés à prévoir sous "Remboursables".....	12
7. DIVERS	12
7.1 Modalités fiscales et de TVA.....	12
DOCUMENTS A CONSULTER (liste non exhaustive).....	13
ANNEXES	14
Annexe 1 : Dotations loi de finances 2010 aux six DRAH (x 1000 FCFA)	14
Annexe 2 : Dotations loi de finances 2011 aux 13 DRAH (x 1000 FCFA).....	14
Annexe 3 : Dotations loi de finances 2012 aux 13 DRAH (x 1000 FCFA).....	14

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEPA	: Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
BPO	: Budget Programme par Objectif
CaPa	: Cadre Partenarial entre le Gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers
CSLP	: Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DUE	: Délégation de l'Union Européenne
DGAEUE	: Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excréta
DGRE	: Direction Générale des Ressources en Eau
DRAH	: Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Hydraulique
MAH	: Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique
ME	: Mémoire d'Entente
OMD	: Objectif du Millénaire pour le développement
ONEA	: Office National de l'Eau et de l'Assainissement
PAGIRE	: Plan d'Actions pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PAPS-EPA	: Programme d'Appui à la Politique Sectorielle – Eau Potable et Assainissement
PN-AEPA	: Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement
PTF	: Partenaire Technique et Financier
SCADD	: Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable

1. INFORMATIONS GENERALES

Le gouvernement du Burkina Faso a adopté le 14 Décembre 2006 le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement (PN-AEPA) à l'horizon 2015. Il concrétise l'approche programme retenue pour l'atteinte des OMD qui vise à réduire de moitié d'ici 2015 la proportion de personnes, en milieu urbain et rural, n'ayant pas un accès adéquat à l'eau potable et à l'assainissement en 2005, selon les critères, normes et indicateurs adoptés en la matière. Le PN-AEPA est le cadre programmatique national pour le développement du secteur AEPA. Il tire ses fondements de la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau qui priorise la satisfaction des besoins en eau potable des populations par rapport aux autres usages et s'appuie par ailleurs sur le Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) qui consacre notamment la mise en cohérence des usages avec la ressource sur les plans quantitatif et qualitatif dans l'optique de durabilité et de subsidiarité.

En accompagnement aux efforts du Gouvernement, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) se sont engagés à soutenir le PN-AEPA et à inscrire leurs appuis techniques et financiers dans l'approche-programme définie par le PN-AEPA. Cet engagement s'est traduit par la signature en janvier 2007 d'un Mémorandum d'Entente (ME) entre Gouvernement et PTF, pour la mise en œuvre du PN-AEPA. Ce ME a été consolidé et complété en 2010 par la signature d'un document de Cadre Partenarial (CaPa) entre les PTF et le Gouvernement.

Il est à noter que la mise en œuvre du PN-AEPA a été marquée par la tenue régulière de quatre (04) revues sectorielles annuelles en 2008, 2009, 2010 et 2011. Une évaluation externe du programme est actuellement en cours et couvre la période 2007-2010.

1.1. Présentation du PN-AEPA

Le PN-AEPA est piloté par le Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique (MAH) et spécifiquement : la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE) et la Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excréta (DGAEUE) en ce qui concerne son volet rural et l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) pour le volet urbain. Au niveau régional, la politique du Gouvernement en matière d'AEPA est coordonnée par les 13 Directions Régionales de l'Agriculture et de l'Hydraulique (DRAH).

1.1.1. Objectifs du PN-AEPA:

En conformité avec le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP)¹ et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dans le secteur AEPA, le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement (PNAEPA) a pour objectif de réduire de moitié d'ici 2015 la proportion de personnes n'ayant pas un accès adéquat à l'eau potable et à l'assainissement en 2005.

1.1.2. Résultats attendus

Dans le document du PN-AEPA, les résultats attendus sont:

En milieu rural:

- la fourniture d'un accès adéquat à l'eau potable à 4 millions de personnes, qui fera progresser le taux d'accès à l'eau potable de 60 % en 2005 à 80 % en 2015².

¹ Le CSLP a été révisé et remplacé en 2011 par la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD).

² Suite à l'inventaire complémentaire des ouvrages hydrauliques réalisé en 2008 et à l'intégration des données RGPH 2006, les données de bases ont été révisées. Ainsi, les taux d'accès devront passer de 52% en 2005 à 76% en 2015.

- la fourniture d'un accès adéquat à l'assainissement à 5,7 millions de personnes, qui fera progresser le taux d'accès à l'assainissement de 10 % en 2005 à 54 % en 2015.

En milieu urbain:

- la fourniture d'un accès adéquat à l'eau potable à 1,8 millions de personnes, qui fera progresser le taux d'accès à l'eau potable de 74 % en 2005 à 87 % en 2015.
- la fourniture d'un accès adéquat à l'assainissement à 2,1 millions de personnes, qui fera progresser le taux d'accès à l'assainissement de 14 % en 2005 à 57 % en 2015.

1.1.3. Activités

Les activités du PN-AEPA en milieu rural comprennent trois composantes :

- une composante "Infrastructures eau potable"
- une composante "Infrastructures assainissement"
- une composante "Cadre Unifié d'Intervention" regroupant l'ensemble des procédures de mise en œuvre et mesures de renforcement des capacités pour (i) une gestion efficace du secteur AEPA en milieu rural, (ii) la mise en place d'un environnement favorable au développement soutenu des infrastructures d'eau potable et d'assainissement et (iii) un service d'eau durable.

Les activités du PN-AEPA en milieu urbain comprennent deux composantes :

- une composante "Infrastructures eau potable"
- une composante "Infrastructures assainissement"

1.1.4. Coût du PN-AEPA 2015

Le coût prévisionnel indiqué dans le document du PN-AEPA en milieu rural et en milieu urbain sur la période 2007-2015 est estimé respectivement à 406 milliards FCFA HTT (environ 619 millions d'euros) et 137,8 milliards FCFA HTT (environ 210 millions d'euros) y inclus projets et programmes acquis et en cours.

1.2. Présentation du PAPS-EPA

Conformément aux dispositions du Mémoire d'Entente, la coopération danoise, la coopération suédoise et l'union européenne ont engagé en 2008 un processus de formulation conjoint pour la mise en place de leurs appuis respectifs. C'est à l'issue de ce processus que l'union européenne a signé en décembre 2009 avec le Gouvernement du Burkina Faso une convention de financement pour la mise en œuvre d'un Programme d'Appui à la Politique Sectorielle Eau Potable et Assainissement (PAPS-EPA). Le PAPS-EPA est un appui à la mise en œuvre du PN-AEPA. Il a pour:

- Objectif global: Contribuer à la réalisation des objectifs du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), tels que précisés par le Sommet sur le Développement durable de Johannesburg (2002), et intégrés au Burkina Faso, dans le PN-AEPA, en cohérence avec la Déclaration de Paris et le plan national en appui à l'efficacité de l'aide.
- Objectifs spécifiques: (i) Augmenter durablement et équitablement l'accès à l'eau potable en milieu rural et urbain, conformément aux OMD; (ii) Augmenter durablement et équitablement l'accès à l'assainissement en milieu rural et urbain, conformément aux OMD, tels que précisés lors du Sommet de Johannesburg sur le Développement durable (2002);
- Résultats attendus: Soutenir le PN-AEPA dans l'atteinte de l'objectif de réduire de moitié d'ici 2015 la proportion de personnes, qui, en 2005, n'avaient pas un accès adéquat à l'eau potable et à l'assainissement.

1.2.1 Budget et calendrier

Le PAPS-EPA, doté d'une enveloppe de 50 millions d'euros, est exécuté sur une durée opérationnelle de 60 mois (2009-2014). Sa mise en œuvre est faite à travers deux instruments distincts et complémentaires, l'appui budgétaire sectoriel et l'approche projet. Les composantes du programme sont:

- approvisionnement en eau potable et assainissement : appui budgétaire sectoriel (38 M€),
- intervention spéciale en faveur de l'assainissement familial : approche projet en gestion centralisée, au travers d'appels à proposition (10 M€),
- appui institutionnel : approche projet en gestion décentralisée, par contrats de services (2 M€).

Le tableau ci-dessous présente la répartition du budget tel que définie dans Convention de Financement.

PAPS-AEPA 2009- 2014			
en Euros			
Année	Tranche fixe	Tranche variable	Total
<u>Appui budgétaire sectoriel</u>	22 000 000	16 000 000	38 000 000
<i>2009</i>			
<i>2010</i>	<i>4 000 000</i>		<i>4 000 000</i>
<i>2011</i>	<i>4 500 000</i>	<i>4 000 000</i>	<i>8 500 000</i>
<i>2012</i>	<i>4 500 000</i>	<i>4 000 000</i>	<i>8 500 000</i>
<i>2013</i>	<i>4 500 000</i>	<i>4 000 000</i>	<i>8 500 000</i>
<i>2014</i>	<i>4 500 000</i>	<i>4 000 000</i>	<i>8 500 000</i>
<u>AàP "assainissement familial" (ANE)</u>			10 000 000
<u>Accompagnement institutionnel</u>			2 000 000
Total			50 000 000

1.2.2 Les conditions d'éligibilité

Tout décaissement des tranches fixes est soumis au respect des conditions générales suivantes:

- **Cadre macroéconomique:** progrès satisfaisants dans la mise en œuvre de la FRPC 2007-2010 et, à son terme, mise en œuvre satisfaisante d'un nouveau mécanisme de suivi macroéconomique;
- **Gestion des finances publiques:** progrès satisfaisants de la Stratégie de Réformes en matière de gestion des finances publiques;
- **Politique et stratégie :** progrès satisfaisants dans la mise en œuvre du PN-AEPA: permanence du programme, continuité (et amélioration si nécessaire) des budgets-programmes, coordination des PTF et poursuite du dialogue sectoriel, fiabilité du système de suivi-évaluation et renforcement des capacités.

En ce qui concerne le décaissement des tranches variables, le Cadre d'évaluation de la Performance est structuré autour des catégories suivantes :

Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural : nombre de personne ayant accès à l'eau potable en milieu rural rapporté au total de la population vivant en milieu rural x 100. Ce taux d'accès est calculé par un outil SIG couplé à une base de données des ouvrages géo référencés.

Taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain : nombre de personne ayant accès à l'eau potable en milieu urbain rapporté au total de la population vivant en milieu urbain x 100.

Taux d'accès à l'assainissement en milieu rural : nombre de personnes ayant accès à l'assainissement en milieu rural, rapporté à la population totale vivant en milieu rural X 100.

Nombre de nouvelles latrines familiales améliorées réalisées : seules seront prises en compte les latrines considérées comme « améliorées » aux termes du document d'opérationnalisation de la stratégie sous-sectorielle « Assainissement » en milieu rural.

Taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain : nombre de personnes ayant accès à l'assainissement en milieu urbain, rapporté à la population totale vivant en milieu urbain X 100.

Réaliser des plans stratégiques d'assainissement dans des communes urbaines : Le plan stratégique d'assainissement constitue le document de base qui permet à l'ONEA de déployer son intervention dans les localités qui relèvent de son périmètre.

Taux d'exécution du Budget-Programme par Objectifs en milieu rural (pour l'année n-1 concernée) : taux d'exécution des dépenses inscrites au BPO (hors salaires) du secteur AEPA en milieu rural.

Taux d'exécution du plan d'investissement de l'ONEA en milieu urbain (pour l'année n-1 concernée) : taux d'exécution budgétaire des dépenses d'investissement du secteur eau potable et assainissement en milieu urbain.

2. DESCRIPTION DES PRESTATIONS

La Convention de Financement du PAPS-EPA prévoit une revue à mi-parcours fondée sur l'évolution du programme au cours des trois (03) dernières années.

2.1 Objectifs généraux

Les objectifs généraux de la mission sont:

- Réaliser la revue à mi-parcours du PAPS-EPA conformément aux dispositions de la CF;
- Participer à l'atelier final de la revue sectorielle conjointe 2012. Cela pourrait s'inscrire dans le cadre d'une mission conjointe avec d'autres PTF, notamment les coopérations Danoise (DANIDA) et Suédoise (ASDI).

2.2 Objectif particulier

L'objectif particulier de la revue à mi-parcours du PAPS-EPA est d'apporter une appréciation indépendante et fiable avec des conclusions, des recommandations, et des leçons apprises, susceptibles d'aboutir à des propositions d'actualisation, d'amélioration et de révision du programme en vue d'une meilleure mise en œuvre, en fonction des besoins du pays et des performances réalisées par le secteur.

2.3 Services demandés

Dans le cadre de la présente mission, les aspects suivants qui ne sont pas exhaustifs devront être abordés:

- Tenant compte de l'évaluation en cours, faire une analyse de la mise en œuvre du PN-AEPA avec un accent particulier sur les résultats, les impacts (notamment en termes de retombée économique, de santé publique, de genre, d'environnement,...), la contribution à l'objectif global de Lutte contre la Pauvreté. Cette analyse devra faire ressortir les forces, faiblesses, opportunités du programme.
- Analyse du dialogue sectoriel (notamment appréciation de la qualité des revues sectorielles);
- Analyse du dispositif de suivi évaluation du PN-AEPA (cadres de concertation, systèmes d'information, qualité des rapports, fiabilité des données);
- Analyse des procédures de contrôle et de vérification des dépenses (procédures d'audit);
- Analyse de la capacité des différents acteurs du secteur et des mesures de renforcement des capacités. Examen des rapports bilans du PN-AEPA et appréciation des performances réalisées par le secteur au cours des années antérieures.
- Estimation en fonction des critères et de leur pondération et ce sur base de l'évaluation du cadre de performance du secteur, du montant de la tranche variable à décaisser en 2013 au titre de l'année 2011 dans le cadre de l'appui budgétaire sectoriel de l'union européenne;
- Analyse des montants décaissés (ou à décaisser) au titre de la tranche variable et proposition des ajustements nécessaires. Ces adaptations devraient tenir compte de la possibilité d'une meilleure articulation entre la période de mise en œuvre du PAPS-EPA et celle du PN-AEPA.
- Analyse de l'incidence des résultats de l'Enquête Nationale sur l'accès des ménages aux ouvrages d'Assainissement familial sur le calcul des taux d'accès à l'assainissement (milieu rural et milieu urbain) et proposition des adaptations nécessaires au niveau du cadre d'évaluation de la performance du secteur, notamment en ce qui concerne le calcul du taux d'accès à l'assainissement.
- Clarification de certains points techniques de la Convention de financement en vue notamment d'assurer une cohérence entre la définition donnée aux indicateurs dans la convention de financement et celle adoptée par le gouvernement. Il en est de même pour le mode de calcul des indicateurs;
- Propositions de recommandations au regard des différents constats, notamment en vue de la préparation d'un éventuel avenant à la CF PAPS-EPA L'avenant à la convention de financement du PAPS-EPA devra tenir compte de la requête introduite par le gouvernement dans le cadre de l'initiative OMD lancée par l'union européenne en vue de mobiliser un montant de 25 M€ au profit du sous secteur assainissement. Sur base de la proposition du gouvernement, les modalités de mise en œuvre ainsi que le ciblage éventuel devront être précisés et détaillés.

2.4 Résultats à atteindre

Les principaux résultats attendus à l'issue de la revue à mi-parcours sont:

- Une appréciation indépendante de la mise en œuvre du PAPS-EPA ;
- Des propositions pertinentes en vue d'améliorer la mise en œuvre du PAPS-EPA.
- Une proposition d'un avenant à la convention de financement

3. PROFIL DES EXPERTS ou EXPERTISE DEMANDÉE

3.1 Nombre d'experts demandés par catégorie et nombre d'homme/jours par expert ou par catégorie:

La mission sera confiée à une équipe composée de trois (03) experts de catégorie senior dont un (01) sera le chef de la mission. Les trois experts effectueront chacun un total 35 hommes jour de mission.

3.2 Profil par expert ou expertise demandée:

Expert sénior n°1 et chef de mission:

- **Qualification et compétence:** Formation de niveau universitaire (BAC+4 au minimum) en économie, socio économie ou équivalents.
- **Expérience professionnelle:** Au minimum dix (10) années d'expérience professionnelle dans son domaine de compétence avec au moins trois (03) missions d'évaluation des projets et programmes de développement mené en appui budgétaire au cours des cinq (05) dernières années.
- **Compétence dans le domaine de l'approvisionnement en Eau potable et Assainissement** ainsi qu'une connaissance des enjeux statistiques en Afrique de l'ouest seront des atouts ;
- **Excellente maîtrise du français (lu, parlé, écrit).**

L'expert sénior n°1 qui assure le rôle de chef de mission sera responsable de la qualité des documents produits.

Expert senior n°2:

- **Qualification et compétence:** Formation de niveau universitaire (BAC+4 au minimum) en hydrogéologie, hydrologie, génie rural ou équivalents.
- **Expérience professionnelle:** Au minimum dix (10) années d'expérience professionnelle dans son domaine de compétence avec au moins trois (03) missions d'évaluation des projets et programmes de développement d'approvisionnement en Eau potable et Assainissement au cours des cinq (05) dernières années.
- **Bonne connaissance des réalités socio – culturelles** seront des atouts ;
- **Excellente maîtrise du français (lu, parlé, écrit).**

Expert sénior n°3:

- **Qualification et compétence:** Formation de niveau universitaire (BAC+4 au minimum) en statistiques ou équivalent.
- **Expérience professionnelle:** Au minimum dix (10) années d'expérience professionnelle dans le domaine de l'appui aux statistiques avec au moins trois (03) missions dans la programmation et la gestion de base de données SIG au cours des cinq (05) dernières années.
- **Bonne connaissance des statistiques dans le secteur eau/assainissement** ainsi que de leurs enjeux en Afrique de l'Ouest seront des atouts;
- **Excellente maîtrise du français (lu, parlé, écrit).**

4. LIEU ET DUREE

4.1 Période de démarrage

La date indicative visée pour le démarrage effectif de la mission est le 09 mars 2012.

4.2 Echéance ou durée prévue

La mission se déroulera du 08 mars au 06 mai 2012, soit une durée de 60 jours calendaires maximum.

4.3 Calendrier comprenant la période de notification pour la mise en place de l'équipe

Le programme indicatif de mission se présente comme suit:

Dates	Activités	Acteurs	Nombre effectif de jour de travail	Lieux
08/03/2012	Arrivée des experts	Experts	01	
09/03/2012	Réunion de démarrage (présentation de la méthodologie par les experts et définition planning des entretiens).	DGRE, DGAEUE, ONEA, DGCOOP, PTF et experts	01	Ouagadougou
10 18/03/2012	Recherche documentaires	Experts	05	Ouagadougou
19 27/03/2012	- Entretiens avec structures centrales Entretiens et visites terrain dans les régions/communes.	DGCOOP, SG/MAH, DGRE, DGAEUE, ONEA, PTF, Communes, DRAH et experts	07	Ouagadougou, communes et régions identifiées
28/03/2012 01/04/2012	Participation à l'atelier final de la revu 2012	Experts	03	Ouagadougou
02 08/04/2012	Suite entretiens et visites terrain dans les régions/communes.	Experts, Communes et DRAH	05	Communes et régions identifiées
09/04/2012	Préparation de la réunion de restitution.	Experts.	01	Ouagadougou
10/04/2012	Restitution des résultats préliminaires	DGRE, DGAEUE, ONEA, DGCOOP, PTF et experts	01	Ouagadougou
11/04/2012	Retour des experts	Experts	01	
12 18/04/2012	Rédaction et remise du rapport provisoire	Experts	05	Lieu de résidence des experts
19 29/04/2012	Amendement du rapport provisoire			
30/04/2012 06/05/2012	Rédaction et remise du rapport définitif	Experts	05	Lieu de résidence des experts
Total			35	
Durée totale de la mission (08/03/2012 au 06/05/2012)			60 jours calendaires	

4.4 Lieu des prestations

La mission se déroulera au Burkina Faso, à Ouagadougou et à l'intérieur du pays.

5. RAPPORTS

L'équipe de consultants produira deux rapports distincts rédigés en français. Il s'agit de:

- Un rapport relatif à la revue à mi- parcours
- Un rapport d'évaluation de la performance du secteur au titre de l'année 2011.

5.1 Contenu

L'équipe des experts produira:

- le compte rendu de la réunion de démarrage prévue à Ouagadougou;
- un mémo avec les principales conclusions et recommandations en vue de la restitution des résultats préliminaires.
- le compte rendu de la réunion de restitution des résultats préliminaires;
- un rapport provisoire;
- un rapport final.

A titre indicatif, les rapports seront structurés comme suit :

Rapport relatif à la revue à mi- parcours (versions provisoire et finale):

- le Résumé ;
- l'Introduction (présentation brève du PN-AEPA et du PAPS-EPA, les objectifs de la revue à mi-parcours);
- le Rappel de la méthodologie suivie;
- les Résultats structurés des analyses selon les critères indiqués au chapitre 2.3 des présents TDR ;
- les Recommandations structurés ;
- la Conclusion ;
- les Annexes comprenant : (i) les termes de référence de la revue à mi-parcours ; (ii) liste des personnes/organisations consultées ou rencontrées ; (iii) littérature et documentation consultées ; (iv) tous les comptes rendu de réunion et mémo préparés ; (v) autres annexes techniques.

Rapport d'évaluation de la performance du secteur au titre de l'année 2011:

Ce rapport sera principalement axé sur (i) l'appréciation du rapport bilan du PN-AEPA et une analyse des différents documents élaborés dans le cadre de la revue conjointe 2012; (ii) l'analyse des performances du secteur et une détermination du montant de la tranche variable à décaisser (au titre de l'année 2011) en 2013 dans le cadre de l'appui budgétaire sectoriel de l'Union Européenne; (iii) les recommandations au regard des différents constats identifiés.

5.2 Langue

Tous les documents et rapports seront rédigés et présentés en français.

5.3 Calendrier de remise du rapport et des commentaires

La remise du rapport se fera conformément au calendrier indiqué au point 4.3.

5.4 Nombre d'exemplaires du rapport

Les rapports provisoires devront être transmis par courrier électronique à la Délégation de l'Union Européenne (DUE) qui se chargera de sa diffusion.

Le rapport final de la revue à mi-parcours sera présenté en dix (10) exemplaires en version papier et en version électronique (sur CD-ROM).

Le rapport final de l'évaluation de la performance au titre de l'année 2011 sera présenté en trois (03) exemplaires en version papier et en version électronique (sur CD-ROM). Ce dernier rapport étant exclusivement destiné à la Délégation de l'Union Européenne au Burkina Faso.

6. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

6.1 Langue du Contrat spécifique

La langue du contrat est le français.

6.2 Autres types de coûts autorisés à prévoir sous "Remboursables"

Les frais de voyages internationaux, les frais de déplacement (visite dans les régions et communes) à l'intérieur du Burkina Faso et les per-diem sont à prévoir dans cette rubrique.

7. DIVERS

7.1 Modalités fiscales et de TVA

Conformément aux règlements de base du Conseil qui régissent les programmes d'aide extérieur de la CE, la TVA et toutes autres taxes locales et charges sont exclues du financement communautaire".

DOCUMENTS A CONSULTER (liste non exhaustive)

- Convention de financement et avenant du PAPS-EPA.
- Rapport performance secteur (2009, 2010 et éventuellement 2011).
- Rapport d'audit de performance portant sur l'appui communautaire à l'approvisionnement en eau potable et assainissement dans les pays ACP – Mission de la cour des comptes européenne au Burkina Faso de juin 2011.
- Rapport bilan du PN AEPA au 31 décembre 2011.
- Aides mémoire des revues 2008, 2009, 2010 et 2011.
- Kit de documents de revue sectorielle 2012.
- Rapport mission ROM 2011.
- Document de base du PN AEPA.
- Manuel de suivi évaluation du PN AEPA.
- Enquête nationale sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement familial 2010.
- Rapport d'évaluation du PN AEPA sur la période 2007-2010 (version provisoire).
- Requête du gouvernement relative à une note succincte de présentation d'une action en vue d'un accès durable des populations à des infrastructures adéquats d'assainissement / Burkina Faso.
- Plan de renforcement des capacités des acteurs du secteur eau et assainissement.
- Divers documents accessibles à partir du lien suivant: <http://www.eauburkina.org/>

ANNEXES

Annexe 1 : Dotations loi de finances 2010 aux six DRAH (x 1000 FCFA)

Régions	Dépenses projet	MOD	TOTAL
Boucle du Mouhoun	122 763	677 237	800 000
Centre	56 000	144 000	200 000
Centre est	135 600	514 400	650 000
Hauts Bassins	69 000	261 000	330 000
Nord	156 204	643 796	800 000
Sud Ouest	73 774	226 226	300 000
TOTAL	613 341	2 466 659	3 080 000

Annexe 2 : Dotations loi de finances 2011 aux 13 DRAH (x 1000 FCFA)

REGIONS	Dépenses projet	MOD	TOTAL
Boucle du Mouhoun	167 500	818 500	986 000
Cascade	27 000	351 000	378 000
Centre	155 350	352 650	508 000
Centre-Est	187 100	940 400	1 127 500
Centre-Nord	45 000	577 400	622 400
Centre-Ouest	36 400	461 000	497 400
Centre-Sud	47 500	242 000	289 500
Est	54 500	689 000	743 500
Nord	254 000	772 000	1 026 000
Plateau Central	50 200	709 100	759 300
Hauts-Bassins	226 000	676 000	902 000
Sahel	7 000	80 500	87 500
Sud-Ouest	197 650	359 000	556 650
TOTAL	1 455 200	7 028 550	8 483 750

Annexe 3 : Dotations loi de finances 2012 aux 13 DRAH (x 1000 FCFA)

REGIONS	Dépenses projet	MOD	TOTAL
Boucle du Mouhoun	362 017	1 432 700	1 794 717
Cascade	157 000	161 000	318 000
Centre	203 747	266 700	470 447
Centre-Est	241 203	526 000	767 203
Centre-Nord	593 500		593 500
Centre-Ouest	316 900	504 100	821 000
Centre-Sud	152 000	203 000	355 000
Est	300 000	454 000	754 000
Nord	525 000	208 000	733 000
Plateau Central	152 000	317 500	469 500
Hauts-Bassins	334 451	1 222 300	1 556 751
Sahel	204 500	370 000	574 500
Sud-Ouest	425 289	295 000	720 289
TOTAL	3 967 607	5 960 300	9 927 907

NB: L'appui budgétaire sectoriel a été effectif à partir de 2010.

Annexe 2: Programme de la mission et liste des personnes/organisations rencontrées

Programme de la mission et personnes/organisations rencontrées

Date	Nom	Affiliation	Fonction	Nature de la rencontre
Lundi 19/03/2012	Rédaction de la méthodologie			
Mardi 20/03/2012				
Mercredi 21/03/2012				
Jeudi 22/03/2012	M. Michel Mori	Chef, Section Infrastructure	Délégation de l'Union Européenne	Prise de contact et obtention des documents
	Mr. Mathieu Badolo	Chargé de programme Eau et Assainissement, Section Infrastructures		
Vendredi 23/03/2012	Revue des documents			
Samedi 24/03/2012	Revue des documents			
Samedi 25/04/2012	Revue des documents			
Lundi 26/03/2012	M. Michel Mori	Chef, Section Infrastructures	Délégation de l'Union Européenne	Briefing de la DUE
	M. Mathieu Badolo	Chargé de programme Eau et Assainissement, Section Infrastructures	Délégation de l'Union Européenne	
	M. René Bosman	Water Policy Expert	Commission Européenne, Bruxelles	
Mardi 26/03/2012	Présentation de la mission aux partenaires du Gouvernement : DGAEUE, ONEA, DGRE, DG Coop.			Introduction de la mission Présentation de la méthodologie
	M. Michel Mori	Chef, Section Infrastructure	Délégation de l'Union Européenne	Feedback sur la Méthodologie par le DUE
	M. Mathieu Badolo	Chargé de programme Eau et Assainissement, Section Infrastructures	Délégation de l'Union Européenne	
	M. René Bosman	Water Policy Expert	Commission Européenne, Bruxelles	
Mercredi 26/03/2012	Atelier : Revue du Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement (PN-APEPA) et du Programme d'Action de Gestion Intégré de Ressources en Eau (PAGIRE)			
Jeudi 27/03/2012	Atelier : Revue du Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement (PN-APEPA) et du Programme d'Action de Gestion Intégré de Ressources en Eau (PAGIRE)			
	Mme Anne Joseph	Chargé de programme, Section Economie et Secteurs sociaux	Délégation de l'Union Européenne	Echange sur les conditions de décaissement et de contrôle, Appuis Budgétaires
Vendredi 28/03/2012	M. Isidore Zongo	Welt Hunger Hife, ONG	Coordonateur National	Echange sur les activités dans le projet
	M. Adama Tientore	Welt Hunger Hife, ONG	Chargé du Suivi/Evaluation	
	M. Yongo Nignan	Eau Vive	Directeur Pays	Echange sur les activités dans le projet
	M. Halidou Koanda	WaterAid	Directeur Pays	

Programme de la mission et personnes/organisations rencontrées				
Date	Nom	Affiliation	Fonction	Nature de la rencontre
	Visite des activités d'assainissement ans les Provinces du Kouritenga et du Bam par l'ONG Plan International			Visite de terrain
Samedi 29/03/2012	Revue des documents			
Dimanche 30/03/2012				
Lundi 02/04/2012	M. Bako	Secrétaire permanent	SP-PPF/ MEF	Séance de travail sur les activités de contrôle de l'appui budgétaire et du secteur Eau et Assainissement.
	Mlle Stephanie Baud	PN-AEPA- MAH/GIZ	Assistante Technique /Suivi-Evaluation	Séance de travail sur les activités de Suivi/Evaluation du PN-AEPA
	M. Philippe André Palenfo	DG Coopération /MEF	Directeur de la coopération bilatérale et DG Coop. ai	Séance de travail sur les activités de du de l'ON-FED et du PN-AEPA
	Mme. Isabelle Irène Sanou/Seuena	DG Coopération /MEF	Chef de Service de Promotion de programmes UE/FED/BEI	
	M. Compaoré	DG Coopération /MEF	Point focal pour les projets UE	
	M. Rémy Léopold Malgouri	Direction Générale du Budget/MEF	Inspecteur du Trésor/Directeur de la Dette Publique	
	M. Ouoba	Direction Générale du Budget/MEF		Séance de travail sur les activités de contrôle de l'aide au développement et de l'appui budgétaire, PAPS-EPA
Mardi 03/04/2012	M. Yamba Harana	ONEA	Directeur General	Séance de travail sur les activités de l'ONEA et du PN-AEPA
	Equipe ONEA	ONEA	Directeur de la Planification et des investissements, Directeur des opérations, etc.	
Mercredi 04/04/2012	M. A. Compaoré	MAH	Secrétaire Général	Visite de courtoisie et échange sur le secteur EPA
	M. Bingboure Jo Mathieu	MAH	Directeur Général des Ressources en Eau	Séance de travail sur les activités de la DGRE, de la DGAEUE et du PN-AEPA
	Mme. Sondo Marie Denie	MAH	Directrice Générale d'Assainissement, des Eaux Usées et de l'Excréta	
Jeudi 05/04/2012	Rencontre avec les PTF			Séance de travail avec les PTF sur le dialogue sectoriel et ses problèmes
	Départ de la mission dans la Région des Hauts Bassins			Visite de terrain
Vendredi 06/04/2012	Mr. Kaboré Célestin Pascal	Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Hydraulique, Hauts Bassins	Chef de Service Aménagements et projets agricoles. Directeur Régional, ai	Visite de courtoisie
	Mr. Sama Marius	Direction Régionale de l'Agriculture	Chef de Service Eau et	Séance de travail sur AEPA dans la

Programme de la mission et personnes/organisations rencontrées				
Date	Nom	Affiliation	Fonction	Nature de la rencontre
		et de l'Hydraulique, Hauts Bassins	Assainissement	Région des Hauts Bassins
	Mr. Doko Brahima	Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Hydraulique	Ex Chef de service Administratif et Financier	Séance de travail sur l'Appui Budgétaire Sectoriel dans la Région des Hauts Bassins
	Mr. Nassoum Aboubakar	Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Hydraulique	Ex Chef de service Administratif et Financier	
	Rencontre avec le Maire, le Secrétaire, le Conseil communal, l'Animateur, etc. à la Commune de Karangasso-Samba, Région des hauts Bassins			Séance de travail
	Visite des latrines et des points d'eau et échange avec les CVD, populations bénéficiaires/familles dans la Commune de Karangasso-Samba, Région des hauts Bassins			Visite des latrines et des points d'eau
Samedi 07/04/2011	Visite des latrines et des points d'eau			Rencontre avec le Maire, le Secrétaire
	Visite des latrines et des points d'eau et échange avec les CVD, populations bénéficiaires/familles dans la Commune de Bazon, Région des hauts Bassins			Visite des latrines et des points d'eau
	Rencontre avec le Maire, le Secrétaire, le Conseil communal, l'Animateur, etc. à la Commune de Bazon, Région des hauts Bassins			Séance de travail
	Séance de travail avec l'ONG ORGANIC			
Dimanche 08/04/2012	Lecture des documents, travail sur l'Aide Mémoire et rencontres en équipe			
Lundi 09/04/2012				
Mardi 10/04/2012	Mme. Marie Madeleine Bengali	Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Hydraulique, Centre Ouest	Directrice Régionale	Visite de courtoisie
	Mr. Ouedraogo Daouda	Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Hydraulique, Centre Ouest	Chef de Service, Gestion des Ressources en Eau	Séance de travail sur AEPA dans la Région du Centre Ouest
	Mr. Henry Coulibaly	Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Hydraulique, Centre Ouest	Chef de Service, Service Administratif et Financier	Séance de travail sur l'Appui Budgétaire Sectoriel dans la Région du Centre Ouest
	Visite des sites et activités menées par l'ONG Associazione Internazionale Volontari Laici du			
Mercredi 11/04/2012	Visite des sites dans la commune de Imosgho, Région du Centre Ouest avec M. Ouedraogo Jean Claude, Technicien Intercommunal EPA			
	Retour à Ouagadougou			
Jeudi 12/04/2012	Synthèse			
Vendredi 13/04/2012	Synthèse et préparation de l'Aide Mémoire			
	Mme. Sondo Marie Denie	MAH	Directrice Générale d'Assainissement, des Eaux Usées et de l'Excréta	Séance de travail
	Mme Compaoré	MAH	Suivi/Evaluation	
Samedi 14/04/2012	Synthèse			
Dimanche 15/04/2012				
Lundi 16/04/2012	Préparation de l'Aide Mémoire			

Programme de la mission et personnes/organisations rencontrées

Date	Nom	Affiliation	Fonction	Nature de la rencontre
	M. Mathieu Badolo	Chargé de programme Eau et Assainissement, Section Infrastructures	Délégation de l'Union Européenne	Préparation de la séance de présentation de l'Aide Mémoire
Mardi 17/04/2012	Préparation de l'Aide Mémoire			
	Séance de débriefing et de présentation de l'Aide Mémoire			
Mercredi 18/04/2012	M. Mathieu Badolo	Chargé de programme Eau et Assainissement, Section Infrastructures	Délégation de l'Union Européenne	Préparation du feedback de la mission sur la Fiche Action pour l'Avenant N° 2
	Rédaction du Projet de Rapport			
Jeudi 19/04/2012	Rédaction du Projet de Rapport			
Vendredi 20/04/2012				
Samedi 21/04/2012				
Dimanche 22/04/2012				
Lundi 23/04/2012	Transmission du projet de Rapport			

Liste des participants
 RENOUVEAU DE DEMARCHE 27/03/2012

Nom & prénom	Structure	Tel / mail
1. Badolo Mathieu	UE	33 4929 00 mathieu.badolo@ec.europa.eu
2. BOSMAN RENE	UE / BRUXELLES (DEVELOP)	rene.bosman@ec.europa.eu
3. NANA Safiata	ONEA	76.51.44.93 safiatanana@yahoo.fr
4. OUIBIGA Yamba Hasouma (DG)	ONEA	ouibiga@faso.net.bf
5. SANOU TONTAMA	DASS/ONEA	70231700 tontamas@yahoo.fr
6. FREDERIC MERTENS	Consultant UE	fredemertens@gmail.com
7. MPOYI BAKKILA	LURUSA "Chef de mission"	
8. Jean BERKHOUT	Consultant UE	jae.berkhout@daboul
9. COMPAORE Abdoul-Mamini	DG COOP	abdoulmamini@gmail.com 70673280
10. KOALGA P. Saïdou	SSE/DARE	70062068 koalgap@yahoo.fr
11. Bingboure f. Nathieu	DARE	70244963 bingboure@gmail.com
12. SORLO Denis Marie	DARE	70356716 marie.sorlo@yahoo.fr
13. MORI MARCELLO	DUE	79455555 marcello.mori@ec.europa.eu

DGRE, le 04 Avril 2012

d'évaluation

Réunion avec la mission à mi-parcours du PAPS-EPA

Liste de présence

Nom et Prénoms	Services	Adresse (Tel et/ou mail)
TIZAMBO W. Cyprien	DPELD / DGAEUE	cwtizambo@yahoo.fr 70655529
VOKOUHA Arthur L.	DDTOA / AGAEUE	arthurvokouma@yahoo.fr 70238333
TAPSOBA Adama	SSE / DGRE	younesobam@yahoo.fr 70382116
OUEDRAOGO JOSEPHINE	DDTOA / DGAEUE	barojozeam@yahoo.fr
BADOLO/IVO Mariam	SSE / DGRE	ivo.mariam@yahoo.fr 70726231 70.00.57.22
SONDA Maxime	SSE / DGRE	maxime.sonda@gmail.com 70854812
BINGBOURE J. Mathieu	DG/RE	bingbourejm@gmail.com
SONDO Marie Denise	DG/AEUE	marie.sonda@yahoo.fr
BAYALA Julien	SAF / DGRE	julienbayala@yahoo.fr 70035819
OUEDRAOGO Ousmane	SSE / DGRE	ouedoumane@yahoo.fr 70155057
MPoyi BATHOLA LUKUSA	MISSION EU REVUE A MI-PARCOURS	MB.LUKUSA@ATT.NET 77771062
Yohan Berkhout	Mission EU (statistique SIG)	jaerberkhout@chello.nl 74558261
FREDERIC MERTENS	DUE : GENIE RURAL	77646321

05/04/2012

Liste de presence

(Réunion avec les PTF Eau)

Nom x prénom	Titre	Adresse mail
1) Badolo Mathieu	chargé de programme	mathieu.badolo@ec.europa.eu
2) N'ZOMBIE Zounoubaté	Spécialiste Eau & Assainissement BND	z.nzombie@afdb.org
3) MPOYI B. LUKUSA	Chargé de mission Assoe A mi parcours	MB.LUKUSA@ATT.NET
4) Johan Berkhout	consultant etat	ja.berkhout@delon
5) Frederix <u>MERTENS</u>	" GERU	fredemertens@gmail.com
6) LE STER Marine	Chargé de projets AFD	lesterm@afd.fr
7) RULLIERE Sandra	chargée de mission AFD	rullieres@afd.fr
8) ESTHER VAN DER MEER	consultante Asdi	esthervdm@gmail.com
9) Marie Bouvié	consultant Asti	marie.bouvie@gmail.com
10) THANOU Ousseini	PEA/BOT	okhanou@worldbank.org
11) ZOUKOURI Aboubacar	DANIJA	abozou@um-stk
12) BAUM Ingo	KFCW	Ingo.Baum@kfw.de

DGRE, le 04 Avril 2012

d'évaluation

Réunion avec la mission à mi-parcours du PAPS-EPA

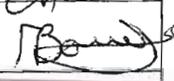
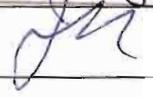
Liste de présence

Nom et Prénoms	Services	Adresse (Tel et/ou mail)
TIZAMBO W. Cyprien	APED / DGAEUE	wtizambo@yahoo.fr 70655529
VOKOUMA Arthur L.	ADTOA / DGAEUE	arthurvokouma@yahoo.fr 70238333
* FAPSOBA Adama	SSE / DGRE	younesadama@yahoo.fr 70382116
OUEDBAOGO JOSEPHINE	DDTOA / DGAEUE	barojooram@yahoo.fr 70726231
BADOLO/IVO Mariam	SSE / DGRE	ivo.mariam@yahoo.fr 70.00.57.22
SOMDA Maxime	SSE / DGRE	maxime.somda@gmail.com 70254812
BINGBOURE Jo Mathieu	DG/AE	bingbourejm@gmail.com
SONDO Marie Denise	DG/AEUE	marie.sondo@yahoo.fr
BAYALA Julien	SAF / DGAE	julienbayala@yahoo.fr 70035819
OUEDBAOGO Lusmane	SSE / DGRE	ouedoumane@yahoo.fr 70455057
MPOYI BAFINDA LUKUSA	MISSION EU REVUE A MI-PARCOURS	MB.LUKUSA@ATT.NET 77771062
Johan Berkhout	Mission EU (statisticienne sig)	jaeberkhout@chello.nl 74558261
FREDERIE MERTEN	DUE : GENIE RURAL	77646321

DEBRIEFING REVUE A MI PARCOURS DU PAPS-EPA: 17/04/2012 LISTE DE PRESENCE

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	TELEPHONE	MAIL ET SIGNATURE
01	Badolo Mathieu	UE	50492900	mathieu.badolo@ec.europa.eu
02	Thes Florentje	UE	"	
03	SOMBA Maxime	DG AF/SSE	50374876	maxime.somba@gmail.com
04	CRISTINA DANIELE	L VIA	50363806	assainissement-bf@via.it
05	BAUM Ingo	KfW	50308077	Ingo.Baum@KfW.de
06	ZONGO Isidore	WELTHANGERHILFE	50362056	isidore.zongo@welthungerhilfe.de
07	OUORBA H. Tanguy	DETCP /MEF	70778544	houoba@yahoo.fr
08	COMPADRE Abdoul. Momin	DG COOP	70673280	abdoulmomin@gmail.com
09	Sondous Marie	DG AEE	50326447	marie.sondou@yahoo.fr

DEBRIEFING REVUE A MI PARCOURS DU PAPS-EPA: 17/04/2012 LISTE DE PRESENCE

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	TELEPHONE	MAIL ET SIGNATURE
10	NIGNAN Yonga	Eau Vive	70266393	y.nignan@eau-vive.org 
11	Zoungouri Aboubacar	DANIDA	70214343	abozou@um.dk 
12	SANOU TONTAMA	ONEA	70231700	tontanous1@yahoo.fr 
13	Guedraogo Josephine	DDTDA/DGAEUE	70726231	byrajojoeam@yahoo.fr 
14	Frédéric MERTENS	Consultant UE	77646321	
15	MPOYI BAZIKI LUKUSA CONSULTANT		77771062	MB.LUKUSA@ATT.NET
16	Phan Beekhout	consultant	74558261	pro.beekhout@chello.nl
17	Zim Adama	Plan Burkina	76200660	adamazim@plan-international.org
18	OUIBBA Y. Harouna	ONEA	70206325	onera@fasonet.bf
19	Jean Mathieu BINGBOURE	DGRE		

Annexe 3: Compte rendus des réunions de démarrage et de restitution

Compte rendu de la réunion de démarrage

Date : le 27/03/2012 de 9h30 à 11h30

Lieu : DGCoop à Ouagadougou

Participants :

- DGRE, DGAEUE et DG ONEA ;
- Personnes chargées du suivi évaluation du PN AEPA (milieu urbain et milieu rural) ;
- DGCoop (MEF)
- DGTCP
- PTF
- ONG
- UE (Messieurs Matthieu Badolo de la Délégation de l'UE et René Bosmans d'EuropeAid à Bruxelles)
- Experts (Mpoyi Bajikila Lukusa, Chef de mission ; Frédéric Mertens, Génie rural ; Johan Berkhout, Statistiques et SIG)
-

Ordre du jour :

Réunion de démarrage de la revue à mi-parcours du Programme d'Appui à la Politique Sectorielle Eau Potable et Assainissement (PAPS – EPA).

Contexte :

La revue à mi-parcours devra permettre entre autre de finaliser l'avenant au PAPS-EPA en vue de l'utilisation des 25 MEUR accordés par l'UE au profit de l'assainissement.

Il est à noter que cette réunion de démarrage fait suite à une réunion de préparation (plus technique) à la DUE qui fut tenue le 26/03/2012 en présence de Messieurs Marcello Mori (Chef de Section Infrastructures et président la réunion), Matthieu Badolo (Chargé de Programmes EPA de la Section Infrastructures) de la Délégation de l'UE et René Bosmans d'EuropeAid à Bruxelles. Au cours de cette réunion, la DUE a principalement mis l'accent sur :

- l'approche spécifique de la mission tel que spécifié à la section 2.3 des TdR
- ne pas refaire l'évaluation du PN-AEPA (déjà faite par la mission de NCG⁸⁸) mais faire une revue limitée à la CF PAPS-EPA.

Objectifs :

Les principaux points à traiter sont :

- la présentation de la méthodologie proposée par les experts pour la conduite de la revue à mi-parcours du PAPS-EPA ; et
- le calendrier des rencontres.

⁸⁸ PN-AEPA Evaluation externe de la période 2007-2010; Rapport Provisoire ; Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique (DGRE-DGAEUE-ONEA) ; 180 pg ; Nordic Consulting Group; février 2012

Déroulement de la séance :

Le chef de mission a commencé par présenter en résumé la méthodologie de la mission. Cette méthodologie a été approuvée par tous les participants de la réunion de démarrage.

La réunion s'est ensuite orientée vers l'élaboration d'un programme de rencontres. Le résultat en fut le programme indicatif de la mission suivant :

Dates	Structures à rencontrer	Personnes de contact
Lundi 02/04/2012	Rencontre avec DCOOP	M. Compaoré (70673280)
	Rencontre avec DGCTP	M. Ouoba (70278944)
	Rencontre avec SP/PPF	M. Bako (78834884)
Mardi 03/04/2012	Rencontre avec ONEA à partir de 9h à la direction générale sis Pissy (route de Bobo)	DG ONEA (70206325)
Mercredi 04/04/2012	Rencontre avec SG à partir de 8h au MAH sis Ouaga 2000	DGRE (70249963)
	Rencontre avec DGRE/DGAEUE à partir de 9h à la DGRE sis Ouaga 2000	DGAEUE (70356716)
	Rencontre avec ITS (heure à déterminer) au MAH	
Jeudi 05/04/2012	Réunion avec PTF eau à partir de 9h à la DUE.	
Vendredi 06 et samedi 07/04/2012	Rencontre avec DRAH/Hauts Bassins, autres acteurs régionaux et visite des réalisations	Directeur Régional de l'agriculture et de l'hydraulique des Hauts Bassins (70261209) ; haubas@fasonet.bf
Mardi 10 et mercredi 11/04/2012	Rencontre avec DRAH/Centre Ouest, autres acteurs régionaux et visite des réalisations	Directrice Régionale de l'agriculture et de l'hydraulique du Centre Ouest (78818814 ; madebengali@yahoo.fr) Ou M. Daouda (78277611 ; Daouda20081@yahoo.fr)
Jeudi 12/04/2012	Réunion de restitution à partir de 9h à la DGCoop.	

Ce programme fut envoyé le vendredi 30/03/2012 par Monsieur Matthieu Badolo de la Délégation de l'UE à toutes les parties intéressées.

=====

Compte rendu de la réunion de restitution

Date : le 17/04/2012 à partir de 16h00

Lieu : salle de réunion de la DGCoop (2^{ième} étage) à Ouagadougou

Participants :

- DGRE, DGAEUE et DG ONEA ;
- Personnes chargées du suivi évaluation du PN AEPA (milieu urbain et milieu rural) ;
- DGCoop (MEF)
- DGTCP
- PTF
- ONG
- UE (Messieurs Theo Hoorntje – Chef de Coopération - et Matthieu Badolo - Chargé de Programmes EPA de la Section Infrastructures - de la Délégation de l'UE à Ouagadougou)
- Experts (Mpoi Bajikila Lukusa, Chef de mission ; Frédéric Mertens, Génie rural ; Johan Berkhout, Statistiques et SIG)

Ordre du jour :

Réunion de restitution des résultats préliminaires de la revue à mi-parcours du Programme d'Appui à la Politique Sectorielle Eau Potable et Assainissement (PAPS – EPA).

Contexte :

Pour rappel, le PAPS-EPA est le programme sur lequel les contrats de subvention d'assainissement sont financés. C'est entre autre dans ce cadre que les experts de la revue à mi-parcours ont pris connaissance au niveau communal, villageois et de quartier des activités du PAPS-EPA dans 3 Régions (le 30 mars ainsi que du 06 au 11 avril).

Objectifs :

Les principaux points à traiter sont :

- présentation de l'aide mémoire envoyé (le 17/04/2012 à 11hr12) par les experts à la DUE pour la conduite de la revue à mi-parcours du PAPS-EPA ; et
- discussion et approbation des résultats préliminaires de la revue à mi-parcours du Programme d'Appui à la Politique Sectorielle Eau Potable et Assainissement (PAPS – EPA).

Déroulement de la séance :

Le chef de mission et son équipe ont commencé par présenter en résumé l'aide mémoire (constitué des chapitres 3 et 4 de leur rapport provisoire de la Revue à mi parcours du PAPS –EPA).

La réunion s'est ensuite déroulée sur base de « questions-réponses » :

1. Contrats de subvention pour les ONG : la durabilité de ces projets d'assainissement ONG sera assurée par une bonne stratégie de sortie, qui consistera de fait en une responsabilisation des maires. La DGRE informe les participants qu'il y a déjà un consultant qui appuie la stratégie de sortie en impliquant le secteur privé, les ONG et le CEMEAU (Centre des métiers de l'eau) de l'ONEA (formation au niveau des communes). La mise en œuvre de cette stratégie de sortie sera de toute façon très progressive.

2. Concernant la région de l'Est, il faut cibler avec plus de précision les communes / régions qui ont un taux d'accès faible.
3. Les différents modes de calcul pour les décaissements des tranches variables devraient être revalidés avec l'ASDI et DANIDA (comme un décaissement à 70% de l'atteinte de l'indicateur).
4. Concernant l'ADTS en assainissement rural, cette approche semble être utilisée dans le Nord-Ouest.
5. ONEA : l'indicateur 3a de la Matrice de Performance B doit être changé en « % de mise en œuvre des 56 PSA » pour 2014 et 2015.
6. Concernant la « Règle des D+3 », la DUE semble déjà avoir identifié des actions concrètes pour récupérer certains montants non-engagés).
7. La DUE demande de représenter les points forts / points faibles du secteur (donc du PN-AEPA) pour le PAPS-EPA.
8. La DUE demande qu'un justificatif soit élaboré pour obtenir une extension du programme à 3 ans.
9. La grande question est pourquoi le budget de l'appui institutionnel a si faiblement été utilisé ? L'implication de l'Inspection Technique des Services (ITS du MAH) constituerait éventuellement une opportunité, mais cela reste à discuter.
10. Concernant les appels à propositions à venir, les communautés locales seront admises. Et comme les communes rurales reçoivent annuellement entre 2 et 8 million de FCFA de l'Etat Burkinabé, ces contributions pourraient éventuellement être allouées pour participer aux 20% de contribution qui sera requise des ONG dont les propositions seront sélectionnées.
11. Le projet PADIC et le « Fonds de Développement des Collectivités » de l'Etat Burkinabé seront déployés dans les 13 régions et contribueront à la décentralisation.